Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische

Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische

Gesellschaft

Band: 6 (1896)

Artikel: Contribution à la numismatique des ducs de Savoie : monnaies

inédites, rarissimes ou mal attribuées

Autor: Ladé

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-622896

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTRIBUTION

A LA

NUMISMATIQUE DES DUCS DE SAVOIE

MONNAIES INÉDITES. RARISSIMES OU MAL ATTRIBUÉES

La série d'études — il y en aura probablement trois — que je commence aujourd'hui sur le monnayage des ducs de Savoie est la suite de celle que j'ai publiée il y a deux ans sur l'histoire numismatique des comtes de ce pays 1; elle sera conçue dans le même esprit et entreprise d'après la même méthode. Le titre de « contribution » que je lui ai donné indique assez que je ne prétends pas faire connaître un domaine nouveau, que je ne m'aventure pas sur une terra incognita, mais que j'ai pris pour base de mes recherches les travaux de mes devanciers, surtout ceux du grand Dominique Promis, que je m'efforcerai de compléter. Cependant, mon respect pour l'autorité de ce maître ne m'empêchera pas de rectifier, comme je l'ai fait antérieurement, les erreurs que je crois avoir été commises par lui et surtout par ceux qui l'ont suivi dans la carrière. Le mot de « contribution » indique aussi que je ne pense pas être arrivé à des résultats complets et définitifs.

¹ Revue suisse de numismatique, 1894, p. 100.

AMÉDÉE VIII

1416-1440

Pour commencer, je dois dire que nous voyons se vérifier une fois de plus ce que j'ai exposé ailleurs, c'est que les changements de système monétaire, l'introduction de types inconnus auparavant, l'ouverture d'ateliers nouveaux et la fermeture des anciens, le remplacement des fonctionnaires et les modifications apportées aux conditions de la taille et de l'aloi, n'ont généralement pas lieu lors de l'avènement d'un souverain; ils n'ont pas lieu non plus lors d'un changement de son titre, car nous allons voir que le monnavage d'Amédée VIII, après qu'il eut obtenu de l'empereur, en 1416, l'érection de son patrimoine en duché, fut la continuation de ce qu'il était avant cet évènement, tandis que quatre ans après, en 1420, il v eut une quasi-révolution quant aux types des monnaies et à leur valeur métallique. Les faits que je vais rapporter doivent être classés dans deux périodes très distinctes dont la première n'est que la suite de la période comtale, et la seconde se continue sous le règne de Louis. La séparation de ces deux périodes est marquée par l'ordonnance du 29 février 1420.

1re Période

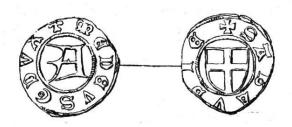
1416-1420

No 1. A majuscule.

+ MEDEVS © DVX

R. Ecu de Savoie de forme antique.

+ SABAVDIE



Billon. Poids: 0,94. Assez bonne conservation. Ma collection.

Cette pièce, alors inédite, faisait partie du trésor d'Etercy¹ auquel j'ai consacré une notice dans cette Revue²; c'était un des cinq exemplaires du fort au croissant que j'ai indiqué plutôt que décrit sous le nº 44; un examen plus approfondi m'a fait voir que cette petite monnaie se distinguait par plusieurs caractères d'autres de même valeur et portant la même marque, avec lesquelles elle ne doit point être confondue. Je prie le lecteur de la comparer au nº 45, et de considérer que le nº 1 n'a pas comme ce dernier dans le champ de l'avers un A à extrémités fleuronnées et accompagné d'annelets. En outre, la marque du maître, consistant en un croissant, ou ce qu'on appelait ainsi, est suivie au nº 1 d'un point ouvert ou annelet, qui manque au nº 15.

Or, quant aux A, sur les pièces qui ne peuvent avoir été frappées que depuis 1420 — ce dont témoigne la présence de la marque d'un maître qu'on sait n'avoir pas été en fonctions auparavant — cette lettre est toujours accompagnée d'un annelet et a toujours des fleurons en haut et en bas. Pour Picot, qui a travaillé pendant les deux périodes, ces petites différences permettent de classer à l'une ou à l'autre les deux espèces de forts qu'il a frappés. Il est d'autant plus naturel de considérer le fort nº 1 comme antérieur au nº 15, qu'il rappelle par les particularités que je viens d'indiquer en ce qui con-

¹ Etercy est un village du département de la Haute-Savoie entre Annecy et Rumilly. L'inventeur du trésor, accusé de s'être approprié une chose qui ne lui appartenait pas, avait été l'objet de poursuites pénales. Le numismate genevois qui avait acquis ces pièces de bonne foi et m'avait chargé de les classer, craignant, bien à tort, d'être impliqué dans une mauvaise affaire, m'avait prié, au dernier moment, alors que mon article était déjà composé, de ne pas parler de l'endroit où elles avaient été trouvées. J'ai acquiescé alors à sa demande quoiqu'elle ne me parût pas justifiée, et à mon grand regret, car il n'est pas habituel, et surtout pas naturel, de décrire un trésor sans en indiquer la provenance. Je devais cette explication à mes lecteurs.

² Un trésor de monnaies du moyen age, dans Revue suisse de numismatique, 1891, p. 20.

cerne l'A et par le caractère anguleux, épineux, si je puis m'exprimer ainsi, de cette lettre, les pièces similaires de la période comtale ¹.

On arrive à la même conclusion par la considération du croissant: l'ordonnance de 1420 dit que la marque de J. Picot est un croissant, et comme, pour d'autres monnayeurs dont la marque doit être suivie d'un annelet, soit point ouvert, punctum apertum, cela est dit expressément dans le texte, nous devons admettre qu'il n'y en avait pas à la sienne et que les pièces qui en ont un sont d'une période antérieure sur laquelle nous ne sommes pas renseignés par les textes.

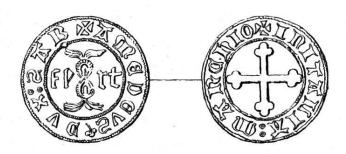
Pour les forts et pour les viennois, les différences qui distinguent les émissions antérieures et postérieures à l'ordonnance de 1420 sont peu considérables et ne portent que sur des détails; pour d'autres espèces, comme les demi-gros et les quarts, elles le sont davantage et constituent des différences de types. On en jugera par les figures que j'ai fait dessiner: je me suis arrangé de manière à ce que les espèces principales soient représentées par deux dessins, donnant la forme qu'elles avaient avant et après la réforme monétaire de 1420.

- Nº 2. Lacs à extrémités trifides, posé en pal, accosté de FE | RT.
- + AMEDEVZ + ° DVX : ZAB (L'annelet qui suit le trèfle, peu visible, a été omis par le dessinateur.)

Sous le B un point, beaucoup plus gros que ceux qui forment le grènetis, est posé sur ce dernier; il paraît avoir été ajouté après coup et avoir le caractère d'un point secret.

- R. Croix de Saint-Maurice.
- + INITALIA: MARCHIO

¹ Voir le fort n° 70 de ma Contribution à la numismatique des comtes de Savoie et le n° VI, 11 de D. Premis, Monete dei Reali di Savoia, Turin, 1841.



Billon. 2 exemplaires bien conservés. Poids : 1,33 et 1,59. Ma collection. Deux autres exemplaires, moins bons, appartenant à la maison Paul Strœhlin et Cie, pèsent 1,52-53 et 1,43.

Nº 3. Lacs, comme au nº 2.

+ SVADEVS + ODVX : SAB'

Sous le B un gros point chargeant le grènetis.

R). Croix de Saint-Maurice.

+ INITALIA : MARCHIO

Billon. Bonne conservation. Poids: 1,72 (sic! le poids normal n'est que de 1,625). Ma collection.

Ces deux numéros ont des S retournées et les croisettes des légendes formées de quatre triangles; ce ne sont que des variantes ou sous-variantes d'une même pièce; ils ne se distinguent l'un de l'autre que par la présence ou l'absence d'une apostrophe après SAB. Je les avais confondus sous un même numéro (nº 25) dans ma description du trésor trouvé à Etercy dans l'automne de 1890, et même je n'en avais pas aperçu alors la particularité la plus intéressante.

Je rappelle que cette trouvaille comprenait plus de 1250 pièces, dont 459 de Savoie, surtout du règne d'Amédée VIII, duc; elle a fourni, entre autres, 240 quarts de gros de ce prince au type que j'ai appelé chablaisien, portant les cinq marques suivantes : le croissant, la marguerite, la fleur à cinq pétales et à point central, l'étoile à six rais et le trèfle. Parmi ces quarts au trèfle,

j'ai distingué cinq variétés ou variantes bien caractérisées, faciles à décrire en termes précis, ne consistant pas seulement en des différences de coin; la variante D, nº 25, dont je parle maintenant, est remarquable surtout par un détail que je n'ai jamais observé et qui n'a été noté par personne sur des pièces de Savoie de cette époque, un point secret sous une lettre de la légende de l'avers.

On sait ce qu'on entend par ce terme. On s'était mis, en France, à la fin du XIVe siècle, à une date qui n'est pas connue exactement, probablement déjà sous Charles V (1364-1380), à distinguer les émissions par des signes, appelés différents monétaires, consistant, quand cette habitude eut passé à l'état d'institution, en points secrets.

Voici ce qu'en dit Blanchet 1: « le nombre des ateliers, « la fréquence des refontes, les changements d'aloi, ren- « dirent bientôt nécessaires des signes particuliers des- « tinés à faire reconnaître les officines et les monnayeurs « qui avaient fait les émissions de numéraire. Telle fut « l'origine des différents monétaires. Ainsi, le 25 avril « 1360, le Dauphin, régent, faisait frapper des gros qui « devaient avoir un petit point dans l'O du mot FRAN- « CORVM et dans celui de IOHANNES; le 28 mai, on « faisait d'autres gros sur lesquels la fleur-de-lis, placée « au commencement de la légende de l'avers et du re-

- « C'est seulement sous Charles VI que nous pouvons,
- « à l'aide des textes, dresser une liste des différents
- « marqués par des points secrets. Pour les retrouver, il
- « suffit de compter les lettres des légendes quelles qu'elles
- « soient et de s'arrêter au chiffre de la lettre au-des-
- « sous de laquelle on trouve un point. »

« vers, devait être accostée de deux points.

Ces points sont quelquefois dans le champ de la pièce,

¹ Nouveau manuel de numismatique (encyclopédie Roret), Paris, 1890, t. I, p. 138.

près du grènetis intérieur, ou le touchant même; d'autres fois on les trouve entre les deux grènetis, plus rapprochés de l'intérieur que de l'autre; le plus souvent ils sont placés, comme sur nos deux pièces, sur le grènetis intérieur. Ce sont tantôt des points proprement dits (points clos), tantôt des annelets (points ouverts).

Il n'y aurait rien eu d'étonnant à ce que l'usage des points secrets, une fois bien établi en France, eût été introduit en Savoie dont les souverains avaient souvent pris modèle, en fait de monnaies, sur leurs puissants voisins de l'Ouest; ils leur avaient emprunté leur système monétaire, la dénomination de plusieurs pièces, et en avaient copié, parfois d'une manière servile, les types les plus appréciés. Il est donc fort possible qu'avant reconnu l'utilité des différents, ils aient ordonné à leurs monnayeurs de s'en servir aussi. Mais, si tel a été le cas entre 1416 et 1420, cette innovation a été abandonnée presque aussitôt qu'introduite, car les deux pièces que je viens de décrire sont, à ma connaissance, les seules de cette époque sur lesquelles on trouve des points secrets. On ne s'expliquerait pas non plus que l'on eût ordonné l'apposition de ces marques seulement lors d'une des frappes de l'une des espèces dans un seul des nombreux ateliers qui étaient alors en activité. Il est donc permis de supposer que la particularité signalée, étant un fait isolé, n'a aucune signification quelconque; qu'elle a été une imitation faite sans but précis, peutêtre même sans l'ordre du maître, par un graveur qui en avait pris l'habitude dans un atelier de France ou de Dauphiné, ou qui, ayant entendu parler de cette nouveauté et vu des pièces françaises qui en étaient pourvues, avait cru devoir en faire autant.

J'ai cherché quelles étaient, parmi les monnaies de billon de Charles VI, celles qui avaient un point secret vers la fin de la légende et qui pouvaient avoir servi de modèles à nos deux quarts; j'en ai trouvé deux qui sont dans ce cas, le double tournois, dit niquet, nº 34 de Hoffmann, qui a le point secret sous l'R de REX et sous celle de FRACIE, c'est-à-dire sous la quatorzième lettre de l'avers et du revers et qui, par conséquent, a été frappé à Troyes, et le demi-gros florette, nº 19 du même auteur, qui a un annelet sous la dernière lettre de l'une et l'autre face, un C ajouté à la légende, et sort donc de l'atelier de Chinon; j'en ai même trouvé une, le demi-gros heaumé, nº 10 de Hoffmann, qui a le point secret à l'avers sous la quatorzième lettre et au revers sous la dix-septième, mais je n'en ai point vu qui n'eût le différent qu'à l'avers.

Nº 4. Ecu de Savoie de forme antique dans un double quadrilobe cantonné de quatre croisettes.

- + AMEDEVS DVX : SABAVDIE
- n). Croix plaine dans un double quadrilobe, dont les angles rentrants sont fleuronnés, cantonné de quatre croisettes.

+ CHAB' : IN : ITAL' : MAR' : PRN

Billon. Poids: 1,77. Bonne conservation. Ma collection.

J'ai déjà décrit cette pièce dans la Revue (Un trésor, etc.) sous le nº 18 et l'ai identifiée au nº 61/24 du médaillier d'Annecy, en omettant de dire que ce dernier n'a pas d'annelet après la fleur. Je rappelle aussi que M. Perrin dans cet ouvrage-là et dans son catalogue du médaillier de Chambéry appelle cette pièce, et d'autres semblables, des deniers gros. C'est une faute d'impression; il faut lire : demi-gros.

Ces demi-gros avaient été appelés sous les règnes précédents oboles blanches, le mot obole n'ayant pas un sens absolu mais étant un terme générique qui signifiait une demie, c'est-à-dire la moitié de la pièce entière à laquelle on la comparait; on disait obole de viennois, obole de blanchet; les « oboles blanches » étaient des oboles de gros ¹.

Par une opération d'esprit inverse on les avait appelées aussi sésens, c'est-à-dire pièce de six, sous-entendu : deniers, ceux-ci étant pris pour l'unité.

Quant au type, ces demi-gros, les premiers en date de la période ducale d'Amédée VIII, reproduisent celui de la fin de la période comtale; ils diffèrent complètement de celui qui fut adopté en 1420. J'ai donné le nom de type chablaisien au premier; cette appellation est motivée par le fait que ces pièces portent la croix de Saint-Maurice, capitale du duché, qui est mentionné dans la légende du revers (CHAB'); j'ai donné le nom de type savoyard au second, celui des pièces postérieures à 1420, parce qu'on y voit le nom et les armes du seul duché de Savoie (voir les fig. 7 et 12).

Je ne voudrais pas que le lecteur fût induit par cette différence de types et de noms, à croire que ces pièces étaient frappées pour des parties différentes des états d'Amédée VIII; je le dis expressément parce que j'ai aperçu que plusieurs personnes, trompées par deux passages mal compris de Promis², se sont figuré que les demi-gros au type savoyard étaient frappés pour la Savoie, le Genevois et en général pour les provinces de ce côté des Alpes, et les demi-gros au type chablaisien pour les provinces d'Italie; on m'a même dit que j'aurais mieux fait d'appeler ces derniers « demi-gros du Piémont, » à l'exemple de Promis; de même pour les quarts

¹ M. Roger Vallentin a fait voir (*Revue suisse de numismatique*, 1895, pp. 225 et suiv.), que les mots livre et sol, avaient aussi au moyen âge le sens de 240 ou de 12 unités. D'une manière plus générale, on peut dire que les termes désignant des monnaies réelles ou idéales, étaient employés dans un sens arithmétique, pour désigner des multiples ou des fractions.

² Op. cit., p. 118: quarti detti di Piemonte per essere di conio differente da quelli di Savoia, nei quali eravi lo scudo della croce a forma di losanga, quando ne primi si vedea la croce di S. Maurizio, et plus loin, p. 126: noterò in fine, che dat regno di Amedeo VIII cominciò la distinzione tra la moneta corrente di Piemonte e quella di Savoia, Aosta e Nizza.

correspondants. Je crois au contraire que les noms que j'ai choisis sont préférables parce qu'ils ne peuvent pas être interprétés de manière à faire tomber dans l'erreur signalée.

Ces pièces n'ont pas été émises en même temps pour des régions différentes, mais les unes ont succédé aux autres dans toute la monarchie. Cela ressort avec la dernière évidence de l'étude des ordres de frappe et des comptes des maîtres de monnaie.

Par contre, les différences de types coïncident avec des différences de valeur: les demi-gros chablaisiens avaient subi, de la période comtale à la période ducale, une diminution considérable, dans la proportion de 5 à 3, dans leur teneur en métal précieux ¹; les demi-gros savoyards revinrent — et c'est peut-être pour cela qu'on en changea le dessin — à peu près à la valeur intrinsèque d'autrefois ², en sorte qu'en 1420 un ordre ducal prescrivit que les demi-gros de l'ancienne monnaie ne vaudraient plus que deux et demi forts de la nouvelle; celle-ci était donc meilleure, dans la proportion de 8 à 5, que celle qui l'avait précédée immédiatement.

Nº 5. A majuscule épineux.

- + MEDEVS : ODVX
- R. Ecu de Savoie antique.
- + SABAVDIE

Billon. Poids: 0,90. Bonne conservation. Ma collection.

Fort inédit, du même type que nº le 1.

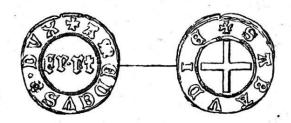
Nº 6. FE · RT en caractères minuscules.

+ AMEDEVS 🏶 · DVX

¹ D'après l'ordonnance de 1405, la dernière d'Amédée VIII, comte, qui nous soit parvenue, le demi-gros renfermait 1 gr. 067 d'argent à 1000 millièmes ; d'après celles de 1418 et de 1419, 0,646.

² D'après les ordonnances de 1420 à 1430, le demi-gros renfermait 1 gr. 038 d'argent à 1000 millièmes.

R). Croix plaine alésée.+ SABAVDIE



Billon. Poids: 0,75. Très bonne conservation. Ma collection. J'ai décrit dans le trésor d'Etercy, nº 56, une pièce semblable pesant 0,61.

Viennois noir rappelant par la croix plaine du revers ceux de la période comtale; voir Promis, pl. V, fig. 6; il doit donc être de la première partie de la période ducale; pendant la seconde, depuis 1420, la croix est pattée (voir ci-dessous, fig. 16).

J'appelle cette monnaie « viennois noir » parce qu'elle porte ce nom dans les ordonnances et dans les comptes; on sait qu'au moyen âge on distinguait les monnaies noires et les monnaies blanches; ces dernières étaient frappées sur des flans blanchis à l'acide sulfurique. Il semble à première vue qu'il y a là un signe qui permet de fixer la date d'émission de certaines espèces; on sait par les textes qu'avant 1420, les forts et les viennois étaient, ou devaient être, de la monnaie noire et les autres espèces de la monnaie blanche, tandis que depuis 1420 il n'y eut plus que de cette dernière. Mais je n'ai jamais trouvé qu'on pût se fier à ce critère pour les monnaies de Savoie du XVe siècle : les pièces de billon avant beaucoup circulé sont toutes plus ou moins noires selon la bonté de leur alliage, et il ne saurait en être autrement; celles qui sont à fleur de coin, en totalité ou seulement par places, montrent, là où elles le sont, la blancheur de l'argent produite par le décapage. Il semble que le nom seul de monnaie noire s'était conservé, par tradition, mais que l'habitude de blanchir indifféremment toutes les pièces de billon s'était introduite dans la pratique et fut au bout d'un certain temps sanctionnée par les lois et règlements.

Les nºs 4, 5 et 6 ont pour marque une fleur à cinq pétales et à point central suivie d'un point ouvert¹; il en est de même de quatre variétés de quarts au type chablaisien que j'ai publiées en 1891², dont trois étaient alors inédites et l'autre avait été décrite par M. Perrin dans son catalogue du médaillier de Chambéry, à la page 142, nº 86/3, comme frappée à Turin par Martinet Mercier, sous Amédée VIII, et à la page 170, nº 164/8, comme frappée à Cornavin par Jacques Philippe sous Amédée IX. Je dois rectifier ma description en ce sens que les doubles points qui séparent les mots des légendes ont été mis par l'imprimeur à la place de doubles annelets, parce qu'il ne possédait pas ce signe typographique. Ces quarts sont au même type que le nº 2 ci-dessus.

Je n'ai pas su — et nul ne peut savoir — quel nom il faut donner à cette fleur, une des cinq qui se voient sur les monnaies d'Amédée VIII, duc, tandis que les ordonnances n'en énumèrent que quatre. J'ai supposé que c'était la marque d'un maître de monnaie qui aurait frappé à Aix, alors Ays en Savoie, aujourd'hui Aix-les-Bains, entre 1416 et 1420. On sait en effet par le registre des parlements généraux des monnayeurs du saint Empire romain³, qu'il a existé dans cette ville un atelier dont Humbert de Corbello était maître en 1408 et 1411. Il est très possible que cet atelier ait été ouvert encore pendant quelque temps après l'érection de la Savoie en

⁴ Sur quelques exemplaires on voit à la place d'un point ouvert (ou annelet) un point clos (ou point proprement dit) ce qui tient probablement à l'usure de la pièce ou à un défaut de frappe.

² Op. cit., p. 30, n° 28 à 31.

³ André Perrin, Musée départemental de Chambéry, Catalogue du médaillier de Savoie, Chambéry, 1882, pp. 25, 61 et 80.

duché, soit avec le même maître, soit avec quelque autre dont le nom ne nous est pas parvenu.

Depuis que j'ai émis cette hypothèse, je n'ai pas découvert de faits nouveaux qui la corroborent, mais rien n'est venu non plus la battre en brèche et je continue à la considérer comme la plus probable, d'autant plus que je n'ai pas appris que personne y ait opposé d'objection.

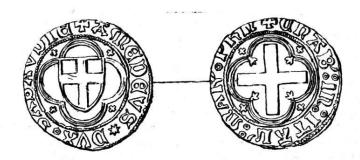
¹ Ce qui précède était écrit et mon manuscrit à la disposition de l'imprimeur, quand j'ai eu connaissance de l'article publié dans la Rivista italiana di Numismatica (1895, 4^{mo} fascicule) sous ce titre : Les viennois noirs d'Amédée VIII, duc de Savoie, par M. A. Raugé van Gennep, qui commence à s'occuper avec un zèle louable de la numismatique de la Savoie. Notre collègue ne peut pas se ranger à mon avis, dit-il, parce que la fleur à cinq pétales et à point central se trouve sur des monnaies tant comtales que ducales d'Amédée VIII et de ses successeurs Louis et Amédée IX ; l'atelier d'Aix n'étant pas mentionné après 1411, sa marque ne peut pas se trouver sur des monnaies de ces deux derniers ducs. Ce raisonnement serait juste si les marques indiquaient des ateliers; or, il n'en est pas ainsi ; si on se laisse aller quelquefois à le dire et à l'écrire, on emploie, pour abréger, une expression impropre mais qui se comprend. Les marques, en Savoie, étaient personnelles, je ne saurais assez le répéter ; c'étaient les signes distinctifs de tels maîtres, non de tels ateliers. S'il m'est échappé de dire : la marque de l'atelier d'Aix, cela voulait dire : la marque du seul maître de l'atelier d'Aix dont l'existence soit certaine.

Maintenant si M. Raugé van Gennep me répondait qu'il admet cette rectification, mais que son objection n'en subsiste pas moins, c'est-à-dire que la fleur à cinq pétales et à point central ne peut pas être la marque d'Humbert de Corbello, maître à Aix en 4408 et 1411, puisqu'elle se trouve sur des monnaies de Louis et d'Amédée IX, je lui répliquerais à mon tour que, quel que soit le monnayeur auquel on attribuera la marque en litige, on sera toujours en face de la même impossibilité de la retrouver sur une pièce d'Amédée IX, parce qu'aucun de ces officiers n'a été en fonctions depuis avant 1416 jusqu'après 1465. La vérité, je crois, c'est qu'il n'existe pas de monnaies de Louis et d'Amédée IX ayant pour marque une fleur à cinq pétales et à point central : si notre collègue a cru le contraire, c'est qu'il s'est fié, pour Louis à des descriptions entachées d'incorrections typographiques, pour Amédée IX à des attributions fautives. Nous verrons cela plus loin. Mais quand bien même il existerait réellement des pièces de ces deux souverains signées d'une fleur à cinq pétales et à point central, il ne s'en suivrait aucunement que cette marque soit la même que celle que nous trouvons sous Amédée VIII, comte, et au commencement de son règne comme duc.

En effet, il ne faut pas s'imaginer qu'il y avait à cette époque-là une propriété littéraire, artistique ou industrielle, ou seulement une appropriation définitive et à perpétuité de tel signe par telle personne; le fait que la fleur dont nous parlons aurait été le différent d'un certain Humbert de Corbello, à Aix, peu de temps avant et après 1410, n'aurait pas empê-ché, trente, quarante ou cinquante ans plus tard, un autre monnayeur de l'adopter, soit dans le même atelier, s'il avait encore existé, soit dans tout autre. Cela surtout pour une figure aussi banale qu'une fleur. Nous voyons bien, en 1422, J. de Masio, maître à Turin, prendre pour marque le trèfle qui avait été celle de Th. de Folonia, à Chambéry, de 1419 à 1421.

Puisque j'ai été amené à m'occuper, pour justifier ma manière de voir qui était contestée, de l'article de M. Raugé van Gennep sur les viennois noirs d'Amédée VIII, duc, j'en profite pour dire en passant que ceux du 2^{me} type sont bien des viennois, mais pas des viennois noirs. Quant à ceux du 3^{me} type, ce ne sont pas des viennois, mais des forts. Notre collègue a été induit en erreur par les catalogues de M. Perrin : croyant avoir en mains un alpenstock, il s'est appuyé sur un roseau brisé.

- N° 7. Ecu de Savoie de forme antique dans un double contour quadrilobé cantonné de quatre croisettes.
 - + AMEDEVS ★ DVX : SABAVDIE
- R). Croix alésée dans un double quadrilobe fleuronné à ses quatre angles intérieurs et cantonné de quatre croisettes.
 - + CHAB' : IN : ITAL' : MAR' : PRN



Billon. Poids: 1,72. Assez bonne conservation. Ma collection.

Cet exemplaire, un des trois trouvés à Etercy, diffère par quelques détails du nº 109/26 du musée de Chambéry. J'ai déjà noté que ma pièce a PRN et non PRI, ce qui est peut-être une faute d'impression 1 du catalogue de ce médaillier; j'aurais dû ajouter qu'elle a une apostrophe à MAR et surtout que la marque n'est pas suivie d'un annelet. Enfin, en y regardant de près, on voit que cette marque consiste en une étoile à sept plutôt qu'à six rais.

- Nº 8. FERT en caractères minuscules, partagé par un lacs à bouts bifides posé en pal.
 - + AMEDEVS ★ DVX : SAB'
 - R). Croix de Saint-Maurice.
 - + IN : ITALIA : MARCHIO

Billon. Poids: 1,22. Très bonne conservation. Ma collection. Trois autres exemplaires, dont deux faisaient

¹ Cependant Rabut, qui est en général très exact, a publié dans sa troisième notice un demi-gros au croissant qui a bien PRI, soit d'après la description, soit d'après la fig. n° 4 de la planche.

partie du trésor d'Etercy et l'autre est au musée d'Annecy, pèsent 1,40, 1,19 et 1,60.

Ce quart et le demi-gros qui le précède, tous deux au type chablaisien, sont difficiles à expliquer. A première vue, il semble qu'ils ressortissent à la maîtrise de Jean de Masio, qui a travaillé à Chambéry du 28 avril 1421 au 24 juillet 1422 et dont la marque était ad formam unius stelle, et c'est en effet l'idée qui est venue à l'auteur des deux catalogues des médailliers de Chambéry et d'Annecy. Mais on connaît les produits extrêmement variés et nombreux de ce maître: ils sont au type nouveau, que j'ai appelé savovard, de la bonne monnaie créée par l'ordonnance de 1420, et on ne comprendrait pas qu'on eût frappé en même temps des pièces à l'ancien type chablaisien. J'ai cherché à expliquer cette anomalie en supposant que Jean de Masio avait déjà battu monnaie à une époque antérieure, pendant tout ou partie de l'espace de temps qui s'est écoulé entre la mort de Louis, dernier prince d'Achaïe, et l'installation dans la capitale de cette principauté de Martinet Mercier comme maître de monnaie du duc de Savoie.

Jean de Masio, appelé aussi de Maxio, en français Dumas, bourgeois d'Asti, avait été nommé maître à Turin par lettres-patentes du 7 août 1418 de Louis d'Achaïe; on connaît quelques-unes des monnaies qu'il y a frappées, entre autres un demi-gros (Promis, nº 1) qui justement porte en deux endroits de l'avers une étoile; chose curieuse, cette marque a sept rais avant D', abrégé de DE, et six après ce mot, ce qui prouve que l'orthographe, si je puis m'exprimer ainsi, n'en était pas fixée. Ce fait, rapproché de ce qu'elle a la première forme sur le demigros nº 7 et la seconde sur le quart nº 8, dénote une communauté d'origine et confirme mon hypothèse.

Les travaux de Masio à Turin furent interrompus par

¹ Op. cit., p. 36.

la mort du souverain survenue avant le 12 décembre 1418; il avait travaillé activement, car ses comptes portent que, du 7 août au 2 décembre il avait fabriqué, entre autres 11620 marcs de demi-gros; du 2 au 12 de ce mois il battit encore 20 marcs de viennois. Ses comptes ne vont pas plus loin en ce qui concerne la principauté d'Achaïe. C'est alors, à ce que je suppose, qu'il émit encore quelques monnaies au nom du souverain, sans doute pour utiliser les lingots qu'il avait en provision.

La carrière de ce personnage ¹ est assez mouvementée et fournit un bon exemple de la vie itinérante que menaient à cette époque-là les maîtres de monnaie.

Jean de Masio avait remplacé à Turin, au service du prince d'Achaïe, Martinet Mercier, de Chieri, en août 1418; à son tour, il fut supplanté par lui en juin 1419 dans le même atelier qui avait passé entre les mains du duc de Savoie.

En novembre et décembre de la même année nous le retrouvons en Dauphiné associé avec Jean de la Villette comme maître de monnaie à Mirabel.

Au commencement de 1420, il travaille à Embrun pour le compte de l'archevêque de cette ville, car il n'y a pas le moindre doute que le maître dont le nom n'était pas connu, qui frappa les quelques monnaies émises alors dans cet atelier, fut J. de Masio, qualifié de magister monetarum Ebreduni dans les lettres-patentes d'Amédée VIII du 31 juillet 1420; aussitôt que j'ai eu connaissance, par les publications de M. Roger Vallentin, de l'existence éphémère de cet atelier en 1420, j'ai émis cette conjecture pour expliquer ce passage qui autrement est incompréhensible et l'ai soumise à notre savant collègue qui s'y est rangé sans hésitation ².

¹ Et je ne la connais même pas tout entière; les données qui vont suivre ne se rapportent qu'à une période de six ans environ.

² La monnaie d'Embrun, extrait de l'Annuaire de la Société française de numismatique, Paris, 1895, p. 55.

En avril 1421, de Masio rentre au service du duc de Savoie à Chambéry et en août 1422 il est transféré à Turin où il reste jusqu'en juin 1424.

- Nº 9. FERT en caractères minuscules coupé par un lacs posé en pal.
 - + AMEDEVS ♥ ° DVX : SAB'
 - R). Croix de Saint-Maurice.
 - + INITALIA: MARCHIO

Billon. 2 exemplaires de coin varié médiocrement conservés. Poids: 1,32 et 1,51. Ma collection.

- Nº 10. FERT en caractères minuscules coupé par un lacs posé en pal.
 - + AMEDEVS 🖤 o DVX : SAB'
 - R). Croix de Saint-Maurice.
 - + IN : ITALIA : MARCHIO

Billon. Poids: 1,44. Bonne conservation. Ma collection.

Ces deux quarts, très peu différents, avaient été confondus sous le nº 21 dans ma description du trésor d'Etercy. Ils étaient alors inédits. La marque qu'ils portent, ainsi qu'un demi-gros, aussi au type chablaisien, déjà décrit par M. Perrin (médaillier de Chambéry, nº 110/27) est celle que cet auteur appelle en plusieurs endroits de ses catalogues un bouquet. Je l'appelle une marguerite. Il y a toujours place pour des appréciations individuelles divergentes quand on cherche à quel objet connu ressemble une figure faite à grands traits; c'est ainsi qu'un dessin très imparfait a pu être pris par une personne pour un parapluie et par l'autre pour un champignon. Cependant, je puis dire à l'appui de ma comparaison qu'il n'est question nulle part d'un bouquet comme marque d'un monnayeur, tandis que les ordonnances mentionnent une marguerite; or aucune des autres marques qu'on voit sur les monnaies d'Amédée VIII ne

ressemble autant que celle-ci à une marguerite, soit pâquerette, entr'ouverte et vue de côté. M. Perrin appelle marguerite la fleur à cinq pétales dont j'ai parlé plus haut; celle-ci ne se trouve que sur des pièces au type chablaisien, tandis que celle que j'appelle de ce nom-là se voit sur des monnaies au type chablaisien et au type savoyard, et que Martinet Mercier a dû émettre des unes et des autres, puisqu'il a travaillé à Turin, toujours avec le même différent, du 15 juin 1419 au 5 janvier 1422.

Nº 11. Ecu de Savoie de forme antique dans un double quadrilobe.

- + AMEDEVS : DVX : SABAVDIE
- R). Croix plaine alésée dans un double quadrilobe, dont les angles rentrants sont fleuronnés à l'intérieur, cantonné de quatre croisettes.
- + CHAB' : IN : ITAL' : MAR (avec ou sans apostrophe?) PRN:

Billon. Bonne conservation. N'a pas été pesée. Ce demi-gros appartient à une hoirie qui n'a pas voulu s'en dessaisir. Il diffère des pièces similaires connues par la plus grande complication des fleurons du revers, par l'absence de croisettes à l'avers autour du quadrilobe, enfin, et surtout, par l'absence de toute marque. J'ignore absolument à quel maître et à quel atelier appartient cette monnaie, unique jusqu'à présent.

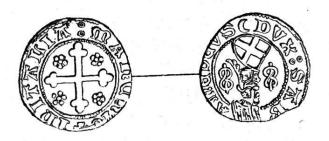
2me Période

De 1420 à la fin du règne.

Nº 12. Ecu de Savoie penché, timbré du heaume, celui-ci surmonté du cimier formé d'une tête de lion ailée et accosté de deux lacs. Le cimier coupe la légende.

AMEDEVS (DVX : SAB'

- r). Croix de Saint-Maurice cantonnée de quatre fleurs à cinq pétales et à point central.
 - + INITALIA : MARCHIO



Argent. Poids: 1,56. Conservation médiocre. Ma collection.

Demi-gros inédit, type savoyard, frappé à Nyon par J. Picot. J'ai déjà parlé de ce maître à propos d'Amé-dée VIII, comte; on voudra bien remarquer que sa marque, appelée croissant par les ordonnances, n'est pas suivie d'un point ouvert ou annelet.

Le type de ce demi-gros est très différent de celui du commencement de la période ducale (voir ci-dessus nº 7); il constitue un retour au passé et rappelle celui du commencement de la période comtale que j'ai appelé type d'Avigliane ¹.

Nº 13. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

+ AMEDEVS (DVX : SAB'

R). Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ INITALIA: MARCHIO

Billon. Poids: 1,12. Bonne conservation. Ma collection.

Quart de gros du même maître; il diffère du nº 46/9 du musée d'Annecy par la manière dont le croissant est tourné, à moins cependant qu'il n'y ait une faute d'impression dans le catalogue de ce médaillier.

Nº 14. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

¹ Contribution. etc., p. 175, nº 51 à 55 bis.

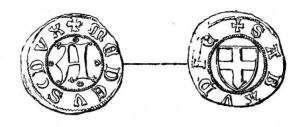
- + AMEDEVS (DVX : SAB'
- R). Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids: 1,65, trop fort, en tout cas: le poids normal de cette pièce est de 1,381 ou de 1,429 selon qu'elle a été frappée d'après l'ordonnance du 29 février 1420 ou d'après celle du 31 juillet de la même année, continuée par celle du 28 avril 1421. Bonne conservation. Ma* collection.

La première de ces deux variantes est celle du trésor d'Etercy, nº 32; la seconde est nouvelle. Ces deux quarts appartiennent au type savoyard (voir plus loin, nº 20), qui diffère complètement de celui du commencement de la période ducale (voir ci-dessus, nº 2); il s'est conservé pendant le règne de Louis et peut-être pendant une partie de celui d'Amédée IX. Comme celui du demigros de la même période, il constitue un retour au passé : il rappelle le deuxième type de quart de la période comtale d'Amédée VIII.

- Nº 15. A majuscule fleuronné, cantonné de quatre annelets.
 - + MEDEVS (DVX
 - r). Ecu de Savoie de forme antique.
 - + SABAVDIE



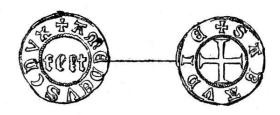
Billon. 2 exemplaires, l'un très bien, l'autre médiocrement conservé. Poids : 0,94 et 0,73. Ma collection.

Trésor d'Etercy, nº 84; il diffère du nº 56/19 du mé-

daillier d'Annecy par la manière dont le croissant est tourné. Le type de ces forts s'écarte moins de celui des pièces de même dénomination antérieures à 1420 que ce n'est le cas pour les demi-gros et les quarts, la seule différence gît dans l'A du champ de l'avers, fleuronné et cantonné d'annelets.

Nº 46. FERT en caractères minuscules.

- + AMEDEVS © DVX
- R). Croix pattée.
- + SABAVDIE

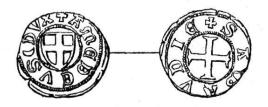


Billon. Poids: 0,63. Très bonne conservation. Ma collection.

Viennois inédit. Le type de cette monnaie ne diffère que par la croix pattée de celui des pièces de même dénomination antérieures à 1420; ces dernières avaient la croix plaine alésée.

Nº 17. Ecu de Savoie de forme antique.

- + AMEDEVS © DVX
- R). Croix pattée.
- + SABAVDIE

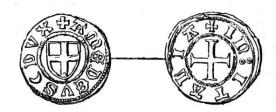


Billon. Poids : 0,60. Bonne conservation. Ma collection. Demi-viennois, soit pite. Il v a au musée de Chambéry,

nº 104/21, une pièce semblable dont le poids paraît bien fort : 0,95. Elle est appelée denier viennois.

Nº 18. Ecu de Savoie de forme antique.

- + AMEDEVS (DVX
- R). Croix pattée.
- + IN : ITALIA



Billon. Poids: 0,57. Double frappe; sauf cela, bonne conservation. Ma collection.

J'ai déjà parlé avec détail de cette petite pièce dans le trésor d'Etercy, nº 57, et elle avait même déjà été publiée par M. Perrin¹; j'y reviens aujourd'hui, d'abord pour en donner le dessin, ensuite pour en rapprocher les deux variétés, qui diffèrent par la légende du revers.

Le nº 17 est probablement antérieur au nº 18, car d'une part on trouve une légende semblable, DE SA-BAVDIE, sur des monnaies d'Amédée VIII, comte, que je crois être aussi des pites ²; d'autre part, on trouve la légende IN ITALIA, un peu allongée, avec la marque d'un successeur de Picot (voir ci-dessous, nºs 26 et 27).

Nº 19. Ecu de Savoie penché, timbré du heaume, celui-ci surmonté du cimier formé d'une tête de lion ailée et accosté de deux lacs. Le cimier coupe la légende.

AMEDEVS @ DVX: SAB'

R). Croix de Saint-Maurice cantonnée de quatre fleurs à cinq pétales et à point central.

+ INITALIA: MARCHIO

¹ Catalogue du médaillier d'Annecy, nº 63/26.

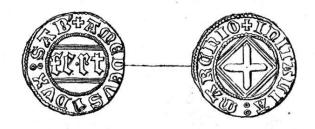
² Contribution, etc., n° 75 et 76

Argent. Poids: 1,46. Conservation médiocre. Ancienne collection Feuerlein, à Genève.

Demi-gros inédit, frappé probablement à Nyon par Lanfranco Busca, de 1422 à 1427.

Nº 20. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS & DVX : SAB'
- R). Ecu de Savoie losangé; les bords formés de deux traits.
 - + INITALIA : MARCHIO



Billon. 2 exemplaires de coin varié, très bien conservés. Poids : 1,57 et 1,22-23. Ma collection.

Nº 21. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS 🔊 DVX : SAB'
- R. Ecu de Savoie losangé; les bords formés de deux traits.
 - + INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids: 1,38. Très bonne conservation. Ma collection.

Ces deux quarts, différant par la présence ou l'absence d'un point entre l'E et l'R de FERT étaient confondus sous le nº 40 dans la description du trésor d'Etercy. Ils étaient inédits avant cette publication, ainsi que la marque qu'ils portent.

Nº 22. A majuscule fleuronné, cantonné de quatre annelets.

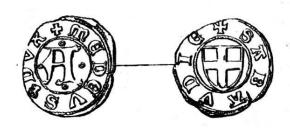
- + MEDEVS @ DVX •
- R). Ecu de Savoie de forme antique.
- + SABAVDIE

Billon. Poids: 0,96-97. Très bonne conservation. Ma collection.

Fort inédit, différant du nº 23 par le point-losange qui suit DVX.

Nº 23. A majuscule fleuronné, cantonné de quatre annelets.

- + MEDEVS @ DVX
- r). Ecu de Savoie de forme antique.
- + SABAVDIE



Billon. Poids: 0,91-92. Conservation médiocre. Ma collection. Trésor d'Etercy, nº 52.

On voudra bien remarquer que le heaume n'a pas la même forme sur cette pièce que sur le quart n° 20, dont j'ai donné plus haut la figure. Quant au demi-gros, n° 19, au second quart, n° 21, et au premier des deux forts, n° 22, ils ont cette marque exactement pareille à celle du n° 20 ¹.

En regardant de près ces deux dessins², on observe que le heaume du nº 23 est muni à sa partie supérieure, qui couvre le crâne, d'arceaux que l'on n'est pas habitué

¹ Les caractères d'imprimerie devraient aussi être exactement pareils; s'ils ne le sont pas, c'est parce qu'ils ont été gravés à la main séparément.

² Ils sont dus, comme la plupart de ceux de mes publications précédentes, au crayon exercé et intelligent de M. A.-St. van Muyden. Je n'ai pas eu à me féliciter d'avoir la collaboration de cet artiste seulement pour l'illustration de ce travail, mais j'ai eu recours aussi à ses connaissances pour la question du heaume; il a revu à mon intention les auteurs spéciaux et mis à ma disposition ses notes et ses dessins; c'est d'après ses indications que j'ai pu expliquer clairement, en peu de mots, ce point d'archéologie appliquée à la numismatique.

à voir sur les représentations conventionnelles de cette arme défensive qu'on trouve dans les ouvrages d'héraldique. Ces arceaux, dont trois, ou plutôt un et la moitié de deux autres, sont gravés sur la monnaie, représentent, sans aucun doute, la partie visible de profil de deux armatures semi-circulaires, dont l'une allait d'avant en arrière, en suivant la ligne médiane, et l'autre d'un côté à l'autre de la tête, destinées à renforcer la calotte de métal ou de cuir bouilli qui formait la partie principale de la coiffure de guerre. Je trouve qu'à l'époque où mon fort a été frappé, dans la première moitié du XVe siècle, il y avait souvent sur le heaume deux bandes de métal, qui quelquefois n'en faisaient qu'une, placées dans le sens antéro-postérieur et se terminant en avant par le nasal, en arrière par le garde-nuque, mais je n'en vois jamais deux se croisant à angle droit sur le sommet de la tête. En revanche, cette disposition se trouve dans des temps plus anciens, au XIIe siècle, sur des casques coniques sculptés aux portails des cathédrales de Paris et de Chartres, sur certains casques germaniques du Horlus deliciarum, mais il faut remonter jusqu'au XIe siècle pour trouver dans les casques normands, coniques aussi, de la tapisserie de Baveux, le prototype qui a servi de modèle à la marque du nº 23.

Quant à celle des nos 19 à 22, elle représente assez bien le heaume cylindrique dit à tête de crapaud qui était en usage à la fin du XIVe siècle et pendant le XVe. L'artiste avait donc reproduit le dessin d'un objet d'un emploi courant de son temps, tandis que l'autre graveur s'était inspiré d'un modèle déjà archaïque à l'époque où il travaillait.

Cette différence dans le dessin des deux heaumes estelle fortuite ou a-t-elle une signification? Je ne voudrais

¹ Ce terme se trouve dans Viollet-le-Duc (Dictionnaire du mobilier français, 6 vol. in-8); je ne sais pas s'il est généralement adopté ou s'il a été employé sculement par cet auteur pour exprimer d'une manière pittoresque la forme particulière dont il s'agit.

pas me prononcer et ajouter trop d'importance à des détails; je crains de me perdre dans les infiniment petits. Cependant, il ne faut rien négliger, et je rappellerai que le heaume a été pendant quelque temps la marque de deux maîtres qui ont travaillé simultanément, Michel de la Balme, à Chambéry, d'août 1423 à juillet 1424, et Lanfranco Busca, à Nyon, d'octobre 1422 à novembre 1427; il fut enjoint au premier de changer sa marque 1, sans doute aussitôt qu'on s'apercut qu'elle était déjà employée par quelqu'un d'autre, et de la remplacer par une coquille de pèlerin. Il se pourrait donc que ces deux variétés de heaumes fussent des marques différentes, celle de Michel de la Balme, première manière, et celle de Lanfranco Busca, et s'il fallait aller plus loin dans le domaine de la conjecture, je serais tenté d'attribuer le heaume à arceaux, le plus rare des deux, puisqu'il ne s'est trouvé jusqu'à présent que sur une seule monnaie, dont je ne connais qu'un exemplaire, au premier de ces deux maîtres et le heaume à tête de crapaud, qu'or voit sur quatre monnaies différentes 2, au second.

Nº 24. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS 🖐 DVX : SAB'
- R). Écu de Savoie losangé; les bords formés de deux traits.
 - + INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids: 1,38. Conservation excellente. Ma collection.

Nº 25. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

+ AMEDEVS * DVX : SAB'

¹ Promis, op. cit., p. 122. Je n'ai pas pu trouver ce texte dans Duboin.

² Il y avait plusieurs exemplaires de l'un des deux quarts dans le trésor de Préty.

R). Écu de Savoie losangé; les bords formés de deux traits.

+ INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids: 1,48-49. Bonne conservation. Ma collection.

Ces deux quarts sont de Bertino Busca, autrefois maître de monnaie à Ivrée, du 5 septembre 1421 au 6 mars 1426, ensuite maître à Nyon depuis le 2 décembre 1427. On ne sait pas combien de temps il y travailla. Sa marque, un soleil, était inédite avant ma description du trésor d'Etercy.

Nº 26. Écu de Savoie de forme antique.

+ AMEDEVS * DVX

r). Croix pattée.

+ IN : ITALIA : M

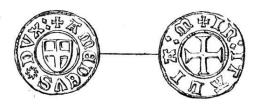
Billon. Poids: 0,62. Bonne conservation. Ma collection.

Nº 27. Écu de Savoie de forme antique.

+ AMEDEVS * DVX :

R). Croix pattée.

+ IN : ITALIA : M



Billon. Poids: 0,73. Très bonne conservation. Ma collection.

De ces deux pites, ne différant que par la ponctuation de la légende de l'avers, la première a été décrite dans le trésor d'Etercy, nº 58, la seconde est inédite. Toutes deux, surtout la seconde, sont trop lourdes : elles ne devraient peser, d'après les ordonnances de 1420 et de 1421, que 0,598. Je ne puis que répéter l'explication que

j'ai donnée de cette anomalie: « Pour des espèces aussi « petites que les demi-viennois, la tolérance, basée sur « la difficulté pratique de laminer exactement et également « des feuilles de métal d'une épaisseur minime, était « plus forte que pour les espèces plus lourdes. Et parmi « les pièces émises, de poids très différents, ce sont, « cela se comprend, les plus épaisses qui ont, par une « espèce de sélection, le mieux résisté à la destruction.¹ » Cette remarque s'applique à peu près dans la même mesure aux viennois.

A propos de petites espèces, je dois consigner ici une observation singulière que j'ai faite. Parmi les monnaies décrites ci-dessus, il n'y a pas de blanchets et aucun des auteurs qui ont traité de la numismatique de la Savoie n'en a décrit d'Amédée VIII, duc. J'ai déjà fait remarquer l'extrême rareté des blanchets à l'S, les derniers d'Amédée VIII, comte, et je crois l'avoir expliquée d'une manière à peu près satisfaisante par le retrait qu'on aurait opéré de ces pièces qui avaient été falsifiées par plusieurs monnaveurs infidèles. Maintenant il me vient un doute: était-il bien nécessaire d'avoir recours à cette hypothèse pour se rendre compte de la rareté des blanchets de la fin de la période comtale? Pendant la période ducale, ils manquent complètement sans qu'on puisse invoquer la même raison pour expliquer leur disparition. Peut-être les blanchets des dernières années qui ont précédé 1446 ne sont-ils si rares que parce qu'on en a très peu frappé, et ceux de 1416 à la fin du règne n'ont-ils jamais été vus par personne que parce qu'il n'en a pas été frappé du tout. Il y avait sans doute encore en circulation beaucoup d'anciens blanchets de la fin du XIVe siècle, au type de la croix cantonnée de quatre croisettes dont il avait été émis des quantités très considérables, si l'on en juge par le nombre de ceux qui ont été conservés et dont on retrouve

¹ Un trésor de monnaies du moyen dge, p. 33.

sans cesse de nouveaux exemplaires. On peut admettre aussi que les déniers viennois s'étaient substitués peu à peu, dans les transactions, aux deniers blanchets. Cela expliquerait pourquoi, un peu plus tard, sous le duc Louis, ils prirent le type qu'avaient eu les blanchets au commencement du règne d'Amédée, quand ceux-ci étaient à la fois la petite monnaie la plus répandue, au moins sur le versant nord des Alpes, et l'unité monétaire 1.

Nº 28. Écu de Savoie penché, timbré du heaume, celuici surmonté du cimier formé d'une tête de lion ailée et accosté de deux lacs. Le cimier coupe la légende.

∘ AMEDEVS : DVX ★ SAB'

¹ On pourrait penser que les blanchets ont été frappés en petite quantité à la fin de la période comtale d'Amédée VIII et plus du tout pendant la période ducale, parce que les maîtres n'y trouvaient pas leur compte d'après les conditions qui leur étaient faites. On voit en effet par les actes qu'ils frappaient de préférence les espèces qui leur procuraient le plus de profit, d'où il résultait que souvent le souverain était obligé de leur défendre de fabriquer certaines menues monnaies au-delà d'une somme fixe, qui leur était indiquée, ou d'une certaine fraction de la totalité de leurs émissions. Cette supposition serait fausse. J'ai calculé tout cela et j'ai trouvé que bien au contraire, les maîtres auraient eu avantage à frapper beaucoup de blanchets. Sous l'empire de l'ordonnance de 1405, on était encore, à ce point de vue-là, dans les conditions habituelles : d'un marc d'argent fin, argentum comitis, on pouvait tirer, en l'ouvrant

sous	forme (de demi-gros	une somme de	111	gro
»))	quarts))	116))
))	»	forts		127))
))))	blanchets		134))
))))	viennois	n	148))
))))	mailles de blanchets.))	148))
))	»	pites))	158))

Ces différences de rendement (chiffres arrondis, en négligeant les fractions de gros), étaient d'une part atténuées par les frais de frappe et le coût de l'alliage à employer, plus considérable pour les petites monnaies que pour les grandes, d'autre part amplifiées par la tolérance sur le poids et sur le titre, plus forte aussi pour les derniers termes de la série que pour les premiers, et que le maître s'arrangeait toujours pour faire tourner à son avantage; mais, en somme, le bénéfice du maître augmentait avec la valeur décroissante des espèces qu'il frappait. Sous l'empire de l'ordonnance de 1418, il en était autrement : d'un marc d'argent on tirait, en en faisant

des	demi-gros	une somme de	184	gros
»	quarts))	1 93))
))	forts		195))
))	blanchets		208))
))	viennois))	198))
))	demi-blanchets	»	223))

Par conséquent le maître devait être tenté plutôt d'exagérer l'importance de ses émissions de blanchets et de leurs mailles.

En 1420, l'échelle des profits était de nouveau semblable à celle qui résultait de l'ordonnance de 1403.

R. Croix de Saint-Maurice cantonnée de quatre fleurs à cinq pétales et à point central.

+ INITALIA : MARCHIO

Argent. Poids: 1,44. Bonne conservation. Ma collection.

Demi-gros de même type que le nº 12, variété inédite de Promis, VI, 15; la pièce décrite par le savant de Turin a l'étoile avant DVX, la mienne l'a après ce mot. C'est la marque de Jean de Masio, maître à Chambéry du 7 mai 1421 au 24 juillet 1422. Ce personnage a frappé dans cette ville beaucoup plus que tous ses prédécesseurs, collègues et successeurs, de la période ducale d'Amédée VIII, entre autres 16620 marcs de quarts, soit près de 3 millions de ces pièces, en sorte qu'il n'est pas étonnant qu'elles soient de beaucoup les plus communes de ce règne et qu'il en existe de nombreuses variétés. En voici quelques-unes qui n'ont pas encore été publiées :

Nº 29. FE · RT entre quatre traits parallèles.

+ AMEDEVS ★ DVX : SAB'

R). Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ INITALIA: MARCHIO

Cette pièce ne diffère que par le point de centre dans FERT du nº 90/7 du musée de Chambéry ¹.

Billon. 4 exemplaires de ma collection, de coin varié, dont trois, très bien conservés, pèsent 1,44, 1,38, 1,35, et le quatrième, un peu fruste, 1,07; ils ont ceci de remarquable que le titre paraît en être encore plus inégal que le poids. Le troisième, celui qui ressemble le plus à de l'argent, est à 430 millièmes², le titre normal étant d'après l'ordonnance seulement de 359,4; le quatrième, au contraire, paraît être d'un aussi bas billon que les forts. Enfin,

¹ J'ai confondu dans la description du trésor d'Etercy, sous le n° 35, ce quart avec celui qui n'a pas de point dans FERT.

² D'après un essai de MM. Frutiger frères, à Genève.

un cinquième exemplaire que j'ai signalé dans le trésor d'Etercy sous le nº 35 bis, paraît de si mauvais aloi que j'ai émis l'opinion qu'on peut le considérer comme de la fausse monnaie frappée par le maître lui-même avec les coins officiels.

Nº 30. FERT entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS * DVX : SAB'
- R). Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ INITALIA : MARCHIO

C'est exactement le nº 90/7 du musée de Chambéry, mais de cuivre pur. Poids: 1,52. Assez bonne conservation. Fausse monnaie. Ma collection.

Nº 31. FERT entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS ★ DVX : SAB'
- R). Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ INITALIA : MARCHIO

Ce quart diffère du nº 30 par une barre horizontale qui va de la boucle de l'R à l'H de MARCHIO en passant sous le gros trait courbe et sur le trait étroit du C. Elle a été mise là intentionnellement pour faire reconnaître une des émissions.

Billon. Poids: 1,38. Très belle conservation. Ma collection.

Nº 32. FE · RT entre quatre traits parallèles.

+ AMEDEVS ★ DVX : SAB' •

À. Écu de Savoie losangé.

+ INITALIA : MAR': PRN •

Billon. Poids: 1,33. Bonne conservation. Ma collection.

Ce quart, ainsi que les quatre pièces suivantes, est une variante inédite du nº 92/9 du médaillier de Chambéry.

Toutes les cinq avaient été confondues sous le nº 36 dans la description du trésor d'Etercy.

Nº 33. FERT entre quatre traits parallèles.

Tout le reste comme au numéro précédent.

Billon. Poids: 1,13. Bonne conservation. Ma collection.

Nº 34. FE · RT entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS * DVX : SAB'°
- R. Écu de Savoie losangé.
- + INITALIA : MAR' : PRN

Billon. Poids: 1,26. Conservation médiocre. Ma collection.

Nº 35. FERT entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS ★ DVX : SAB'
- R. Écu de Savoie losangé.
- + INITALIA : MAR' : PRN o

Billon. Poids: 1,32. Très bonne conservation. Ma collection.

Nº 36. FERT entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS ★ DVX : SAB
- R). Écu de Savoie Iosangé.
- + INITALIA : MAR' : PRN o

Billon. 2 exemplaires de coin varié, bien conservés. Poids: 1,58 et 1,09. Ma collection.

Nº 37. A majuscule fleuronné cantonné de quatre annelets.

- + MEDEVS ★ DVX
- R). Écu de Savoie de forme antique.
- + SABAVDIC

Billon. Poids: 0,81. Assez bonne conservation. Ma collection.

Variante inédite de Promis, 3^e planche complémentaire,

- fig. 4¹. Cette pièce a la marque à l'avers; celle qui suit l'a au revers.
- Nº 38. A majuscule fleuronné cantonné de quatre annelets.
 - + AMEDEVS DVX
- R. Écu de Savoie de forme antique accompagné de trois annelets.

+ SABAVDIE ★ ∘

Billon. 2 exemplaires de coin varié, assez bien conservés. Ma collection.

Ce fort inédit ne diffère du nº 97/14 de Chambéry que par l'annelet unique qui suit AMEDEVS. — Remarquer que cette pièce diffère de la précédente, non seulement par la marque placée au revers, mais aussi par le nom du souverain écrit en entier et par les trois annelets du champ de revers.

Nº 39. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS & DVX : SAB'
- R. Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids: 1,29. Bonne conservation. Ma collection. C'est la pièce que j'ai mentionnée sous le nº 38 dans le trésor d'Etercy en l'assimilant, peut-ètre à tort, au nº 88/5 du médaillier de Chambéry ².

Nº 40. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

¹ Cet auteur l'appelle un fort, avec raison. Rabut (Quatrième notice, p. 6), suivi en cela par M. Perrin (Catalogue du médaillier d'Annecy, n° 101/18) le qualifie de denier viennois. C'est une erreur évidente. Par contre, je dois donner raison à Rabut qui dit cette pièce frappée d'après l'ordonnance de 1421, contre Promis qui veut qu'elle l'ait été d'après celle de 1419.

² L'auteur, dans le commentaire qui suit la description de sa pièce, parle bien d'une fleur-de-lis comme marque, mais, dans la description elle-même, on voit un trèfle. En outre, le fait qu'il attribue cette monnaie à Th. de Folonia implique bien que c'est un trèfle et non une fleur-de-lis qu'il a cru voir.

+ AMEDEVS & DVX : SAB'

r). Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ INITALIA : MARCHIO

Billon. 2 exemplaires variés, bien conservés. Poids: 1,49 et 1,33. Ma collection.

La fleur-de-lis a été signalée pour la première fois par Rabut (Deuxième notice, page 9) sur un quart dont il ne donne pas la description, comme marque de Manfred Besson, qui a travaillé à Chambéry du 4 juillet 1422 au 23 août 1423. C'est, après l'étoile, la marque la plus fréquente du règne d'Amédée VIII, duc. Rabut l'appelle « une espèce » de fleur-de-lis; quant à moi, je trouve que c'est tout à fait la figure conventionnelle qu'on appelle ainsi en héraldique, ce qui me dispense d'en donner un dessin.

Nº 41. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

+ AMEDEVS & DVX : SAB'

ñ). Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ INITALIA : MARCHIO

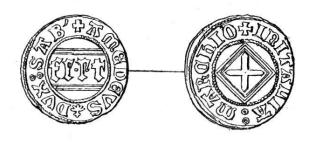
Billon. 2 exemplaires variés, très bien conservés. Poids: 1,36-37 et 1,39. Ma collection.

Nº 42. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

+ AMEDEVS & DVX : SAB'

R). Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ INITALIA: MARCHIO



Billon. 3 exemplaires variés, très bien conservés. Poids: 2 à 1,47, 1 à 1,23. Ma collection.

La coquille était la marque de Michel de la Balme qui a travaillé à Chambéry du 23 août 1423 au 15 juillet 1824. On sait qu'au commencement de sa maîtrise il avait signé ou dù signer ses pièces d'un heaume remplacé plus tard par une figure appelée ad formam crusilli. Promis a traduit par coquille de pèlerin ce mot qui ne se trouve pas dans les dictionnaires et qui semble pouvoir signifier une petite croix; j'ai expliqué ailleurs 1 les raisons qui prouvent qu'il a vu juste. La meilleure de toutes, c'est que la marque en question a réellement la forme de ce qu'on appelle en blason une coquille de saint Jacques, c'est-àdire munie d'oreilles; elle affecte, du reste, des formes assez différentes d'un exemplaire à l'autre, mais elle a toujours un manche plus long que ce n'est généralement le cas des coquilles qu'on voit dans les armoiries. Il est vraiment étonnant que les auteurs qui se sont occupés de la numismatique de la Savoie n'aient ni figuré ni même décrit de monnaies qui portent cette marque. Les deux variétés ci-dessus étaient confondues, sous le même nº 39, dans le trésor d'Etercy.

Nº 43. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS 🛎 DVX : SAB'
- n). Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
 - + INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids: 1,28. Bonne conservation. Ma collection.

Quart différant par le point de centre au milieu de FERT de Promis VI, 17.

Nº 44. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

¹ Un trésor de monnaies du moyen âge, page 37.

- + AMEDEVS \(\text{DVX \\$ SAB'} \)
- r). Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids: 0,24. Bonne conservation. Ma collection.

Quart, variété inédite, différant par les points-losanges du nº VI, 17 de Promis. Cette ponctuation indique une autre émission, peut-être postérieure à celle du nº 43 et de la pièce de Promis, et contemporaine de celle des viennois que je suppose avoir été frappés après 1429.

La couronne était la marque de Guy Besson, dit Vuillod, maître à Chambéry du 19 juillet 1424 au 9 avril 1429. Il a peu frappé sous Amédée VIII, entre autres pas de quarts pendant les neuf premiers mois de sa maîtrise, sur lesquels porte le premier des comptes qu'il a rendus. Mais j'ai remarqué qu'on ne peut pas attacher d'importance à des indications de ce genre quand elles sont négatives; souvent on trouve des monnaies dont les comptes qui nous ont été conservés ne parlent pas. Tel est le cas des viennois à la couronne; ils existent: Promis en a décrit un (nº VII, 20) qui a des points-losanges à la fin de la légende du revers; j'en possède un et en ai vu un autre, tous deux identiques à l'exemplaire du savant italien et pourtant ni le premier compte de G. Besson, ni le second, qui va jusqu'en avril 1429, ne les mentionnent. Il faut en conclure simplement que les comptes fournis par les maîtres n'étaient pas toujours exacts, ou bien que tous ne sont pas venus jusqu'à nous. Ainsi il se peut bien que G. Besson ait continué à frapper après 1429 puisque nous le retrouverons sous le successeur d'Amédée VIII en 1448.

Nº 45. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

+ AMEDEVS : DVX : SAB' •

R). Écu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ IN : ITALIA : MAR': PRN ♥

Billon. 2 exemplaires variés, très bien conservés. Ma collection.

Nº 46. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS : DVX : SAB' •
- r). Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
 - + IN : ITALIA : MAR': PRN ♥ °

Billon. Poids: 1,45. Très bonne conservation. Ma collection.

- Nº 47. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.
 - + AMEDEVS : DVX : SAB'.
- R. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
 - + IN : ITALIA : MAR' : PRN \upsilon

Billon. 2 exemplaires variés, très bien conservés. Poids : 4,30 et 4,41. Ma collection.

Nº 48. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS : DVX : SAB'.
- R). Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
 - + IN : ITLIA (sic!) : MAR' : PRN \ o

Billon. Poids: 1,27. Assez bonne conservation. Ma collection.

Ces quatre numéros de quarts, peu différents entre eux, sont des variétés nouvelles du nº 54/14 du médaillier d'Annecy, qui n'a pas de ponctuation après IN. Tous les quatre ont la marque seulement au revers. Le numéro suivant a la marque sur les deux faces.

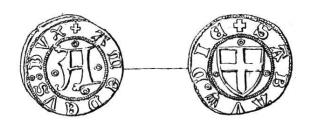
Nº 49. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS : DVX : SAB' \(\psi\) \(\psi\)
- R). Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
 - + IN : ITALIA : MAR': PRN ♥ o

Billon. 4 exemplaire, très bien conservé, mais fortement rogné. Poids : 1,23. Ma collection. Inédit.

Nº 50. A majuscule accompagné de quatre annelets.

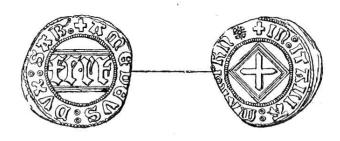
- + AMEDEVS : DVX
- R. Ecu de Savoie accompagné de trois annelets.
- + SABAV \ o DIE



Billon. Poids: 0,81; l'exemplaire de ma collection est en assez mauvais état; je l'ai fait dessiner néanmoins parce que la position insolite de la marque rend cette pièce intéressante; c'est probablement celle que Promis a fait graver au nº 48 de sa planche VI d'après un exemplaire où justement la marguerite manquait.

Nº 54. FE RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS : DVX : SAB' o
- R. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
 - + IN : ITALIA : MAR' : PRN &



Billon. Poids: 1,40. Bonne conservation. Ma collection. Quart, variété du nº 93/10 du musée de Chambéry, qui n'a pas de points ouverts entre IN et ITALIA et qui a PRIN au lieu de PRN. La marque, une fleur à quatre pétales séparés par des traits, me paraît être la rose de Jean de' Benvenuti, maître à Ivrée du 28 février 1420 au 5 septembre 1421.

Nº 52. A majuscule cantonné de quatre annelets.

- + AMEDEVS * DVX
- R. Ecu de Savoie accompagné de trois annelets.
- + SAIAVDIE (sic!).

Billon. Conservation médiocre; cependant il n'y a pas de doute sur la substitution d'un I au B. Poids : 0,90. Ma collection. Fort.

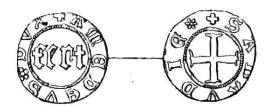
Nº 53. FE · RT en caractères minuscules.

- + AMEDE(VS DV)X
- R). Croix pattée.
- + SABAVDIE *

Billon. Poids : 0,71 ; mauvaise conservation. Ma collection. C'est le viennois que j'ai décrit sous le nº 55 dans le trésor d'Etercy.

Nº 54. FERT en caractères minuscules.

- + AMEDEVS * DVX
- R. Croix pattée.
- + SABAVDIE *



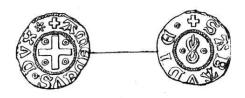
Billon. Conservation médiocre. Poids : 0,61. Ma collection.

Viennois. Je l'ai décrit dans le trésor d'Etercy sous le

nº 56, sans prendre en considération le signe peu distinct qui termine la légende du revers ét en ne tenant compte que de celui qui sépare les deux mots de l'avers. J'ai appelé cela une fleur à cinq pétales : c'en est une en effet, si l'on veut, mais elle diffère de celle que nous avons vue plus haut sur des demi-gros et des quarts au type chablaisien en ce qu'elle n'a pas de point au centre. Elle mériterait mieux d'être appelée une rosace à cinq lobes. Je n'en connais pas la signification.

Nº 55. Croix plaine, alésée, cantonnée de quatre annelets.

- + AMEDEVS DVX *
- R. Lacs posé en pal accosté de deux annelets.
- + SABAVDIE •



Bas billon. Poids : 0,43. Pièce fortement rognée, mais sauf cela très bien conservée. Ma collection.

Demi-viennois inédit du même type que le nº 14, pl. 1, du *Supplément* de D. Promis qui a pour marque une marguerite. Nous en verrons un, un peu plus loin, nº 60, qui n'a pas de marque du tout et à ce propos je chercherai à justifier le nom de demi-viennois que je lui donne.

Pour le moment, je me borne à rappeler que la marque consistant en une fleur à six pétales oblongs sans point central, que nous venons de voir sur les nºs 52 et 53, et qui se trouve aussi sur des quarts, est celle que j'ai identifiée en décrivant le trésor d'Etercy au ne m'oubliez mye 1

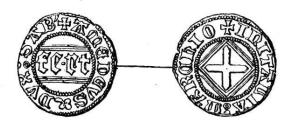
¹ Je suis l'orthographe des lettres-patentes données à Thonon le 5 septembre 1421 par Amédée VIII, sous la signature du chancelier Bolomier, reproduites par Duboin, op. cit., page 892. Promis écrit: ne moblies mye et ne m'obliez pas.

de Bertino Busca, maître à Ivrée, du 5 septembre 1421 au 6 mars 1426. Je n'ai aucune raison de renoncer à cette manière de voir, n'ayant rien découvert qui soit venu l'infirmer, mais j'en suis réduit, comme alors, pour la justifier, à invoquer l'impression générale que laisse la vue de cette fleur; de toutes celles qu'on trouve sur les monnaies d'Amédée VIII, aucune ne ressemble autant que celle-ci au « ne m'oubliez pas. » Du reste, personne n'a contesté cette appellation et n'a cherché à lui en substituer une autre.

Quant au viennois nº 54, je crois maintenant que la marque véritable de cette pièce est celle du revers et non la rosace à cinq lobes de l'avers. Quoi qu'il en soit, je ne m'explique pas du tout la coexistence de ces deux figures sur une même monnaie; cette pièce est pour moi une véritable énigme.

Nº 56. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS + DVX : SAB'
- R. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
 - + INITALIA : MARCHIO



Billon. Poids: 1,41. Très bonne conservation. Ma collection.

Nº 57. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS + DVX : SAB
- R. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ INITALIA : MARCHIO

Billon. Poids: 1,26. Bonne conservation. Ma collection. De ces deux variétés de quart, la seconde a été publiée dans le trésor d'Etercy, nº 34; elle était inédite auparavant. La première est nouvelle.

On ne saura jamais à quel atelier et à quelle maîtrise il faut attribuer ces deux pièces et d'autres, au type savoyard (par exemple un fort décrit par Rabut, *Troisième notice*, p. 9) sur lesquels on trouve un trèfle. Deux maîtres ont eu cette marque sous l'empire de l'ordonnance de 1420 et de celles qui l'ont suivie : Thomas de Folonia à Chambéry jusqu'au 4 juin 1421, et Jean de Masio à Turin du 1^{er} août 1422 au 9 juin 1424.

Nº 58. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + AMEDEVS : DVX : SAB' o
- R. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
 - + INITALIA : MAR' : PRN °

Billon. Poids: 1,32. Assez bonne conservation. Ma collection.

- Nº 59. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.
- + AMEDEVS & DVX & SAB' Y a-t-il ou n'y a-t-il pas d'annelet après SAB'? ce n'est pas clair.
- R. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
 - + IN : ITALIA : MAR' : PRN o

Billon. Poids: 1,26. Bonne conservation. Ma collection. Un second exemplaire, qui faisait partie du trésor d'Etercy, pesait 1,22.

Ces deux quarts étaient inédits avant que j'en eusse parlé dans l'article dont cette trouvaille faisait l'objet. Ils sont sans marque et sont, avec le demi-gros nº 41 et l'obole qui va suivre, les seules pièces d'Amédée VIII, duc, qui soient dans ce cas.

Quant au demi-gros, qui appartient à une période monétaire antérieure à celle dont il est question en ce moment, je ne saurais hasarder aucune supposition. Quant à l'obole, nous verrons tout à l'heure qu'elle a été probablement frappée dans un des deux ateliers d'Italie. En est-il peut-être de même des quarts? C'est fort possible. Quand j'en ai parlé pour la première fois, il y a cinq ans, j'ai émis l'opinion qu'ils pouvaient sortir de l'atelier que l'on croit avoir existé pendant quelque temps à Annecy 1 après la réunion du Genevois (dont cette ville était le chef-lieu) aux états d'Amédée VIII, et, tout en continuant à ne rien affirmer, je maintiens cette possibilité. Il est possible aussi que ces pièces aient été frappées par un des deux maîtres dont il sera question plus loin, dont la marque n'a jamais été retrouvée et qui, par conséquent, peuvent être soupconnés de s'être affranchis de ce moven de contrôle; possible enfin qu'elles soient le produit du fonctionnaire — était-ce le maître en exercice? était-ce un remplacant? On ne le sait pas — qui frappa pendant quelque temps à Moncalieri en 1421². Je ne suis pas sûr d'avoir épuisé toutes les hypothèses plausibles. En somme, on ne sait rien du tout de l'origine de ces pièces.

Nº 60. Croix plaine alésée, cantonnée de quatre annelets.

+ AMEDEVS · DVX

⁴ Cet atelier a existé, au moins officiellement, c'est certain, puisqu'il est mentionné en 1429, en 1432 et en 1439. Cf. A. Perrin, Catalogue du médaillier d'Annecy, p. XI, et Catalogue du médaillier de Chambéry, pp. 32 et 79. Mais a-t-il réellement été en activité? C'est une fout autre question.

² Cela résulte d'une lettre assez embrouillée adressée le 6 janvier 1421 par Henri de Colombieri, capitaine général du Piémont, à Pierre Fasolo (d'après Promis; d'après Duboin: Farolo) garde à Moncalieri. Le premier de ces auteurs dit que la cause du transfert dans cette petite ville de la Monnaie dirigée par M. Mercier n'est pas connue; le second l'attribue à la peste qui sévissait alors à Turin.

r). Lacs posé en pal accosté de deux annelets.

+ SABAVDIE

Bas billon. Poids: 0,50. Conservation médiocre. Ma collection.

Nous avons déjà vu une pièce au même type, nº 55, et il en a été publié une par D. Promis dans son volume de supplément, pl. I, fig. 44; celle-ci a AEDEVS, les deux miennes AMEDEVS. Ces trois pièces diffèrent aussi par la marque du maître : pour l'une c'est la marguerite, pour la seconde le « ne m'oubliez pas », et la troisième n'en a pas. Je remarque que les deux pièces qui ont une marque ont été frappées dans les ateliers d'Italie, la première à Turin par Martinet Mercier, la seconde à Ivrée par Bertino Busca.

Quelle en était la valeur, c'est-à-dire la dénomination et la place dans le système monétaire? Il n'y a pas l'ombre d'un doute, je crois que ce sont des oboles de viennois, soit pites, de 32 au gros; leur titre très bas et leur poids parlent dans ce sens. Les pites prévues dans l'ordonnance de 1420 devaient être au titre d'un denier, argent le roy, et à la taille de 432, plus tard de 416, au marc, c'est-à-dire qu'elles devaient être au titre de 80 millièmes et peser 0,576 ou 0,597. Or, des trois pièces en question, les deux que je possède sont de très bas billon et pèsent 0,43 et 0,50; quant à celle du musée de Turin, dont le titre et le poids ne sont pas indiqués, elle correspond, au dire de Promis qui l'attribue à Amédée IX, aux conditions fixées par les ordonnances de ce dernier souverain : titre rectifié, 73 millièmes et poids normal, 0,482.

Mais ici le lecteur remarquera sans doute que nous avons déjà vu plus haut, nos 17, 18, 26 et 27, des demiviennois, soit pites, d'un type très différent, dont il existe aussi un spécimen, ayant pour marque une étoile, que Rabut a décrit dans sa *Cinquième notice*, pp. 9 et 10.

La première idée qui vient, par analogie avec ce qui

s'est passé pour les autres espèces, demi-gros, quarts, forts et viennois, c'est que ces deux types, absolument distincts, correspondent aux deux périodes, l'une antérieure, l'autre postérieure au 29 février 1420, entre lesquelles se partage le monnayage d'Amédée VIII portant le titre de duc.

Je pense que ce serait une erreur et qu'il vaut mieux admettre que pour les pites — mais pour celles-ci seulement — le type était différent en deçà et au delà des Alpes, et cela pendant toute la période ducale; sur le versant Nord, à l'avers l'écu de Savoie, au revers la croix pattée, sur le versant Sud, à l'avers la croix plaine cantonnée d'annelets, au revers le lacs d'amour accosté d'annelets. D'abord, des deux pites, nos 55 et 60, si l'une porte une marque, la marguerite, qui peut y avoir été apposée avant ou après 1420, l'autre en porte une, la fleur à six pétales sans point, qui se retrouve sur d'autres espèces, le quart et le fort, frappées certainement sous le régime de l'ordonnance de 1420 ou d'une des années suivantes, et c'est d'après ces mêmes ordonnances qu'ont été frappées les pites de l'autre type signées d'un croissant sans point et d'un soleil. Ensuite, il paraît que déjà antérieurement on avait des demi-viennois d'un dessin différent pour le Piémont et pour les provinces de langue française; voici en effet ce que je lis dans l'ordonnance du 23 juin 1405 rendue en faveur de Jean de Rezeto 1: damus, concedimus, et largimur liberum arbitrium, licentiam, auctoritatem, bailiam, omnimodamque potestatem faciendi, cudendi et fabricandi cudique, fabricari, et fieri faciendi.... in singulis locis nostris dictorum nostrorum Comitatum Sabaudiæ et Gebennensis.....

10. Item denarios vocatos obulos albos communiter cursibiles in patria nostra Pedemontii, quorum quatuor valebunt unum denarium fortem....

i 1 Duboin, $op.\ cit.$, pp. 850 et 851; échantillon curieux du style des chancelleries de l'époque.

L'année suivante on trouve, en date du 4 septembre, un ordre semblable '..... fieri cudi et fabricari..... obulum blanchetum pro patria nostra Pedemontium quorum triginta duo valebunt unum denarium grossum.....

Quoique cela ne soit pas dit expressément, il est évident que ces pièces, destinées à circuler seulement dans la partie relativement restreinte du Piémont qui appartenait alors au duc de Savoie mais qui, pour une raison quelconque, étaient fabriquées à Nyon et à Chambéry², devaient se distinguer à première vue par leur empreinte de celles qui circulaient dans la Savoie, le Genevois, etc. et qui v avaient été émises en vertu de l'ordonnance du 11 décembre 1400. Nous avons vu dans une étude précédente 3 que des oboles viennoises frappées sous Amédée VIII par J. de Rezetto dans la Savoie et le Genevois avaient sur l'une des faces l'écu de Savoie et sur l'autre une croix pattée; il est vrai que celles que j'ai décrites devaient être postérieures à 1405 et antérieures à 1416 et avoir été frappées d'après une ordonnance qui ne nous est pas parvenue⁴, mais il est d'autant plus naturel de supposer qu'elles reproduisaient le type qui avait servi pour les frappes de 1400 que nous le vovons maintenu, plus ou moins longtemps après 1420, dans les mêmes contrées. C'est le type que j'appellerai savoyard des pites d'Amédée VIII, comte et duc; le type que j'appellerai piémontais (celui des nos 55 et 60) des deux périodes de ce règne, nous a été conservé seulement pour la seconde; quant à la première, on ne connaît pas, que je sache, de pites frappées d'après les ordonnances de

¹ Duboin, op. cit., p. 856.

² Cela peut paraître étrange, mais ne l'est pas du tout. N'oublions pas qu'à cette date-là l'hôtel des monnaies de Turin, capitale de la principauté d'Achaïe, qui avait ses souverains particuliers, travaillait pour Louis, le dernier de ces princes; par conséquent si, pour une raison quelconque, l'atelier d'Ivrée était fermé, force était bien au duc de Savoie de faire frapper dans un de ceux du versant Nord des Alpes le numéraire dont il avait besoin pour ses possessions italiennes.

³ Contribution à la numismatique des comtes de Savoie, p. 180.

⁴ On sait qu'il y a une lacune importante qui va de 1407 à 1418.

1405 et 1406 pro patria Pedemontium; espérons que nos collègues de ce pays auront la chance d'en retrouver.

Maintenant on peut se demander pourquoi on tenait à ce qu'il y eût deux espèces de pites très différentes pour les deux parties de l'état; j'avoue que je n'en sais rien et je ne peux faire à ce sujet que des suppositions. Peut-être les très petites espèces qui ne servaient pas pour le commerce proprement dit, comme chez nous actuellement les centimes et deux centimes, mais seulement pour des besoins restreints, circulaient-elles dans l'une et l'autre partie des états d'Amédée VIII en concurrence avec des monnaies de même valeur des pavs voisins; il est possible, pour ne pas dire probable, que ces dernières aient été plus abondantes que les monnaies nationales dans les lambeaux de territoire appartenant à la couronne de Savoie qui étaient enclavés entre la principauté d'Achaïe, les marquisats de Montferrat et de Saluces, le comté d'Asti, etc., comme c'est le cas actuellement à Genève, entourée de tous côtés par les zones du pays de Gex et de la Savoie du Nord, pour les pièces de cuivre étrangères de 5 et de 40 centimes; il est possible, enfin, que le souverain ait tenu à frapper une partie des monnaies destinées à ce pays de manière à ce qu'elles ressemblassent aux pièces étrangères dont ses sujets se servaient au moins autant que des siennes propres. Il se serait passé alors ce qui se passerait dans notre fin de siècle si la Suisse, reconnaissant l'impossibilité d'empêcher, malgré les mesures prises, l'envahissement de Genève par les gros sous de France, ou du même modèle que ceux de France, se décidait à faire frapper exclusivement pour ce canton, mais à la Monnaie de Berne, des pièces de cuivre de 5 et de 10 centimes qui n'auraient pas cours dans le reste de la Confédération.

La justesse de cette hypothèse serait prouvée si l'on pouvait mettre en regard des pites au type piémontais d'Amédée VIII, les pièces similaires frappées à cette époque dans les souverainetés voisines. Malheureusement, je ne connais pas assez bien la numismatique de la Haute-Italie pour faire cette démonstration; du reste, il est probable que les plus petites monnaies de ces états sont aussi rares que celles que je viens de décrire, ou qu'elles ne sont pas venues jusqu'à nous. Pourtant, je puis citer l'obole frappée à Asti par Charles d'Orléans entre 1408 et 1422, qui ressemble à celle-ci par son module et par la croix cantonnée de quatre points à l'avers 1.

Il me reste à dire quelques mots, pour terminer ce chapitre, de deux maîtres de monnaie d'Amédée VIII dont l'histoire est très obscure, Manet 2 de Beauchâtel, de Valence, nommé à Ivrée le 6 mars 1426, et Martinet de Lentaschis³, de Chieri, nommé à Turin le 30 août 1430, tous deux pour le terme d'un an. Le premier devait signer ses émissions d'un châtelet, le second d'une violette, mais personne, que je sache, n'ayant jamais décrit ou vu de pièces qui portent ces marques, et les comptes de ces deux maîtres n'existant pas, on ne sait pas s'ils ont réellement frappé monnaie. D. Promis a publié et figuré — planche VI, nº 4, de son grand ouvrage — un ducat qu'il donne à Lentaschis⁴, mais qui ne porte pas de marque; on voit très bien la raison qui lui a dicté cette attribution : la première et seule ordonnance pour la frappe des ducats de 16 gros, sous Amédée VIII, est du 30 août 1430, et il semble en résulter que la pièce

¹ Cf. D. Promis, Monete della Zecca d'Asti, 1853, pl. II, fig. 11.

² D'après Duboin, il se serait appelé Maret de Beauchâtel.

³ D'après Duboin, il se serait appelé Martinet de Lentuschis.

⁴ Il semble, d'après le passage de Promis qui parle de cette pièce, page 121, que Lentaschis n'aurait été autorisé à frapper que des ducats: ... trovasi ordinato al maestro Martinetto de Lentaschis di Chieri di battervi (à Turin) ducati da grossi 16, adottando un contrassegno ad formam unius violete. Et aux tableaux synoptiques, page 452, il n'est fait mention que du ducat. C'est une erreur; l'ordonnance de 1430, dont nous avons le texte complet (cf. Duboin, page 913) porte sur toutes les espèces de monnaies déjà frappées antérieurement, depuis le florin d'or petit poids jusqu'à la pite, et en outre sur le ducat.

en question, qui en est un, ne peut être que de Lentaschis qui, pour une raison quelconque, se serait permis de ne pas la signer, ou d'un de ses successeurs si tant est qu'il en ait eu un. Cependant cette conclusion n'est pas forcée: Promis lui-même donne le texte 1 d'une lettre de laquelle il appert que quelques mois avant la nomination de Lentaschis, il avait été frappé par Thomas de Folonia, maître général des monnaies de Savoie, des ducats dont l'empreinte n'avait pas plu au prince de Piémont², lieutenant général de l'Etat, en sorte qu'il lui fut enjoint de la changer. C'est peut-être une de ses pièces d'essai qui a été décrite par le savant de Turin, ce qui expliquerait le fait qu'elle n'a pas de marque; en effet, aucun texte n'indique que les maîtres généraux aient eu comme les maîtres particuliers, l'obligation d'avoir une marque personnelle /signum, intersignum, contrasignum). Quoi qu'il en soit, cette question reste ouverte et il est permis d'espérer encore qu'on trouvera des monnaies marquées du châtelet ou de la violette; avant 1891, personne n'avait jamais signalé de pièces avant pour marque la coquille de pèlerin, le heaume ou le soleil et pourtant depuis que j'en ai constaté l'existence, il m'en a passé bien des exemplaires par les mains et d'autres collectionneurs en ont trouvé de leur côté.

LOUIS

1440 - 1465

Nº 61. Ecu de Savoie losangé, à doubles contours. + LVDOVIC' ‡ D' ‡ SABAVD'

¹ *Op. cit.*, page 121. Cette lettre est datée du 28 mars, mais le millésime est illisible dans le manuscrit. D'après le contexte, Promis admet, avec raison je crois, que ce doit être 1430.

² La lettre n'est pas signée et porte comme en-tête: « princeps Pedemontium. » Promis erre en disant qu'elle est de Louis, plus tard duc de Savoie; en 1430, le prince de Piemont, c'est-à-dire le prince héritier de la couronne, était Amédée, fils aîne d'Amédée VIII, mort avant son père en 1434.

R. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

+ PRINCEPS + IMPE' ‡ ETE

Billon. Poids: 1,04. Assez bonne conservation. Ma collection. Un second exemplaire, très bien conservé, appartenant à M. le docteur Reymond, pèse 1,17.

Quart de gros, du même type que ceux que nous avons déjà vus sous Amédée VIII, à partir de 1420 (et que nous avons appelés « quarts au type savoyard »), différant par la ponctuation des deux faces du nº 66/3 du médaillier d'Annecy. Ces deux pièces, ainsi qu'une troisième, nº 118/8 du médaillier de Chambéry, qui a le nom du duc écrit tout au long, LVDOVICVS, ont ceci de remarquable qu'elles ne portent aucune marque de maître.

Il en est de même de deux demi-gros dont l'un est figuré par Promis (nº 2 de la planche VII) et l'autre, décrit par Rabut, *Troisième notice*, pp. 40 et 41.

Il est difficile de dire à quelle émission appartiennent ces différentes pièces plutôt rares¹, caractérisées par l'absence de toute marque : il est fort possible qu'elles soient des premiers temps où l'atelier de Cornavin était en activité sous la direction provisoire des maîtres généraux Guy Besson et Christin Boulard, qui furent chargés par le duc d'y frapper monnaie en attendant qu'ils eussent trouvé un maître particulier convenable. En rapprochant les données fournies par les lettres-patentes du 28 octobre 1448², par

¹ La plupart de ces pièces sans marque n'existent qu'à un exemplaire; pour la dernière, décrite par Promis, nous n'ayons pas de renseignement sur ce point.

² Duboix, op. cit., pp. 918 et 919: Dilectis fidelibus Guigoni Bessonis et Christino Boulardi magistris generalibus monetarum nostrarum citra et ultra montes cudendarum salutem. Cum nuper matura Prælatorum Procerum peritorumque et aliorum in taliter expertorum nostræ ditionis consilio et deliberatione ordinaverimus monetas auri et argenti citra et ultra montes de novo cudi et operari debere ad legem pondus et formam in capitulis presentibus annexis particulariter declarata, affectantes præterea de magistro ordinario idoneo et sufficienti nobisque fido ad hæc ut convenit providere..... vobis hoc ideo ac vestrum cuilibet in solidum attente committimus et mandamus quathenus visis præsentibus magistrum ordinarium ad hoc sufficientem et idoneum nobisque fidum et acceptum diligenter perquiratis, ac cum eo..., vice nostra policeatis, conveniatis et arrestetis prout vobis videbitur commodius faciendum, etc. A ces lettres patentes est annexée une ordonnance mentionnant les espèces à frapper et fixant leur titre et leur poids. Tout cela est daté de Lausanne.

celles du 11 janvier 1449 , par celles du 29 août de la même année , enfin par les comptes d'Etienne Varambon , on trouve que cet état de choses a duré de décembre 1448 en août 1449.

Nº 62. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ LVDOVICVS * D' * SABAVDIE +

R. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

+ PRINCEPS # IMPERII # ETER'

Billon. Poids: 1,27. Bonne conservation. Ma collection.

Quart inédit, à légende du revers beaucoup plus complète que sur les autres pièces similaires. La marque, une petite croix de Saint-Maurice, se trouve à la fin de la légende de l'avers.

Nº 63. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ LVDOVIC' * D' * SABAVD'

² Duboin, *op. cit.*, p. 926. Etienne Varambon, de Pont-d'Ain, est nommé maître particulier au delà des monts. La lettre est datée d'Avigliane.

3 Ibid., pp. 918 et 919, en note. De ces comptes, qui vont du 6 décembre 1448 au 31 octobre 1450, il appert qu'il a été frappé à Cornavin

des	gros	pour 260 m	arcs
))	demi-gros	» 2000))
))	quarts	» 10950))
))	forts	» 720))
"	blanchets	» 430))
"	demi-blanchets	» 150))
))	viennois	. » 180))

¹ Adressées aussi à G. Besson et à Ch. Boulard. Duboin, op. cit., pp. 77 et 78: Cum pridem constituerimus custodem monetarum nostrarum, quæ prope Gebennas cuduntur, dilectum fidelem nostrum servitorem Aymarum Fabri, qui novissime vobis ut refertis affluit ad exercitium dicti officii custodie aliis arduis occupatus minime vacare posse, cum similiter afferatis ad erectionem modernarum monetarum nostrarum magistros particulares idoneos et propitios adhuc commode reperire non potuisse; idcirco vobis..... districte (sic!) committimus et mandamus quathenus in predicto loco Gebennarum elligatis et ordinetis unum probum et idoneum custodem..... Præterea ne operaggia dictarum monetarum tam citra quam ultra montes cessare videantur aut aliter inania remanere volumus et vobis concedimus expresse quattenus dictas monetas nostras citra et ultra montes ad manus nostras tenere et operari facere continue possitis quousque magistros particulares ipsarum monetarum sufficientes et idoneos apte reperire valeatis, etc. La lettre est datée de Turin.

- R. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.
 - +: PRINCEPS + IMPE' × ET

Billon. Poids: 1,04. Conservation médiocre. Ma collection.

- Nº 64. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
 - + LVDOVIC' ‡ D' ‡ SABAVD'
- R. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.
 - + PRINCEPS
 + IMPC * ET

Billon. Poids : 1,19. Bonne conservation. Collection de M. le D^r Revmond.

- Nº 65. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
 - + LVDOVIC' + D + SABAVD
- R. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.
 - + PRINCEPS + IMPE * ETC

Billon. Poids: 1,06-07. Bonne conservation. Ma collection.

Ces trois quarts ressemblent beaucoup, les deux premiers au nº 125/15 du musée de Chambéry, le dernier au nº 124/14 du même médaillier; ce qui leur a valu d'être décrits à part, ce sont surtout les points qu'on y remarque dans l'un ou l'autre angle des croisettes qui commencent les légendes des deux faces ou seulement celle du revers. Cette particularité n'a jamais été signalée, que je sache, peut-être parce qu'étant peu apparente elle n'a pas attiré l'attention et il est probable qu'en regardant bien on en trouvera d'autres exemples sur quelqu'une des très nombreuses variétés et variantes de quarts marqués de la croix de Saint-Maurice. Je ne pense pas qu'il faille

assimiler ces petits points à des points secrets indiquant l'atelier ou mieux le maître de monnaie; j'y vois plutôt, comme dans le remplacement d'une lettre par une autre, dans les traits qui traversent certaines lettres des légendes, etc., des signes destinés à distinguer les émissions d'un même maître.

Nombreuses sont les variétés de ces quarts faisant partie de ma collection ou décrites par les auteurs où cette marque se trouve au revers, après PRINCEPS; M. Perrin en décrit une (Chambéry, 123/13), où elle se trouve après IMPE; en voici une où elle est placée à la fin de la légende du revers :

Nº 66. Ecu de Savoie Iosangé, les bords formés de deux traits.

- + LVDOVIC' # D' # SABAVD'
- r). FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.
 - + PRINCEPS ‡ IMPERII ‡ ETER (ou CTCR) + Billon. Poids : 1,05. Fruste. Ma collection.

Ces quarts à la croix de Saint-Maurice sont les pièces les plus communes du règne de Louis; les nombreuses variétés qu'on y observe témoignent de la multiplicité des émissions. Cette marque, une des plus fréquentes de ce règne, me paraît être celle d'Etienne Varambon, maître à Cornavin, d'août 1449 en octobre 1450. Elle a été attribuée par Blavignac à l'atelier de Cornavin, sans aucune raison, bonne ou mauvaise; M. Perrin l'a attribuée à l'atelier de Bourg en se fondant sur le fait que cette croix est l'armoirie de cette ville 1. Je crois que c'est une illusion : on ne voit pas qu'à cette époque-là, ou à aucune époque, en Savoie, on ait eu de telles préoccupations et qu'on y ait choisi les marques, qui

¹ Bourg porte : parti de sinople et de sable à la croix tréflée d'argent.

étaient personnelles, ne l'oublions pas, d'après l'armoirie de la ville où le maître travaillait ou d'après toute autre circonstance locale. Je justifierai mon attribution par des considérations tirées d'un autre ordre d'idées, plus probantes, à ce qu'il me semble.

Nºs 67 et 68. Deux quarts, de très bas aloi ou de cuivre, de ma collection, ayant tous deux pour marque une croix de Saint-Maurice au revers après PRINCEPS ou ce qui représente ce mot, ont, le premier, des légendes correctes, quoique abrégées, le second, LVDOVICS et PRINCCIS; ils pèsent 4,45 et 0,96. Tous deux sont fourrés.

Nº 69. Un autre quart, tout aussi faux que les précédents et ne présentant pas de traces d'argent, a les légendes suivantes :

+ LVDOVIC + SABAVC :

R. + PRNCEPS + IMPE : T :

Poids: 0,92. Le signe qui se trouve en guise de marque après le premier mot de l'avers et du revers, que j'ai rendu par +, est une petite croix dont les branches, arrondies à l'extrémité et beaucoup plus larges qu'à leur point de jonction, ressemblent à des massues; c'est une dégénérescence de la croix de Saint-Maurice.

Nº 70. L majuscule, cantonnée de quatre annelets, avec un point de centre.

+ VDOVICVS + DVX

R). Ecu de Savoie accompagné de trois annelets avec un point de centre dans la croix.

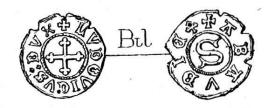
+ SABAVDIE

Billon. 2 exemplaires, l'un très bien, l'autre bien conservé. Poids : 0,96 et 0,87. Ma collection.

Fort, type de Promis VIII, 5, différant du nº 135/25 du médaillier de Chambéry, par les points de centre.

Nº 71. Croix de Saint-Maurice.

- + LVDOVICVS **‡** DVX
- R. S majuscule.
- + ABAVDIE +



Billon. Poids : 0,45, pour mémoire, cet exemplaire étant médiocrement conservé et ébréché. Collection de M. le docteur Reymond.

Cette pièce est une variante de celle que Rabut a décrite dans sa *Troisième notice* (p. 10), et dont il donne (planche I, nº 6), une figure qui ne correspond pas entièrement avec le texte. — M. Perrin en décrit une autre variété (nº 452/42 du médaillier de Chambéry,) qu'il identifie avec celle de Rabut, mais qui diffère en quelques points, soit de la figure, soit de la description de cet auteur.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces petites divergences, portant sur des détails, qui s'expliquent sans doute, en tout ou en partie, par des fautes d'impression; constatons que voilà un type que nous n'avons pas encore rencontré au cours de cette étude. Nous le retrouverons plus loin, nº 73, avec une autre marque et sous une forme différente, les légendes étant interverties par rapport aux figures qui occupent le champ : ici l'S est au revers, au nº 73 elle est à l'avers, d'où il résulte qu'à ce dernier numéro, le mot SABAVDIE, ne pouvant pas être complété par l'S du champ, doit être écrit en entier dans la légende.

Quelle était la valeur de ces monnaies à l'S? Rabut et M. Perrin les appellent des oboles de blanchet. D'autre part, Promis donne (3º planche complémentaire, nº 5),

la figure d'une pièce semblable, du même type que mon nº 73; il l'appelle blanchet et se fonde pour ce faire sur la similitude de type de cette monnaie et d'une autre semblable, mais anonyme, qu'il attribue à Amédée VIII (pl. VII, fig. 22), et qui, selon lui, est certainement un blanchet.

Laquelle de ces deux opinions est la vraie? Il est certain que la rarissime monnaie de billon d'Amédée VIII, comte, d'un module un peu plus fort que les pièces en litige, qui porte dans le champ de l'avers une grande S régulière et au revers une croix alésée, est un blanchet. Mais il ne s'ensuit aucunement que la pièce anonyme plus petite qui a, à l'avers une S en forme de serpent et au revers une croix de Saint-Maurice, à supposer qu'elle soit réellement d'Amédée VIII, ait été aussi un denier blanchet. D'autre part il est certain, comme nous le verrons plus loin, que les pièces de Charles I au même type que celle que je viens de décrire sont des mailles de blanchet et on connaît les deniers dont elles sont les oboles.

Par conséquent, je ne puis pas partager le sentiment de Promis et dois donner raison à ses contradicteurs; il y aurait place pour un léger doute si on n'avait pas trouvé le denier correspondant; il n'est pas connu, en effet, pour tous les maîtres, mais il l'est justement pour celui dont il est question en ce moment, celui qui signait ses émissions d'une petite croix de Saint-Maurice : on a de lui une pièce à la fois plus grande et plus pesante, décrite par Blavignac ¹ et par Rabut ², qui ne peut pas être autre chose qu'un blanchet. On en verra plus loin une autre signée d'une rosace à six lobes, nº 87.

¹ Notice descriptive sur les monnaies trouvées dans le trésor de Feygères, dans Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1849, t. VI, p. 136. J'en possède deux exemplaires, de conservation médiocre, pesant 0,96 et 0,69. M. le D' Reymond en a un magnifique, pesant 1,12.

² Deuxième notice, pl. IV, fig. 5.

Nº 72. Ecu de Savoie dans un double contour quadrilobé.

- + LVDOVICVS + DVX
- R). Croix plaine cantonnée de quatre croisettes.
- + SABAVDIE

Billon. Poids : 0,56. Exemplaire bien conservé, mais rogné. Ma collection.

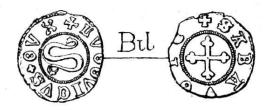
Pièce d'un type inconnu à Promis pour ce règne. M. Perrin en a décrit deux exemplaires identiques à celui-ci dont l'un pèse 0,58. Si j'en parle de nouveau, c'est pour revenir sur la dénomination qu'il convient de lui donner.

D'après cet auteur, c'est une obole, soit maille de blanchet. D'abord, quand nous discuterons à fond l'attribution des pièces à ce type-là frappées sous Charles I, nous verrons que sous ce dernier duc, ce ne peuvent être que des viennois; ensuite, nous verrons tout à l'heure, à propos d'un autre maître, des pièces d'un type absolument différent qui sont appelées mailles de blanchet par M. Perrin, à l'opinion duquel je me joindrai sans hésitation. Il est donc très peu probable qu'il y ait eu sous le duc Louis deux types de demi-blanchets n'ayant aucun rapport entre eux, mais que par contre nous ne connaissions pas de pièces qui représentent les viennois, frappés pourtant en grandes quantités dans plusieurs hôtels des monnaies et sous l'empire de plusieurs ordonnances. Varambon, entre autres, en a émis 180 marcs soit 63,360 pièces.

Nº 73. Grande S en forme de serpent. LVOOVICVS * OVX

- r). Croix de Saint-Maurice.
- + SABAVOIE

¹ Médaillier d'Annecy, nº 150/40.



Billon. Poids: 0,60-61. Conservation médiocre. Ma collection.

La fleur à quatre pétales qu'on voit dans la légende de l'avers est malheureusement un peu fruste, comme la pièce toute entière, et je regrette d'être obligé de faire dessiner un exemplaire en si mauvais état. Cependant, il il n'y a pour moi aucun doute sur le fait des quatre pétales.

Je crois, mais sans l'affirmer positivement, que cette marque est celle de Guy Besson, maître à Cornavin de décembre 1450 à avril 1451; c'est la plus rare de toutes; il n'en existe à ma connaissance que deux autres exemples, celui qui nous est fourni par le nº 73/14 du médaillier d'Annecy, dont cette pièce est une variété, et celui de l'écu d'or nº 8, pl. VIII, de Promis.

Il faut remarquer aussi le remplacement des D par des O dans les trois mots qui comportent cette lettre 1; il n'y a pas de doute à cet égard; je ne me laisse pas induire en erreur par le fait que sur beaucoup de pièces de cette époque les D ont une forme particulière; ils sont ovales et munis d'une queue montant de droite à gauche, ce qui les fait ressembler un peu, mais en sens inverse, aux G gothiques fermés contemporains, comme on en voit un, par exemple, sur le nº 141; sur cette pièce, et sur d'autres mieux conservées, ce sont véritablement des O, identiques à la quatrième lettre de LVDOVICVS. Evi-

¹ Dans un travail paru récemment dans la Revue numismatique et sur lequel je reviendrai à propos de certaines pièces d'Amédée IX, M. Raugé van Gennep appelle ces O gothiques substitués aux D des D ayant « tout à fait la forme d'un 🕒 grec. » Je ne vois aucune raison d'avoir recours à une comparaison tirée de l'alphabet grec quand on en a à sa portée une beaucoup plus simple empruntée aux caractères gothiques usités à l'époque dont il s'agit.

demment, cette substitution d'une lettre à une autre était voulue et était destinée à distinguer une émission; il y a de nombreux exemples de la chose au XV^e siècle, en Savoie et ailleurs, entre autres dans le monnayage de l'évêché de Lausanne.

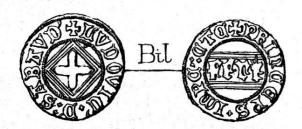
Nº 74. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ LVDOVIC' + D' * SABAVD'

Un point secret entre l'écu et le grènetis intérieur, au-dessous de l'L, par conséquent au deuxième quartier.

R. FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

+ PRINCEPS + IMPC' + CTC



Billon. Poids: 1,26. Très bonne conservation. Ma collection.

Quart différant du nº 422/12 du médaillier de Chambéry par quelques détails de la ponctuation et par des C au lieu d'E dans les mots IMPE et ETE. Cette anomalie est peut-être due à l'ignorance ou à l'inadvertance du graveur, peut-être aussi est-elle voulue et destinée à différencier les émissions, comme le remplacement signalé plus haut des D par des O.

Ce qu'il y a de très énigmatique à cette pièce, c'est le point secret sous l'L.

Nº 75. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ LVDOVIC' * D' * SABAV

Un point secret entre l'écu et le grènetis intérieur,

au-dessous du second D, par conséquent au troisième quartier.

r). FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

+ PRINCEPS * IMPER' * E'

Billon. Poids : 4,33. Conservation médiocre. Collection de M. le docteur Reymond.

Nº 76. Ecu de Savoie Iosangé, les bords formés de deux traits.

+ LVDOVIC' * D' * SABAV

Un point secret entre l'écu et le grènetis intérieur, au-dessous du second D, par conséquent au troisième quartier.

R. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

+ PRINCEPS * IMPE' * E'

Billon. Poids: 1,04-05. Conservation médiocre. Ma collection.

Ces deux quarts diffèrent par la manière dont les mots sont abrégés dans les légendes de l'avers et du revers du nº 121/11 du médaillier de Chambéry.

Nº 77. Ecu de Savoie Iosangé, les bords formés de deux traits.

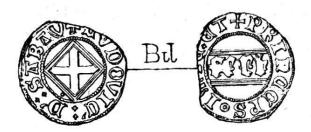
+ LVDOVIC' + D' + SABAV

Un point secret entre l'écu et le grènetis intérieur, au-dessous du second D, par conséquent au troisième quartier.

R. FERT en caractères minuscules entre quatre traits
parallèles.

+ PRINCEPS © IM (PE ‡) ET

Le signe qu'on voit après PRINCEPS, est un cercle dont le centre est formé par un gros point; il pourrait être comparé à une cible.



Billon. Poids: 1,09. Bonne conservation, mais il manque un morceau au flan. Ma collection.

Quart inédit, remarquable par le cercle dont il vient d'être question. On peut se demander si c'est simplement un signe de ponctuation, remplaçant les croisettes ou doubles croisettes qu'on voit habituellement sur ces pièces et destiné à différencier une émission, ou si c'est une marque proprement dite, signature d'un maître de monnaie. Il est difficile de se prononcer. Je penche pour la première manière de voir; s'il n'y avait pas déjà un point secret sous le second D pour constituer la marque, je me déciderais pour l'autre supposition, mais j'estime qu'il ne faut admettre la coexistence de deux marques sur une pièce que si on est obligé de le faire. Je crois donc que ce signe n'en est pas une, précisément parce qu'il n'a rien de bien caractéristique. En effet, à cette époque, on choisissait pour en faire des marques monétaires des objets matériels ou des figures héraldiques qui ne pouvaient pas être prises pour des signes de ponctuation; tels sont le lacs, le soleil, la clef, la croix de Saint-Maurice, etc. Du reste, c'est une simple impression et, je dois l'avouer, la principale raison qui me porte à ne pas voir dans ce cercle ou dans cette cible une marque proprement dite c'est que, si tel était le cas, cela dérangerait mes combinaisons.

Quant au point sous le second D, il n'y a aucun doute que ce soit une marque; c'est même la seule de ce règne dont la signification soit établie par un texte; elle appartient à François Garin, de Lyon, nommé maître de tous les ateliers au Nord des Alpes, le 2 avril 1451, qui fut maître particulier de celui de Cornavin de mai 1451 à janvier 1453. Seulement, fait qui a été méconnu par Promis et par les auteurs qui l'ont suivi, il n'en a pas été ainsi pendant toute la maîtrise de cet officier; le point sous le second D ne lui a été imposé qu'en 1452 pour distinguer une nouvelle émission de quarts et d'autres monnaies de billon faité à la même taille que d'après l'ordonnance précédente, celle du 2 avril 1451, mais à un titre un peu inférieur.

D'après les deux ordonnances, les quarts devaient être à la taille de 184 au marc, mais d'après celle de 1451 ils devaient tenir 3 deniers 12 grains de fin, d'après celle de 1452, seulement 3 deniers 6 grains. Les autres monnaies, sauf celles d'or qui ne sont pas mentionnées, devaient subir une diminution correspondante. On lit, en effet, ce qui suit dans cette ordonnance, annexée aux lettres-patentes de Louis, datées du 20 avril 1452 ²:

Des quarts ordonnés à faire à la loy de trois deniers six grains fins et quinze sols, quatre deniers de taille donnera Monseigneur aux marchands, etc.

- 2. Item que des autres monnoyes comme demy gros de forts de deniers et de mailles se feront selon l'ordonnance des quart c'est à scavoir que soit à la loy selon leurs qualités revenans à la loy de quarts sans nul changement faire, que ne soient de la taille ordonné des semblables par les premiers lettres données par mondit Seigneur au maître particulier.
- 8. Item se mettra pour enseigne et pour différence ezquart des susdits un petit point de dessous le D, qui est après Ludovicus, et semblablement en toutes les autres monnoyes comme contient ez Chapitres dessus nommés.

Le second de ces trois passages n'est pas clair, et on

¹ Duboin, op. cit., pp. 933 à 936.

² *1bid.*, pp. 932 à 934, en note. Il y a à ce sujet dans Promis, p. 453, une erreur, probablement une faute d'impression : 29 avril 1451 au lieu de 20 avril 1452.

ne voit pas bien comment se calculait d'après le nouveau règlement le titre des demi-gros et celui des espèces inférieures au quart, mais le dernier alinéa ne laisse aucun doute sur le fait que toutes les monnaies frappées d'après cette ordonnance devaient porter le point secret sous le second D aussi bien que les quarts; il est étrange qu'on n'en ait jamais retrouvé.

Ce qui est surtout intéressant dans ce document, c'est le fait que le point secret, mis à cette place, devait distinguer les monnaies nouvelles des précédentes; celles-ci, par conséquent, n'en avaient pas ou l'avaient sous une autre lettre; cela peut servir à expliquer le point secret sous l'L que nous avons vu au nº 74.

Essayons de nous reporter au XV^e siècle et aux circonstances de lieux et de personnes pour débrouiller cette histoire. Nous trouvons que le 46 décembre 1450, Louis avait nommé Guy Besson maître de monnaie à Cornavin ¹. Avant que sa concession fût expirée, arrive de Lyon un certain François Garin, un intrigant, qui cherche à supplanter le maître à peine installé en offrant au souverain des conditions plus favorables; il y réussit, comme le montre le préambule des lettres-patentes du 2 avril 1451 ²:

Dilecto fideli servitori nostro Francisco Garini, salutem et benevolentiam specialem. Licet aliis nostris Patentibus Literis per dilectum fidelem Secretarium nostrum Guilielmum de Bosco confectis ac expedictis sub data diei decimi-sexti mensis decembris nuperrime decursi constituerimus dilectum fidelem nostrum Guigonum Bessonis alias Vulliodi magistrum particularem monetarum nostrarum ubilibet citra montes cudendarum ad tempus videlicet modisque et formis in prædessignatis Litteris comprehensis, tamen quoniam propterea nobis debita emolumenta fere duplicari et longe

¹ Duboin, op. cit., p. 926, en note, et p. 931.

² Ibid., pp. 931 et 932.

maiora mercatoribus ad quos spectabit non minora lucra facere obtulisti, ecce quod nos animo volventes laudabilia servitia per se nobis diussius accurate impensa et quæ dietim impendere non designis de tuis sensu, diligentia, experientia in consimilibus sufficientia et legalitate merito confisi nostra potissime in hac parte et reipublicæ utilitate pensata et certis aliis laudabilibus moti considerationibus ex nostra certa scientia proprioque motu nostro tuorum huius modi exigentia meritorum te loco Guigonis prædicti esse volumus facimus quæ et per præsentes constituimus magistrum particularem dictarum monetarum nostrarum tam auri quam argenti in ditione nostra citramontana ubicumque et qualitercumque cudendarum, scilicet ad, et per tres annos proximos continuos et integros, etc.

Les «louables considérations» qui décident le duc à manquer à sa parole donnée à Guy Besson se résument en ceci que son seigneuriage est augmenté; on lit en effet un peu plus loin dans le même acte :

4. Item dominus accipiet pro seignoriagio suo super dictis monetis argenti,.... super quartis grossum unum quartos duos, licet dictus Bessonis non redderet inde nisi grossum unum, etc.

Un an après cela, les mèmes louables considérations engagèrent le duc à permettre à Garin de diminuer de six deniers le titre des quarts et cette autorisation fut payée au souverain par une nouvelle augmentation du seigneuriage qui fut porté à 3 gros et un quart par marc pour ces pièces-là et augmenté en proportion pour les autres espèces de billon.

Etant donné le caractère hardi et sans-gène de Garin, on peut admettre qu'aussitôt installé il chercha à innover de toute manière; il devait, comme tous les maîtres, signer ses émissions par l'apposition d'une marque. Venant de France, il employa le procédé qui y avait cours, celui du point secret, obéissant ainsi au sentiment instinctif qui a toujours poussé ses compatriotes, soit

chez eux, soit à l'étranger, à considérer les institutions et coutumes, bonnes, mauvaises ou indifférentes de leur pays comme supérieures à celles de tous les autres et à les propager au dehors quand les circonstances s'y prêtent, ce qui leur est rendu facile par l'admiration et le besoin d'imitation de ce qui se fait en France qu'on constate en tout temps et en tout lieu.

Il mit donc un point secret sur ses pièces et, n'ayant pas à tenir compte des antécédents et des traditions puisqu'il n'y en avait pas, il pouvait choisir pour ce faire n'importe quelle lettre de la légende et se décida pour la première. C'est ainsi, à ce que je crois, qu'on peut expliquer le point sous l'L de LVDOVICVS qui serait la marque de Garin depuis ses débuts, en avril 1451, jusqu'à ce qu'il en eut été décidé autrement par le règlement d'avril 1452 cité plus haut. C'est une hypothèse, mais elle rend compte de tout et n'est en contradiction avec aucun fait et avec aucun texte. Elle laisse cependant subsister une difficulté, que je signale avant qu'on me l'objecte pour attaquer mon système, c'est la coexistence sur certaines pièces d'un point secret et d'une marque proprement dite, c'est-à-dire formée d'une figure.

On trouve en effet les trois combinaisons suivantes : 1º au nº 78, un point secret sous l'L et au revers un lacs d'amour ;

2º un point secret sous le second D et au revers un sautoir trilobé;

3º un point secret sous le B et au revers une étoile.

La première idée qui vient à l'esprit, c'est d'admettre que sur ces pièces-là le point secret indique l'atelier et la figure intercalée dans la légende, le maître du moment, comme cela se pratiquait en France, mais quelle que soit la supposition qu'on fasse — je les ai toutes envisagées et j'en fais grâce au lecteur — on n'arrive à aucun résultat acceptable et l'on se heurte à des impossibilités. Il faut donc y renoncer, c'est ce que je ferai

jusqu'à ce que de nouvelles découvertes, ou les objections qu'on me fera avec accompagnement d'une meilleure explication, m'aient convaincu que je fais erreur. J'admets qu'aussitòt après Garin, on revint, en vertu de la loi de retour au passé que j'ai exposée ailleurs 1, au système traditionnel en Savoie, des marques formées d'un dessin représentant un objet quelconque ou une figure héraldique; seulement on continua encore pendant quelque temps, dans les ateliers situés au Nord des Alpes, en vertu d'une autre loi, tout aussi bien établie, celle de la persistance des types et des errements, à mettre des points secrets sous certaines lettres, sous la même que du temps de Garin ou sous d'autres, sans aucune raison, seulement par habitude, les graveurs copiant machinalement les modèles qu'ils avaient sous les veux, ou pour des raisons qui nous échappent. Voici la description d'une de ces pièces énigmatiques :

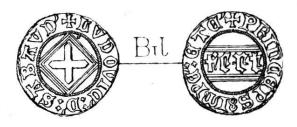
Nº 78. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ LVDOVIC' # D' # SABAVD'

Un point secret sous l'L entre l'écu et le grènetis intérieur.

R). FE · RT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

+ PRINCEPS & IMPE' : ETE'



Billon. Poids: 1,48-19. Très bonne conservation. Ma collection. Un autre exemplaire, appartenant à M. le docteur Reymond, moins bon, pèse 1,08.

¹ Revue suisse de numismatique, 1894, p. 117.

Quart. Cette pièce ne diffère du nº 147/7 du médaillier de Chambéry que par des détails insignifiants qui ne mériteraient pas une nouvelle description si je n'avais pas cherché l'occasion de me prononcer sur la signification de la double marque et de l'illustrer d'une figure; celle de M. Perrin ne correspond pas à la pièce, ce qui tient à ce que souvent il s'est servi des dessins de Promis qui se rapprochaient le plus des variétés nouvelles qu'il signalait.

Je note en passant que l'existence de deux espèces de quarts marqués d'un lacs dont les uns, comme celui-ci, ont en outre un point sous l'L et les autres, plus communs, n'en n'ont pas 1, s'explique peut-être par le fait que peu de mois après l'entrée en fonctions à Cornavin de Barthélemy de Châteauneuf, auquel j'attribue le lacs, il se produisit un changement dans la quotité du seigneuriage²; c'est peut-être à cette occasion qu'on supprima le point secret, dont l'inutilité fut reconnue par le nouveau maître, pour différencier sa deuxième émission, qui ne fut pas la dernière et qui produisit 3,740,720 pièces, de la première qui n'en avait fourni que 736,000. Ces chiffres donnent une idée de l'importance à cette époquelà de l'hôtel des monnaies de Cornavin. C'est un fait sur lequel on ne saurait trop insister. Nous verrons que Châteauneuf avait travaillé près de trois ans à Turin avant d'être transféré à Cornavin, ce qui constituait pour lui un avancement, sinon quant au titre qu'il portait, du moins quant aux bénéfices qu'il pouvait réaliser.

Je note aussi que l'une et l'autre sorte de quarts au lacs paraissent être d'un bon aloi, tandis que la plupart de ceux que j'ai vus qui peuvent être attribués avec certitude à F. Garin sont d'un métal moins dur, ce qui tient

¹ Voir Promis, pl. VII, fig. 4. J'en possède un, pas très bon, qui pèse 1,01, et j'en ai vu d'autres.

² Lettres-patentes du 14 mai 1453, dans Duboix, op. cit., p. 433.

peut-être à la présence dans l'alliage d'une certaine quantité de plomb, ou bien ont un reflet rougeatre qui dénote la prédominance du cuivre. Il est très probable que Garin, pour pouvoir faire au souverain des avantages plus considérables que ses prédécesseurs, avait été obligé de se dédommager en diminuant indument le titre de ses monnaies et c'est sans doute pour cela qu'on ne lui laissa pas achever les trois années de maîtrise qui lui avaient été concédées; il fut congédié avant la fin de la deuxième.

Nº 79. Ecu de Savoie dont le champ de gueules est blasonné à l'antique, accompagné en chef et sur les flancs de trois lacs d'amour; entre le lacs du chef et l'écu, FERT en caractères minuscules.

+ LVDOVICVS ‡ D' ‡ SABAVDIE & PRINCEPS

r). Croix à branches formées de trois listels, perronnées et fleuronnées, chargée d'un petit quadrilobe renfermant un point, entourée d'un quadrilobe formé de deux traits séparés par une rangée de points et cantonné de croisettes à ses angles rentrants. La complication et la riche ornementation de cette croix sont presque impossibles à décrire et je dois prier le lecteur de se reporter à la pl. VIII, fig. 8 de Promis.

+ DEVS # IN # ADIVTORIVM # MEVM # INTE'

Or. Poids: 3,17-18. Cette pièce, très bien conservée, mais un peu rognée et ayant circulé, a appartenu quelque temps à la maison Paul Strœhlin et Cie; j'en aurais fait volontiers l'acquisition, mais j'en ai été empêché par une circonstance que mes lecteurs voudront bien excuser parce que je la déplore encore plus qu'eux: res angusta domi. Elle a été achetée par un grand collectionneur italien qui possède d'autres raretés rentrant dans la numismatique de la Savoie. Je me permets, parlant dans l'intérèt de la science, de le prier de publier une fois cette pièce, ainsi que d'autres du mème pays, iné-

dites ou rares, en joignant un dessin à sa description, de préférence dans cette *Revue*, mais enfin dans toute autre, pourvu que cette pièce, unique à ce que je crois, soit bien mise en lumière.

C'est un écu d'or différant de celui de Promis par quelques détails des légendes et surtout par la manière dont le gueules est représenté : le champ de l'écu, au lieu d'être lisse comme d'habitude, est quadrillé de lignes obliques comme j'ai dit, dans un autre travail ¹, que cela se faisait quelquefois pour blasonner la pourpre romaine, l'équivalent du gueules. Ce dessin se voit parfois sur les sceaux de Savoie et on le trouve aussi sur quelques pièces d'or de ce pays du XIVe siècle, mais c'est le seul exemple que j'en connaisse au XVe siècle. Ici les lignes obliques sont tracées en creux et laissent entre elles des rangées de petits points carrés disposés en bande et en barre.

Nº 80. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

+ LVDOVICVS ‡ DVX & SABAVDIE ‡ PRI

R. Croix pattée, cantonnée de quatre lacs dans un double contour quadrilobé : les lacs sont attenants aux angles rentrants.

+ MARCHIO ‡ IN ‡ ITALIA ‡ PRINCEPS

Billon. Poids: 2,53. Très bonne conservation. Ma collection.

Parpaïole différant très peu du nº 136/26 du catalogue du médaillier de Chambéry, attribué par l'auteur à Varambon, à Cornavin. Je ne signale cette variété de coin que pour avoir l'occasion de dire que cette pièce ne peut pas être de ce maître; il a cessé de travailler en octobre 1450 tandis que les parpaïoles, appelées à l'origine doubles blancs à l'instar des pièces françaises dont elles reproduisaient le type, n'ont été introduites dans le monnayage de Savoie que par l'ordonnance du 14 janvier 1457.

¹ Le gueules et la pourpre romaine, étude d'héraldique, dans Revue suisse de numismatique, 1891, p. 118.

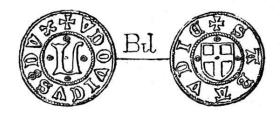
Nº 81. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

- + LVDOVIC' * D' * SABAVD'
- r). FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.
 - + PRINCEPS : IMPCR' & CTC'

Billon. Poids : 1,48. Très bonne conservation. Collection de M. le docteur Reymond.

Quart inédit : la marque est après IMPER, tandis que dans la pièce de Promis, VII, 4, elle est après PRIN-CEPS.

- Nº 82. L majuscule, avec point de centre, cantonnée de quatre annelets.
 - + VDOVICVS & DVX
- R. Ecu de Savoie, avec point de centre, cantonné de quatre annelets.
 - + SABAVDIE



Billon. Poids: 0,95. Excellente conservation. Ma collection.

Fort, variété de celui qui a été décrit par Rabut, Deuxième notice, p. 12, et qui a LVDOVICVS en entier. Le type de ma pièce, où le nom du souverain inscrit dans la légende est complété par l'initiale qui occupe le champ, est le plus fréquent sous ce règne, quand l'écu est au revers; il en est autrement quand l'écu est à l'avers : alors la légende donne le nom du souverain en entier.

Nº 83. Le duc à cheval, galopant à droite, armé de toutes pièces et tenant l'épée haute. Cette figure coupe la légende en deux points.

LVOOVICVS * O | VX * SABAV | OIE

R. L'écu de Savoie échancré, timbré d'un heaume muni de ses lambrequins surmonté du cimier de Savoie (tête de lion ailée) et accosté des lettres FERT, dans un double contour formé de quatre lobes alternant avec quatre angles droits. Les lobes coupent le filet et la légende.

MARCH | IO * IN * | ITALI' | PRINC'

Or. Poids : 3,47. Bonne conservation malgré un peu d'usure. Appartient à la maison Paul Strœhlin et Cie.

Ducat, variété de Promis VIII, 1. L'agencement de la légende de l'avers par rapport au cheval est un peu différent, ainsi que l'orthographe des deux mots ITALIA et PRINCEPS au revers; les S de l'exemplaire de Promis sont retournées; ici elles sont normales; par contre, tous les D sont remplacés par des O comme nous l'avons déjà vu au nº 74.

La marque, une fleur à six pétales sans point, que je préfère appeler une rosace à six lobes, est la plus fréquente de ce règne; elle a déjà été reconnue par M. Perrin pour être celle de Jacques (ou Jaquet) Philippe, maître de monnaie à Cornavin depuis le 9 décembre 1457 jusqu'à la fin du règne de Louis et pendant une partie de celui de son successeur.

Nº 84. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

+ LVDOVICVS ‡ DVX * SABAVDIE ‡ CHA (avec ou sans apostrophe; la pièce est fruste à cet endroit).

R). Croix pattée, cantonnée de quatre lacs, dans un double contour quadrilobé.

+ MARCHO # IN # ITALIA # PRINCEPS

Billon. Poids : 2,49. Pièce d'une conservation médiocre, fortement rognée. Ancienne collection Feuerlein.

Parpaïole. Variété du nº 138/28 du médaillier de Chambéry qui a MARCHIO, etc. Voici ce qu'en dit l'auteur, M. Perrin : « Cette pièce nouvelle, sur laquelle

« les lettres CHA (Chablaisii) remplacent PR' des autres « doubles blancs connus, nous a déterminé à attribuer « à l'atelier de Cornavin les monnaies portant pour signe « monétaire une fleur à six pétales, et au monnayeur « Jacques Philippe, qui a battu dans cette localité pen- « dant ce règne et sous celui d'Amédée IX. Ce différent « se rencontre en effet sur des pièces de ces deux règnes « qui se rapportent aux ordonnances de frappe pour « Cornavin sous le duc Louis, et de Cornavin ou de « Bourg sous le duc Amédée IX. » Cet argument est juste et j'en ai fait mon profit pour débrouiller le chaos des marques monétaires du règne de Louis.

Nº 85. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

+ LVOOVICVS ‡ OVX ❖ SABAVOIE

R). Croix pattée, cantonnée de deux lacs, aux premier et quatrième quartiers, dans un double contour quadrilobé.

+ MARCHIO # IN # ITALIA # PRINC

Billon. Poids : 1,62. Exemplaire à fleur de coin frappé sur un flan trop petit et trop épais. Cette pièce, d'après l'ordonnance, ne devrait peser que 1,546. Ma collection.

Demi-parpaïole, soit petit blanc, différant beaucoup du nº 13 de la planche I du supplément de D. Promis. Outre ces deux demi-parpaïoles à la rosace, on n'en connaît qu'une autre, au soleil, dont un exemplaire se trouve au musée de Chambéry et l'autre dans celui d'Annecy. Cette rareté des demi-parpaïoles comparée à l'abondance relative des parpaïoles sous ce règne, n'a rien qui doive étonner : on trouve que pendant son long stage à Cornavin, Philippe a frappé, contre 410 marcs, soit 67,240 pièces des premières, 33,550 marcs, soit 2,751,000 pièces des secondes, soit 41 fois plus.

A remarquer le remplacement des D par des O que j'ai déjà signalé et dont un des numéros suivants nous fournira un nouvel exemple. Nº 86. Ecu de Savoie accompagné de trois annelets.

- + LVDOVICVS * DVX (les D sont minuscules).
- r). L'majuscule avec un point de centre, cantonnée de quatre annelets.

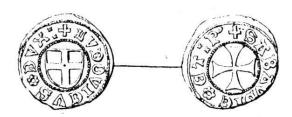
+ SABAVDIE 🏚 ET ‡ P' (D comme à l'avers).

Billon. Poids: 0,89. Bonne conservation. Ma collection. Sept autres exemplaires variés, dont deux appartiennent à M. le docteur Reymond, de conservations diverses, pèsent 1,46; 0,96; 0,95; 0,94; 0,89; 0,88 et 0,86. Ce ne sont pas les meilleurs qui sont les plus pesants.

Fort, variété du nº 142/32 du médaillier de Chambéry; quelques différences au revers.

Nº 87. Ecu de Savoie de forme antique avec un point de centre dans la croix.

- + LVDOVICVS 🕏 DVX 🕏
- À. Croix largement pattée.
- + SABAVDIE **☆** ET × P'



Billon. 2 exemplaires, l'un bien conservé, l'autre médiocre, le premier appartenant à M. le docteur Reymond (c'est celui qui a été dessiné), le second dans ma collection. Poids : 0,62 et 0,90. C'est le second exemplaire, celui qui est le plus usé et dont le flan est le plus petit, qui pèse le plus; ce nouvel exemple de l'irrégularité de la taille des petites monnaies à cette époque montre en outre que le poids des pièces était influencé par les différences d'épaisseur des flans plus que par leurs dimensions en surface. Le poids normal de cette pièce est de 0,941 ou de 0,931 selon qu'elle a été frappée d'après l'ordonnance de 1457 ou d'après celle de 1463, ce que l'on ne peut pas savoir.

Blanchet inédit du même type que celui qui a été décrit et figuré par Rabut dans sa *Deuxième notice* (pl. IV, fig. 5) et dont il a été question plus haut à propos du nº 71. Remarquer qu'à la plus ancienne de ces deux pièces la légende du revers se borne à SABAVDIE, tandis qu'à la plus récente elle est plus complète : SABAVDIE ET P.

J'ai dit plus haut qu'à la fin de la période comtale d'Amédée VIII, les blanchets sont extrêmement rares et que pendant sa période ducale ils manquent complètement. Sous le règne de Louis, ils reparaissent, mais ils sont infiniment moins fréquents que les autres pièces de billon. J'ignore la cause de cette rareté.

Nº 88. Ecu de Savoie dans un double quadrilobe.

- + LVDOVICVS * DVX (les D sont minuscules).
- R). Croix alésée cantonnée de quatre croisettes.
- + SABAVDIE * ET ‡ P'

Billon. Poids: 0,70. Assez bonne conservation. Ma collection. Deux autres exemplaires, dont l'un appartient à M. le docteur Reymond, pèsent 0,61 et 0,50.

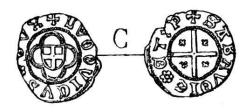
Viennois, variété de Rabut, *Deuxième notice* (pl. 1, fig. 3); différences à l'avers et au revers.

Nº 89. Ecu de Savoie dans un double contour quadrilobé.

+ LVOOVICVS & OVX (avec un point dans le premier V).

R). Croix alésée cantonnée de quatre croisettes.

+ SABAVOIE 🌣 ET ‡ P



Bas billon. Poids: 0,81. Assez bonne conservation. Ma

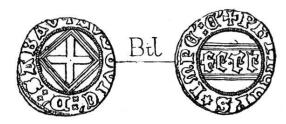
collection. Viennois, d'après ce que j'ai dit plus haut. Cette pièce, taillée à raison de 352 au marc d'après l'ordonnance de 1457 et de 360 d'après celle de 1463, devrait peser seulement 0,706 ou 0,692; il n'y a pas lieu de s'étonner de l'excès de poids de celle-ci; l'irrégularité de la taille de ces petites espèces était extrême; un autre exemplaire de ma collection, pas plus mal conservé que celui-ci, à D normaux (Rabut, Deuxième notice, pl. I, fig. 3), ne pèse que 0,41, soit presque exactement la moitié.

Nº 90. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

+ LVDOVIC' * D' ‡ SABAV (avec ou sans apostrophe). Un point secret sous le B, par conséquent au premier quartier.

À. FERT entre quatre traits parallèles.

+ PRINCEPS ★ IMPE' * E'



Billon. Poids: 1,22. Assez bonne conservation. Ma collection. J'en ai vu un autre exemplaire qui pesait 1,33.

F. Rabut a décrit dans sa Cinquième notice, sous le nº 4, p. 12, un quart marqué d'une étoile ayant un point sous le B; je ne sais pas si les deux pièces sont identiques, attendu que cet auteur ne donne pas in extenso la description de la sienne. Il ne dit pas non plus à quel endroit précis il a vu le point secret : sur toutes les pièces de ce genre déjà décrites et sur celles dont je parlerai tout à l'heure, le point secret se trouve entre l'écu et le grènetis intérieur; ici, il est placé sur le plus extérieur des deux traits qui bordent l'écu, en sorte qu'il n'est pas aussi visible.

Quant à l'étoile, je crois que c'est la marque d'Antoine Fabri, de Pérouse, nommé maître particulier à Bourg le 21 juin 1453 ¹. Promis fait remarquer avec raison que les lettres-patentes relatives à cette nomination montrent qu'alors il n'y avait pas d'hôtel des monnaies à Bourg; d'après ce texte, il y aurait eu plus que le chômage temporaire de l'établissement dont il est fait mention pour la dernière fois un demi-siècle auparavant; il n'existait même plus de bâtiment affecté à cet usage. Nous lisons en effet ceci : fieri volumus manifestum quod..... unam secham sive domum monetarum nostrarum in villa nostra Burgi, vel alibi in patria nostra Breyssiæ loco per nos seu per dilectos fideles Presidentem magistrosque Cameræ computorum, et generales dictarum monetarum eligendo et nominando erigendum nuper decreverimus, etc.

Nº 91. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

- + LVDOVIC' * D' * SABA (un point secret sous le B).
- R. FE · RT entre quatre traits parallèles.
- + PRINCEPS ★ IMPE' \(\) E'

Billon. Poids: 1,25. Très bonne conservation. Ma collection.

Sur cette pièce, le point secret sous le B se trouve entre l'écu et le grènetis intérieur, ce qui prouve que ce n'était pas une illusion d'en voir un à la pièce précédente, sous la même lettre, mais sur le trait qui borde l'écu extérieurement.

Nº 92. L majuscule cantonnée de quatre annelets.

¹ D'après D. Promis, op. cit., p 132, cette nomination aurait déjà eu lieu le 14 mai et l'acte du 21 juin se rapporterait à une diminution du seigneuriage. D'après Duboin, qui reproduit in extenso (op. cit. p. 937 et 939) les lettres—patentes de l'une et de l'autre date, celles du 14 mai changent le taux du seigneuriage dans tous les ateliers de l'Etat et celles du 21 juin contiennent la nomination de Fabri à Bourg. Cela n'a aucune importance, et je ne relève cette légère erreur que pour montrer au lecteur que je ne me suis pas borné à copier les dates et autres données historiques dans les auteurs qui ont écrit avant moi, mais que je les ai contrôlées en étudiant les textes, ceux du moins qui ont été publiés, n'ayant pas pu aller travailler dans les archives.

- + VDOVICVS ★ DVX
- R). Ecu de Savoie accompagné de trois annelets, en chef et sur les flancs.
- + SABAVDIE (cette dernière lettre peu distincte; c'est peut-être un C).

Billon. Poids: 0,91. Conservation médiocre. Ma collection. Fort inédit.

- Nº 93. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
- + LVDOVIC' D' * SABAV (avec un point secret au troisième quartier, sous le second D).
 - R). FE · RT entre quatre traits parallèles.
 - + PRINCEPS 🍪 IMPE 🖫 ET

Billon. Poids: 1,25. Bonne conservation, avec double frappe à l'avers, ce qui m'empêche d'en donner le dessin. Ce quart n'est point rare; j'en possède deux autres exemplaires, mal conservés, pesant 1,20 et 1,10, et j'en ai vu plusieurs autres. M. Perrin décrit dans le catalogue du médaillier de Chambéry, nº 129/19, une pièce qui ne diffère de celle-ci que par E au lieu de ET. En voici une seconde variété, aussi inédite:

- Nº 94. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.
- + LVDOVIC' ‡ D' * SABAV (avec un point secret au troisième quartier sous le second D).
- R). FE·RT en caractères minuscules, entre quatre traits parallèles.
 - + PRINCEPS 🍪 IPER' 🛚 E

Billon. Poids: 0,97. Bonne conservation. Collection de M. le D^r Reymond.

Le signe que j'ai appelé un sautoir trilobé, un des plus fréquents de ceux qu'on voit sur les monnaies du duc Louis, pourrait être désigné autrement. Si l'on veut, c'est une fleur formée d'un gros point central et de quatre pétales, plus larges que longs et allant en s'élargissant du centre à la périphérie, se terminant par trois pointes. Le dessin en varie un peu suivant les exemplaires et suivant les émissions; presque toujours les pétales sont disposés en sautoir; quelquefois leur obliquité est moins prononcée, mais, dans tous les cas, cette marque peut être distinguée sans hésitation de celle que j'ai appelée croix de Saint-Maurice qui n'a pas de point central et dont les branches, beaucoup plus longues que larges, toujours droites, se terminent en trèfle comme la croix de cette abbaye.

Le sautoir trilobé se trouve sur des monnaies de Louis, d'Amédée IX et de Philibert I, ce qui prouve que ce doit être la marque d'un maître ayant travaillé sous ces trois règnes. Le seul qui soit dans ce cas est Perronnet Guillod, de Bourg, qui fut nommé maître particulier de cet atelier le 29 janvier 1457 et y resta en fonctions, peut-être avec une courte interruption en 1468 i jusqu'au 21 juin 1497.

M. Perrin avait entrevu ce fait quand il dit ²: « Nous « attribuons cette pièce » (un viennois qu'il appelle obole, nº 65), « à l'atelier de Bourg et non à celui de Cornavin, « comme l'a fait Blavignac, qui n'en donne pas la raison, « parce que la croix de Saint-Maurice est l'armoirie de « Bourg, où Peronet-Guillod a frappé, sous les ducs « Louis, Amédée IX, Philibert I^{er}, Charles I^{er} et Charles-« Jean-Amédée, et que ce signe monétaire se retrouve

¹ Cette histoire n'est pas claire. Il est question d'Étienne Varambon, maître particulier à Bourg, dans des actes du 16 juin et du 17 septembre 1468. Voir Duboin, op. cit., pp. 957 et 961. Or, on ne trouve pas trace de ses comptes; en revanche ceux de Guillod, que nous possédons en entier pour cette époque-là, portent sur les quatre mois de juin à septembre pendant lesquels Varambon est qualifié de maître particulier. On peut concilier tout cela en admettant que ce personnage, ancien maître retiré des affaires à Bourg, ville voisine de son lieu de naissance, Pont-d'Ain, et capitale de la province, y avait remplacé pendant l'été de 1468 son collègue et combourgeois Guillod, empêché par une cause quelconque, peut-être par une maladie, que pendant cet intérim il avait repris le titre de maître de monnaie qu'il avait porté autrefois à Cornavin, mais que lors de la rentrée du titulaire il lui avait remis le registre tenu à jour en lui laissant le soin de rendre compte à l'autorité supérieure des émissions faites par l'un et par l'autre.

² Catalogue du médaillier de Savoie de Chambéry, p. 165.

« sur des pièces frappées sous tous ces règnes. » Il aurait pu, pour être complet, ajouter à cette énumération Philippe II qui régnait depuis plus d'une année quand P. Guillod termina la dernière frappe dont il ait rendu compte; mais, même avec cette adjonction, ce raisonnement est entaché de deux erreurs. Les monnaies de Charles-Jean-Amédée ne portent pas de marque; celles de Charles Ier et de Philippe II en manquent quelquefois; le plus souvent elles en ont une qui consiste en une ou deux lettres et jamais en une figure. Restent donc les règnes de Louis, d'Amédée IX et de Philibert; or, je ne sache pas qu'il existe d'Amédée IX des monnaies portant pour signe distinctif la croix de Saint-Maurice; M. Perrin n'en décrit pas, non plus que les autres auteurs qui ont traité de la numismatique de la Savoie et, pour moi, je n'en ai jamais vu. C'est le signe que j'ai appelé sautoir trilobé qui se trouve sur des monnaies de ces trois souverains et que, par conséquent, j'attribue, sans aucun doute, à Perronnet Guillod.

Quant au point sous le second D, je pense qu'il n'a aucune signification et qu'il a été mis là par habitude, à l'imitation de celui qui se voyait sur d'autres quarts alors en cours, par le graveur qui faisait les coins pour Guillod pendant les premiers temps de sa maîtrise.

Nº 95. Ecu de Savoie accompagné de trois lacs; entre celui du chef et l'écu, FERT en caractères minuscules.

+ LVDOVICVS * D' * SABAVDIE * PRINCEP'

R. Croix ornée, semblable à celle du nº 79, entourée d'un quadrilobe.

+ DEVS * IN * ADIVTORIVM & MEVN * IN'

Or. Poids : 3,40. Très bonne conservation. Appartient à la maison Paul Strœhlin et Cie.

Ecu d'or du même type que celui de Promis VIII, 8, et que le nº 79 ci-dessus. Il diffère de tous deux par la marque et du second, en outre, par le champ lisse de

l'écu de Savoie. Cette pièce est une variété de l'écu d'or décrit par Rabut, *Deuxième notice*, p. 12, qui a bien la mème marque, mais seulement au revers, et n'a pas, autant qu'on en peut juger par une description incomplète, les irrégularités d'orthographe de celle-ci.

Nº 96. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

- + LVDOVIC' * D * SABAVD
- Ŕ. FE · RT entre quatre traits parallèles.
- + PRINCEPS 🌣 IMPE 🌣 E'

Billon. Poids: 1,36. Bonne conservation. Ma collection.

Quart, variante nouvelle des nºs 124/14 et 125/15 du médaillier de Chambéry. Ici, j'évite d'appeler la marque un sautoir trilobé parce qu'elle est plutôt droite qu'oblique; en d'autres termes, c'est plutôt une croix qu'un sautoir. Il est possible que ce soit la forme primitive de la marque de ce maître et qu'il ait eu l'idée, au bout d'un certain temps, pour la mieux distinguer de celle de Varambon, de changer la disposition des pétales.

Nº 97. Ecu de Savoie Iosangé, les bords formés de deux traits.

- + LVDOVIC' * D' * SABA'
- R. FE · RT entre quatre traits parallèles.
- + PRINCEPS 💸 IMPE 🗧 E

Billon. Poids: 1,23. Bonne conservation. Ma collection.

Quart, variante du nº 70/7 du médaillier d'Annecy.

Nº 98. Ecu de Savoie losangé, les bords formés de deux traits.

- + IVDOVIC /sic!) * D * SABAV
- Ř. FE · RT entre quatre traits parallèles.
- + PRINCCPS 🍪 IMPC'

Billon. Poids: 1,20. Bonne conservation. Ma collection.

Quart, variété inédite présentant dans les légendes des incorrections probablement voulues. A propos de ces trois pièces, que j'attribue à P. Guillod, je dois aller au-devant d'une objection qu'on me fera peut-être : les quarts ne sont pas prévus par l'ordonnance de frappe annexée aux lettres-patentes du 29 janvier 1457 accordées à ce maître et il n'en est pas fait mention dans ses comptes de 1457 à 1462. Ma réponse est facile : la suite de ses comptes manque depuis 1462 jusqu'à la fin du règne. Du reste, il existe un ordre du duc, daté du 22 août 1463, qui donne aux fonctionnaires de Bourg licentiam et auctoritatem.... de ipsis monetis minutis legaliter cudendi, faciendi et fabricandi in predicto loco Burgi tantum quantum vobis videbitur fore opportunum juribus nostris semper salvis 1.

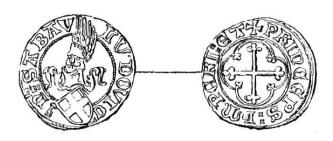
Je note enfin le fait singulier que dans l'ordonnance de 1457 la taille des monnaies frappées à Bourg est calculée d'après le marc de Paris, et non d'après celui de Troyes, ce qui est tout à fait exceptionnel à cette époque.

Nº 99. Ecu de Savoie penché, timbré du heaume, celui-ci surmonté du cimier formé d'une tête de lion ailée. La légende est coupée en deux points par l'écu.

LVDOVIC | **3** D' (signes de ponctuation indistincts) SABAV

Ñ. Croix de Saint-Maurice dans un double contour formé de quatre demi-cercles, avec trèfles aux angles rentrants.

+ PRINCEPS * IMPERI * ET



¹ Duвоїх, ор. cit., р. 945, en note.

Argent. Poids: 1,41. Bonne conservation. Ma collection. Demi-gros. C'est l'exemplaire qui avait appartenu à Rabut.

Cet auteur l'a signalé dans sa *Cinquième notice*, mais il n'en a donné ni la description détaillée, ni le dessin.

Nº 99 bis. Ecu de Savoie penché, timbré du heaume, celui-ci surmonté du cimier formé d'une tête de lion ailée. Entre les deux groupes de trois pennes chacun qui forment le vol, une clef posée en pal, la forme en est un peu différente de celle du numéro précédent : le panneton est entouré d'une espèce de nimbe, l'anneau est en losange. La légende est coupée en bas par l'écu, en haut par le cimier.

LVDOVIC | * D' ‡ SABA

R. Croix de Saint-Maurice dans un double contour formé de quatre demi-cercles avec trèfles aux angles rentrants.

+ PRINCEPS IMPERI' ‡ ET

Argent. Poids: 4,28. Très bonne conservation. Ma collection.

Rabut croyait que la marque consistant en une clef était inconnue avant lui; pourtant elle se voyait déjà sur le quart nº 4 de la 2^{me} planche complémentaire de Promis. Il avait proposé de l'attribuer à Fabri, maître de monnaie à Bourg, parce que ç'aurait été une allusion au nom de ce fonctionnaire, une manière d'armoirie parlante. M. Perrin adopte cette manière de voir dans son catalogue du médaillier de Chambéry, puis, dans celui du médaillier d'Annecy, il l'amende, ou plutôt la dénature, en mettant Fabri à Cornavin.

Quant à moi, je crois, sans en être bien sûr, que la clef appartient à Barthélemy de Châteauneuf, maître à Turin de mars 1449 à janvier 1452. En somme, c'est une marque plutôt rare; elle se trouve seulement sur trois demi-gros, les deux que je viens de décrire et une pièce

peu différente du médaillier d'Annecy, nº 64/1, sur deux quarts, l'un cité plus haut, l'autre qui se trouve au musée de Chambéry, nº 153/43, enfin sur le fort qui suit :

Nº 100. L majuscule, avec un point de centre, cantonnée de quatre annelets.

+ DOVICVS (sic! pas : VDOVICVS) & DVX

R). Ecu de Savoie de forme espagnole, avec point de centre, cantonné de quatre annelets.

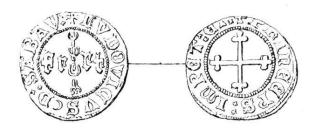
+ SABAVDIE

Billon. Poids : 0,98. A fleur de coin, mais avec de petits accidents de frappe qui couvrent en partie le panneton de la clef, etc. Celle-ci a la même forme qu'au nº 99. Ma collection.

Fort du type le plus fréquent sous ce règne, présentant l'anomalie qu'il manque le premier V au nom du duc.

Nº 101. FERT en caractères minuscules coupé par un lacs, à extrémités partagées en plusieurs lambeaux, posé perpendiculairement.

- R. Croix de Saint-Maurice.
- + PRINCEPS * IMPET * ET *



Billon. Poids: 1,13. Très bonne conservation. Ma collection. Un second exemplaire, différant de celui-ci par quelques détails, a appartenu dans le temps à la maison Paul Strœhlin et C^{ie}; j'ignore où il se trouve maintenant.

Quart de gros, variété inédite du nº 454/4 du médaillier de Chambéry dont il diffère par le nom du duc écrit en entier, par une abréviation plus forte de celui du duché, par la ponctuation de la légende de l'avers et surtout par l'incorrection de celle du revers : IMPET au lieu d'IMPER. Cette faute d'orthographe est intéressante parce qu'elle se retrouve sur une pièce de même valeur (Promis, 2^{me} planche complémentaire, fig. 4) qui porte une clef, que je crois être la marque du prédécesseur immédiat, à Turin, du maître qui signait ses émissions d'un croissant. Cette erreur serait le fait d'un graveur qui aurait été employé dans cet atelier lors du remplacement de B. de Châteauneuf et aurait continué à y travailler sans son successeur. Elle confirme donc mon attribution des deux marques de la clef et du croissant.

La raison pour laquelle j'attribue ces deux marques à des maîtres travaillant à l'atelier de Turin, c'est qu'elles se trouvent sur des quarts d'un type totalement différent de celui qui était adopté sur le versant Nord des Alpes. Nous avons vu qu'Amédée VIII, duc, a frappé successivement des quarts de gros au type chablaisien et au type savoyard, et cela pour toutes les parties de ses états; il y avait, paraît-il, des manières de compter différentes dans les provinces du Nord et du Sud des Alpes, mais dans toute la monarchie le numéraire était le même 1; sous le duc Louis, on retrouve les deux types de quarts usités sous son prédécesseur, mais ils circulaient simultanément; les premiers, caractérisés par FERT coupé d'un lacs et par la croix de Saint-Maurice, en Piémont; les seconds, caractérisés par l'écu de Savoie losangé et par FERT entre quatre traits parallèles, dans les autres provinces. On ne peut former que des conjectures sur les causes de cette dualité; peut-être faut-il les chercher précisément dans la différence du système monétaire usuel : le gros du Piémont valait à peu près la moitié du gros de Savoie. D. Promis, dans son grand ouvrage, parle à maintes reprises de ces deux

¹ A l'exception des pites.

valeurs très différentes du gros, mais sans aborder jamais la question en face et surtout sans l'épuiser. Ce n'est pas ici le lieu de la soulever incidemment et cela d'autant moins qu'elle me paraît très obscure 1 et qu'en tout cas je ne me sens pas encore préparé à la traiter d'une manière satisfaisante et à la résoudre.

J'expliquerai plus loin pourquoi j'attribue la clef à Barthélemy de Châteauneuf et le croissant, qui se trouve aussi sur une parpaïole du musée de Chambéry, nº 140/30, au maître, ou à l'un des deux maîtres, dont le nom n'est pas connu, qui ont frappé à Turin après Barthélemy de Châteauneuf et avant Cumassel, entre 1452 et 1462.

Nº 102. Ecu de Savoie de forme antique, avec point dans la croix, accompagné de trois lacs, l'un en chef, posé horizontalement, les deux autres en pointe, posés obliquement; tout cela est enfermé dans un double contour trilobé semblable à celui des parpaïoles.

+ LVDOVICVS * DVX * SABAVDIE * PR *

Les deux S retournées sont fort irrégulières et ont une forme de serpent.

r). La même croix ornée et fleuronnée que j'ai décrite au nº 79, avec cette seule différence qu'il n'y a pas de points entre les deux traits qui forment le quadrilobe.

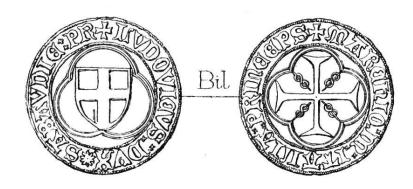
+ DEVZ ‡ IN (·) ADIVTORIVM ‡ MEVM ‡ IN ‡ TENDE Or. Poids : 3,36. Pièce un peu rognée et ébréchée. Elle a appartenu à la maison Paul Strœhlin et Cie et a été vendue au collectionneur dont j'ai parlé plus haut.

Ecu d'or inédit, d'un type nouveau ressemblant à celui du nº 8, pl. VIII de Promis, mais en différant par l'absence de FERT entre l'écu et le lacs du chef et par le double trilobe de l'avers. Son heureux propriétaire rendrait service à la science en voulant bien le publier avec un dessin.

¹ La question se complique encore par le fait de la coexistence d'un troisième pied monétaire dans le duché d'Aoste et d'un quatrième dans le comté de Nice.

Nº 103. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

- + LVDOVICVS * DVX * SABAVDIE * PR
- n). Croix pattée entourée d'un double contour quadrilobé cantonné de lacs à ses angles intérieurs.
 - + MARCHIO * IN * ITALIA * PRINCEPS



Billon. Poids: 2,67. Bonne conservation. Ma collection.

Parpaïole différant par les dix rais flammés du soleil de celle du médaillier de Chambéry, nº 439/29, qui n'en a que huit, autant qu'on en peut juger par la description qui n'est pas très explicite. Il s'en trouve aussi une dans ma collection, d'un coin un peu différent de la précédente, un peu fruste à l'endroit de la marque, où les huit rais sont plus courts et plus larges. Enfin, la maison Paul Stræhlin et Cie en possède une, tout à fait pareille, qui a neuf flammes au soleil, comme l'écu d'or décrit plus haut. D'autre part, l'alluré des rayons de cet astre diffère d'un exemplaire à l'autre et j'ai fait la même remarque pour les pièces d'Amédée IX qui portent la même marque; tantôt ce sont de véritables flammes, tantôt des rais presque droits et cela sur le même exemplaire. Tout cela constitue des différences de gravure absolument insignifiantes, selon moi, et il n'existe sous les deux règnes de Louis et de son successeur qu'un seul soleil comme marque monétaire. Des considérations que j'exposerai tout à l'heure m'engagent à l'attribuer à Cumassel, maître à Turin depuis 1462, ainsi que les trois numéros suivants.

Nº 104. Ecu de Savoie, avec point de centre accompagné de trois annelets en chef et sur les flancs.

+ LVDOVICVS * DVX

R). L majuscule, avec point de centre, cantonnée de quatre annelets.

+ SABAVDIE * ET * P'

Billon. Poids: 0,78. Conservation médiocre. Ma collection.

Nº 105. Ecu de Savoie, avec point de centre, accompagné de trois annelets en chef et sur les flancs.

+ LVDOICVS (sic!) DVX (ici quelque chose d'indistinct, peut-être deux croisettes obliques superposées).

R. L majuscule, avec point de centre, cantonnée de quatre annelets.

+ SABAVD(IE * E)T * P'

Billon. Poids: 0,93. Conservation médiocre. Ma collection.

Nº 106. Ecu de Savoie avec point de centre, accompagné de trois annelets en chef et sur les flancs.

+ LVDOVICVS * DVX

R. L majuscule, avec point de centre, cantonnée de quatre annelets. En outre, le gros point, qui sur tous les forts de cette époque-là termine le second jambage, presque aussi haut que le premier, de ce caractère gothique, est remplacé par un annelet.

+ SABAVDIE ‡ ET ‡ P'

Billon. Très bel exemplaire. Poids : 0,99. Ma collection.

Ces forts, tous trois inédits, diffèrent par les quelques détails indiqués en les décrivant et, en outre, par le fait qu'aux nºs 104 et 105 les D ont la conformation régulière de cette lettre majuscule gothique, tandis qu'au nº 106, ils ressemblent à des O terminés en haut par un trait incliné à gauche.

Nº 107. Ecu de Savoie dans un double quadrilobe.

- + LVDOVICVS 🦛 DVX 🗴
- R. Croix alésée cantonnée de quatre croisettes.
- + SABAV..... P'

Billon. Poids: 0,49. Conservation très médiocre. Ma collection.

Viennois inédit du même type que les nos 72 et 88.

J'ai indiqué, au fur et à mesure que je décrivais les pièces qui précèdent, la signification probable des marques diverses que nous avons rencontrées; il me reste à justifier ces attributions et il est d'autant plus nécessaire de le faire que Promis n'a identifié qu'une seule de ces marques, celle du point secret sous le second D, et encore, comme nous le verrons plus loin, d'une manière qui n'est pas parfaitement exacte et que j'ai été obligé, pour la plupart des autres, de m'écarter des interprétations proposées par F. Rabut et par M. André Perrin.

Je dois commencer par déclarer que depuis que je m'occupe de numismatique, je ne me suis jamais trouvé en face d'un problème plus difficile à résoudre; cela soit dit, non pour me vanter d'y avoir réussi, mais au contraire pour expliquer et faire excuser d'avance les erreurs dans lesquelles je puis être tombé et que la découverte de nouvelles monnaies ou de textes encore enfouis dans les archives fera peut-être connaître une fois à un chercheur plus heureux. Qu'on en juge : en compulsant soigneusement l'histoire monétaire du duc Louis telle qu'elle est écrite par Promis, auquel il faut toujours revenir ou par lequel on doit toujours commencer, on trouve seulement dix maîtres ayant travaillé sous son règne ou, plus exactement, dix maîtrises, en comptant celle de Guy Besson et de Christin Boulard, maîtres généraux, associés pour exploiter l'hôtel des monnaies de Cornavin avant qu'ils eussent trouvé quelqu'un de convenable pour y remplir les fonctions de

maître particulier. Mais, pour le même laps de temps, on compte, ou mieux il m'a paru quand j'ai commencé cette étude, qu'on devait compter vingt marques différentes qu'on peut classer comme suit :

- I. Pas de marque, d'aucune sorte.
- II. Points secrets.
 - 1º Un point sous le second D, celui qui est après LVDOVICVS.
 - 2º Un point sous l'L.
- III. Signes divers.
 - 1º La croix de Saint-Maurice.
 - 2º La croix clavée.
 - 3º La clef.
 - 4º La figure que Rabutappelle l' fleur à quatre pétales trilobés; j'ajoute, pour la mieux distinguer d'autres marques semblables, que les pétales sont disposés en sautoir autour d'un point central, et, pour abréger, j'appelle cela le sautoir trilobé.
 - 5º Le lacs.
 - 6º Le soleil à huit, neuf ou dix rais plus ou moins flammés.
 - 7º Le croissant, qu'il serait plus exact d'appeler lune en décroît, mais je me sers du terme le plus usité soit de nos jours, soit au XVe siècle; j'entends par là la figure de la lune telle qu'elle se présente à la fin du dernier quartier, c'est-à-dire avec les pointes tournées à droite.
 - 8º L'étoile à six rais droits.
 - 9º La fleur à quatre pétales.
 - 10º La fleur à cinq pétales.
 - 11º La fleur à six pétales, ou rosace à six lobes.
 - 12º et 13º Deux figures auxquelles M. Perrin ne donne pas de nom dans la description des pièces de Louis qui les portent, mais qu'il

¹ Deuxième notice, p. 12, nº 3.

appelle ailleurs, dans le chapitre sur Amédée VIII, duc, un bouquet et un trèfle.

- 14º Enfin, la cible; cette dernière seulement en combinaison avec le point secret sous le D.
- IV. Combinaison d'un point secret et d'un signe qui, d'autres fois, se rencontre isolément,
 - 1º Le point sous le second D avec le sautoir trilobé.
 - 2º Le point sous l'L avec le lacs.
 - 3º Un point secret sous le B que je n'ai jamais rencontré seul avec l'étoile à six rais.

On pourrait encore allonger cette liste si l'on y ajoutait la double croisette qui souvent sépare les mots des légendes et qui, selon M. Perrin, est la marque d'un maître; pour moi, c'est simplement un signe de ponctuation.

Tout cela, à première vue, est bien fait pour décourager celui qui cherche le mot de cette énigme. Pourtant, comme on ne peut pas supposer que les monnayeurs du XVe siècle se sont amusés à marquer leurs pièces à tort et à travers dans l'intention de dérouter les personnes qui étudieraient cette question après eux, je me suis dit qu'il devait y avoir un moyen de se retrouver dans ce dédale et voici comment je m'y suis pris :

D'abord, le système d'identification des marques suivi par Rabut et par M. Perrin est fautif en ce que ces auteurs prennent chaque marque isolément et se demandent à qui elle peut bien avoir appartenu; il vaut mieux, je crois, considérer l'ensemble du sujet.

Ensuite, je me suis demandé si nous connaissons bien tous les maîtres qui ont travaillé sous le duc Louis dans les hôtels des monnaies que l'on sait avoir été ouverts pendant son règne, ceux de Cornavin, de Bourg et de Turin, et surtout si l'on est bien sûr qu'il n'y ait pas eu d'autres établissements de ce genre que ces trois-là; en particulier je me suis demandé si l'atelier de Nyon qui

battait monnaie en 1427 et dont il est fait mention encore en 1439 sous Amédée VIII, n'a peut-être pas été aussi en activité sous son successeur.

Je ne le crois pas. Aucun texte ne le prouve, aucun même ne le fait supposer. On trouve que Bertino Busca, dont nous avons parlé plus haut, page 51, v fut nommé maître particulier le 2 décembre 1427, pour le terme d'un an, et le 21 février suivant qu'il reçut l'autorisation d'apporter certains changements aux conditions de l'affinage du billon, mais après cela il n'est plus question de frappes faites dans cet atelier. On le trouve, il est vrai, mentionné encore deux fois dans le registre des parlements du Saint-Empire comme avant envoyé des représentants aux réunions qui eurent lieu en 1432 à Valence et en 1439 à Avignon, mais cela se passait sous Amédée VIII; si ces faits s'étaient renouvelés sous le duc Louis, si même on trouvait que des maîtres nouveaux v ont été nommés, il ne s'ensuivrait pas le moins du monde que l'on y ait réellement battu monnaie sous ce règne. Il ne manque pas d'exemples, dans l'histoire de ces temps-là, de fonctionnaires désignés pour ouvrer dans tel ou tel hôtel des monnaies et qui ne le font pas, soit qu'ils soient empêchés de s'y rendre, soit que, s'y étant rendus, ils ne puissent pas y travailler pour une raison ou pour une autre. Il est fort possible que les bourgeois de Nyon aient réclamé peut-être à plusieurs reprises pour qu'on maintînt chez eux un établissement qui v existait de temps immémorial et contribuait à la considération et à la prospérité de leur ville et qu'on ait fait semblant de satisfaire leurs désirs en nommant un titulaire pour leur fermer la bouche, quitte à ne pas donner de suite sérieuse à l'affaire.

Il semble en effet qu'Amédée VIII n'a pas fait frapper monnaie pendant les dix à douze dernières années de son règne, probablement parce que ses émissions de 1420 et des années suivantes, faites dans quatre ateliers et en quantités très considérables si l'on en juge d'après le nombre de ces pièces qui existent encore et qu'on retrouve journellement, suffisaient encore à tous les besoins; il semble aussi qu'il en a été de même pendant les huit premières années de son successeur Louis.

Lorsque celui-ci se décida à recommencer à frapper en 1448, le seul atelier qu'il fit travailler, au début, de ce côté des monts, fut celui qu'il ouvrit à Cornavin. Il paraît avoir obéi en cela à une préoccupation politique ¹; il tenait à concentrer ce service aux portes de Genève, dont il se proposait de se rendre maître pour en faire la capitale effective de ses états du versant Nord des Alpes dont elle était déjà la capitale naturelle; en tout cas, Cornavin seul est mentionné pendant les premières années, puis Bourg, ouvert en 1453 après avoir chômé au moins cinquante ans. — Quant à Chambéry, il n'en est pas question sous ce règne, non plus que de Nyon.

M. Perrin est d'un autre avis. Il décrit en plusieurs endroits de ses deux catalogues des monnaies de Louis qu'il pense avoir été frappées à Nyon; il n'aborde pas la question en face et n'expose pas les raisons qui l'ont engagé à se séparer de Promis sur ce point important, mais il est facile de les découvrir : il a trouvé sur des monnaies de Louis des marques, le croissant et le soleil, qui paraissent être les mêmes que celles de deux maîtres

¹ C'est à cette époque-là que commence une série d'empiétements sur les droits des citoyens et ceux des évêques de Genève que les ducs de Savoie entreprirent, pendant trois quarts de siècle d'après un plan systématique; un des principaux moyens mis en œuvre par eux pour s'assurer la haute main dans cette ville et dans cet évêché consista à placer sur le siège épiscopal, soit des titulaires entièrement à leur dévotion, soit des princes appartenant par filiation légitime ou naturelle à leur maison. Cette politique fut inaugurée par Amédée VIII, un homme d'état de premier ordre ; à la mort de Jean de Mez, survenue en 1444, c'est-à-dire à une époque où lui-même était pape sous le nom de Félix V, il se donna le titre d'administrateur de l'évêché de Genève, avec Jean de Grolée comme grand vicaire, et le garda après avoir renoncé à la tiare. J'admets que ce fut à ce moment-là qu'il imagina d'ouvrir à Cornavin un hôtel des monnaies, le seul existant dans les états de Savoie du Nord des Alpes et de beaucoup le plus important de la monarchie qu'il avait agrandie considérablement. Cela eut lieu sans doute d'après une combinaison qui assurait à la fois à l'évêché des avantages pécuniaires, en échange de sa renonciation définitive au droit de battre monnaie, et au duc des ayantages politiques. Les faits et les dates concordent avec cette supposition.

ayant travaillé à Nyon sous Amédée VIII. Cette coïncidence est curieuse en effet, mais elle n'a pas nécessairement la signification qu'on est tenté à première vue de lui attribuer; pour qu'elle l'eût, c'est-à-dire pour qu'elle prouvât que J. Picot et B. Busca ont frappé monnaie à Nyon sous le règne de Louis avec les mêmes marques, le croissant pour le premier, le soleil pour le second, que sous Amédée VIII, il faudrait nécessairement — ces signes se trouvant sur des parpaïoles, c'està-dire sur des pièces émises pour la première fois en 1457 — admettre de deux choses l'une : ou bien Bertino Busca aurait succédé deux fois à Picot dans le même atelier, la première fois sous Amédée VIII après l'intercalation de son frère Lanfranco Busca, la seconde fois sous Louis après 1457; ou bien il aurait frappé — avec ou sans interruption, peu importe — jusqu'en 1457 ou plus tard et Picot serait revenu aux affaires après lui, c'est-à-dire après une éclipse de plus de trente ans. Un tel chassé-croisé est extrêmement improbable; il suppose de plus dans l'une et l'autre alternative, chez l'un des deux maîtres, Picot, dont la marque se trouve déjà sur des pièces de l'époque comtale, c'est-à-dire antérieures à 1416, une longévité et une capacité de travail à un âge avancé véritablement extraordinaires; il aurait été maître de monnaie pendant une cinquantaine d'années, ce qui est difficile à admettre, attendu qu'on n'arrivait à ces fonctions qu'après avoir fait un stage de plusieurs années dans les grades inférieurs de la confrérie.

La principale raison, du reste, qui m'empêche d'admettre que Picot et B. Busca aient travaillé à Nyon depuis 1457, c'est qu'on possède les documents relatifs au monnayage du duc Louis, ordonnances et comptes, d'une manière assez complète depuis 1448 jusqu'à la fin de son règne, et qu'il n'y est pas fait la moindre mention de cet atelier ou de ces deux personnages.

Soit, me dira-t-on peut-être : l'attribution que vous

combattez est évidemment erronée; mais cela ne prouve pas que l'atelier de Nyon n'ait pas été ouvert entre 1440 et 1448, période pendant laquelle les actes manquent, en ayant à sa tête d'autres maîtres, signant leurs émissions d'autres marques que ne le croit le numismate de Chambéry. A cela j'ai aussi une réponse : dans le trésor d'Etercy, qui a été enfoui en 1449, je crois l'avoir prouvé d'une manière satisfaisante ¹, et qui se composait surtout de monnaies de Savoie, il ne s'en trouve pas une seule au nom de Louis.

Voilà pour le nombre des ateliers. Quant à celui des maîtres de monnaies qui ont travaillé dans les trois ateliers dont l'existence n'est pas douteuse, Cornavin, Bourg et Turin, c'est une tout autre affaire et il se peut fort bien que nous ne les connaissions pas tous.

D'abord, quand Christin Boulard et Guy Besson, maîtres-généraux des monnaies en deçà et au delà des monts, furent chargés en octobre 1448 de frapper monnaie en attendant qu'ils eussent trouvé des maîtres particuliers convenables, il est possible qu'ils l'aient fait non seulement à Cornavin mais aussi ailleurs, sinon à Bourg, ce qui est plus que douteux d'après ce que nous avons vu plus haut, du moins à Turin; le passage que voici des lettres-patentes du 11 janvier 1449 rend la chose probable: ne operaggia dictarum monetarum tam citra quam ultra montes cessare videantur² (remarquer le verbe cessare). Il se pourrait donc qu'il eût été frappé à Turin, sous la responsabilité de ces deux personnages, avant le 6 mars 1449, date de la nomination de Barthélemy de Châteauneuf, des monnaies qui peut-être sont sans marque comme celles qui furent émises à Cornavin à la même époque dans les mêmes conditions, ou qui portaient peutêtre une des marques dont je cherche la signification.

¹ Revue suisse de numismatique, 1891, p. 49.

² Duboin, op. cit., p. 78.

En second lieu, il doit y avoir eu dans le même atelier entre 1452 et 1462, entre B. de Châteauneuf et Cumassel, au moins un ou peut-être deux maîtres dont nous ignorons le nom, mais dont les émissions sont énumérées dans deux comptes du garde Sébastien de Pietraviva 1. Le maître en question n'était très probablement pas Cumassel dont il est fait mention pour la première fois dans un texte postérieur², qui semble indiquer qu'il commença à travailler vers 1462; ce n'était certainement pas non plus B. de Châteauneuf, au moins pas pour toute cette période, puisqu'il fut transféré à Cornavin en 1457; il est possible même, étant donné que ces frappes sont rapportées dans deux comptes différents, qu'il y ait eu non pas un, mais deux maîtres dont l'un aurait travaillé de juillet 1452 à mai 1454 et l'autre de juillet 1458 à mai 1459. Il est vrai que, dans cette supposition, ils auraient été en fonctions chacun pendant un laps de temps bien court, mais cela n'a rien d'extraordinaire, en tout cas rien d'impossible; nous trouvons par exemple que G. Besson a travaillé à Cornavin pendant quatre mois seulement.

Par conséquent, aux dix maîtrises dont j'ai constaté l'existence en commençant, dont une, celle de Garin, doit être considérée au point de vue de la marque comme en représentant deux, il faut en ajouter au moins une, peut-être deux ou même trois.

Le nombre apparent des marques afférentes à ces onze, douze ou treize maîtrises est de vingt, comme je l'ai dit plus haut, mais un examen attentif des faits permet de les réduire à un chiffre total passablement plus bas.

D'abord, j'ai fait justice de la cible qui n'est, je crois, qu'un signe de ponctuation.

De même, je crois qu'on peut faire abstraction de la

¹ Duboin, op. cit., p. 922.

² Ibid., p. 923, en note.

croix clavée : elle ne se voit que sur des pièces fausses et c'est, sans aucun doute, une imitation mal réussie de la croix de Saint-Maurice.

Ensuite, je remarque que la fleur à cinq pétales ne m'est connue que par les descriptions de M. Perrin; elle se rencontre à chaque instant dans ses catalogues du médaillier de Chambéry et de celui d'Annecy, mais seulement dans le texte imprimé, pas dans les figures qui l'accompagnent. Ce n'est probablement pas autre chose qu'une fleur à six pétales, soit rosace à six lobes, que l'auteur a rendue par le signe typographique qui se rapprochait le plus de la réalité. J'en vois la preuve dans ce petit fait : à la page 160 du catalogue du médaillier de Chambéry, je lis dans le texte : une fleur à cinq pétales et, dans le commentaire qui accompagne cette description, ce signe est appelé fleur à six pétales.

Enfin, je pense qu'on peut de même supprimer hardiment les deux marques que j'ai citées sous les nos III, 12 et III, 13 à la page 113. Je ne les ai jamais rencontrées sur des monnaies et je n'en ai jamais vu les figures. Je ne les connais que par les descriptions imprimées de M. Perrin¹ et il est permis de douter de leur existence réelle, jusqu'à plus ample informé, tant qu'elle n'est affirmée que par un ouvrage qui, je regrette de devoir le dire, fourmille non seulement de fautes d'impression, mais aussi d'erreurs de toute sorte.

Maintenant que le terrain est déblayé par ce double travail d'augmentation du nombre des maîtres et des maîtrises, d'une part, de diminution du nombre des marques monétaires, d'autre part, voyons comment celles-ci peuvent être attribuées à leurs possesseurs légitimes.

Deux considérations attirent d'abord l'attention :

¹ La première se trouve sur un quart du musée d'Annecy, n° 67/4 et la seconde sur une pièce de même dénomination du musée de Chambéry, n° 155/45.

1º Un certain nombre des marques qui se voient sur les monnaies de Louis se retrouvent sur celles de son successeur Amédée IX et sont, par conséquent, celles de maîtres qui ont été en fonctions sous les deux règnes;

2º certaines monnaies, les parpaïoles, les demi-parpaïoles et les doubles gros, n'existaient pas pendant les premières années du règne de Louis; elles ont été créées par l'ordonnance de 1457. Par conséquent les marques qui se voient sur ces espèces-là doivent être celles de maîtres qui ont été en fonctions à partir de cette date.

Quant au premier point, je constate que les trois marques qui se trouvent sur des monnaies de Louis et d'Amédée IX sont le sautoir trilobé, la fleur à six pétales ou rosace à six lobes et le soleil, et que justement il y a trois maîtres qui ont travaillé pendant ces deux règnes, P. Guillod, J. Philippe et Cumassel. En outre, je remarque que le sautoir trilobé se trouve aussi sur des pièces de Philibert I et que l'un des trois maîtres en question, P. Guillod, était encore en fonctions sous ce règne et même plus tard sous ceux de Charles I, de Charles-Jean-Amédée et de Philippe II. Par conséquent c'est à lui qu'il faut attribuer cette marque 1, et cela avec autant de certitude qu'il peut y en avoir en pareille matière. Restent donc pour Philippe et pour Cumassel la rosace à six lobes et le soleil. Ici, pour pouvoir aller plus loin, il faut faire intervenir des considérations d'un autre ordre : les pièces de toute dénomination qui portent la rosace à six lobes sont infiniment plus communes que celles qui portent le soleil et on peut en conclure avec une grande probabilité qu'elles appartiennent à celui de ces deux maîtres qui a le plus frappé, c'est-à-dire à Jaquet Philippe; en effet l'atelier de Cornavin était de beaucoup le plus important de la monarchie.

¹ Voir plus haut, p. 102.

Quant au second point, les marques qui se rencontrent sur des espèces (parpaïoles, etc.) créées par l'ordonnance de 1457 sont, à ma connaissance, la rosace à six lobes, le soleil, le lacs et le croissant le les deux premières viennent d'être attribuées; les deux autres ne peuvent donc appartenir qu'à des maîtres qui aient travaillé depuis 1457 et qui aient cessé de le faire avant la mort de Louis; il y en a justement deux qui sont dans ce cas-là, à Cornavin, Barthélemy de Châteauneuf et à Turin, le maître dont nous ignorons le nom mais dont nous connaissons les émissions par les comptes du garde S. de Pietraviva. Auquel des deux donneronsnous le lacs, auquel le croissant?

Ici encore, nous pouvons faire intervenir l'argument tiré de la fréquence relative des pièces portant ces deux marques : les monnaies signées d'un croissant sont très rares, celles qui portent le lacs sont relativement communes; par conséquent les premières sont vraisemblablement le produit du maître anonyme qui frappait à Turin et les dernières sont celui de Barthélemy de Châteauneuf, à Cornavin. Cette manière de voir est confirmée par le fait que le croissant se trouve sur une pièce (n° 101), qui a très probablement été frappée en Piémont et non sur le versant septentrional des Alpes.

Cela posé, il nous reste à fixer l'attribution des points secrets et des quatre marques suivantes : la clef, l'étoile, la croix de Saint-Maurice et la fleur à quatre pétales. Quant aux premiers, c'est chose déjà faite : il est hors de doute que le point sous le second D est le différent de F. Garin, depuis le 20 avril 1452, et nous avons vu que le point sous l'L est probablement celui du même maître avant cette date. Restent les quatre figures énu-

¹ Le sautoir trilobé manque à cette énumération; on peut s'en étonner, mais cela n'infirme pas mon argumentation, parce qu'un fait négatif ne prouve rien; nous sommes très loin de connaître toutes les pièces frappées à cette époque ancienne. Ce doit être un effet du hasard et cette lacune sera certainement comblée une fois.

mérées ci-dessus : ce sont les marques des quatre maîtres qui ne sont pas encore pourvus, Varambon, Guy Besson, Fabri et Châteauneuf, maître à Turin.

Je constate d'abord que l'une, l'étoile, se rencontre en combinaison avec un point secret, mais que tel n'est pas le cas des trois autres; cela tient certainement à ce qu'elles ont été apposées sur les pièces par des maîtres qui n'avaient pas subi l'influence de la mode inaugurée par Garin, soit parce qu'ils avaient travaillé avant son installation à Cornavin, soit parce qu'à Turin l'éloignement les soustrayait à son autorité. Nous donnerons par conséquent l'étoile au seul des quatre maîtres sus-indiqués qui réponde à la double condition d'avoir ouvré peu de temps après la venue de Garin et dans une ville qui était dans la sphère d'influence de l'atelier principal de Cornavin, c'est-à-dire à A. Fabri, maître à Bourg en 1453 et 1454.

La clef, cela ne fait pour moi aucun doute, doit ètre la marque de B. de Châteauneuf pendant sa première maîtrise : en effet, elle se trouve entre autres sur un quart ayant à l'avers un lacs posé en pal et partageant le mot FERT, type chablaisien que nous connaissons depuis le règne d'Amédée VIII, mais qui sous celui de Louis était réservé aux pièces frappées pour le Piémont. Le croissant se trouve dans le même cas, en sorte qu'on doit admettre que ces deux marques sont celles de maîtres qui ont travaillé à Turin avant Cumassel.

Le croissant ayant déjà été reconnu pour être le différent d'un maître postérieur à 1457, Barthélemy de Châteauneuf seul peut avoir signé ses émissions d'une clef.

Enfin, nous avons encore la croix de Saint-Maurice et la fleur à quatre pétales que, par exclusion, je réserve aux deux maîtres qui ont frappé à Cornavin avant la venue de F. Garin, c'est-à-dire à Varambon et à Besson. La même considération que j'ai déjà invoquée deux fois, celle de la fréquence relative des pièces en question, viendra de nouveau à mon aide : la croix de Saint-Maurice, qui n'est rien moins que rare, sera la marque de Varambon, qui a beaucoup frappé, et la fleur à quatre pétales celle de Besson, qui n'a fait pour ainsi dire qu'une apparition à l'hôtel des monnaies de Cornavin de décembre 1450 au mois d'avril suivant.

Je prie de remarquer que, dans mon système, toutes les marques qui se trouvent sur des quarts au type que j'ai appellé savoyard sont celles de maîtres qui ont travaillé au Nord des Alpes, ce qui est une forte présomption en faveur de la justesse de mes vues.

Me voilà arrivé au bout de cette tàche ardue : toutes les marques sont distribuées et tous les maîtres pourvus. Maintenant, toutes mes attributions sont-elles bien exactes? Je ne voudrais pas l'affirmer. Je le crois, mais je reconnais que certains détails de ce classement pourront être modifiés ou complétés. Il n'est pas impossible, par exemple, qu'on trouve une nouvelle marque qui serait celle d'un maître venant s'intercaler entre B. de Châteauneuf et celui qui signait d'un soleil; il est possible aussi que ce soit à lui qu'on doive donner la clef et qu'une marque encore à découvrir soit celle de Châteauneuf. Pourtant, j'en suis persuadé, le fond de mon classement restera acquis et je serais bien aise que les numismates au fait de ces questions voulussent bien me donner leur opinion motivée et présenter leurs objections.

AMÉDÉE IX

1465-1472

Nº 108. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

- + AMEDEVS ‡ DVX 🌣 SABAVDIE ‡ CHA
- R. Croix pattée, cantonnée de quatre lacs, dans un double contour quadrilobé.

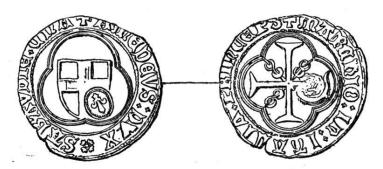
+ MARCHIO # IN # ITALIA # PRINCEPS

Billon. 2 exemplaires de coin légèrement varié, bien conservés, pesant 2,78 et 2,65. Ma collection.

Parpaïole différant de celle du musée de Chambéry, nº 160/4, par les doubles croisettes des légendes qui sont droites au lieu d'être obliques. L'auteur du catalogue attribue cette pièce à F. Garin, maître à Cornavin, c'est une erreur évidente que je ne perdrai pas mon temps à réfuter; d'après ce qui a été dit plus haut, page 102, cette marque est celle de P. Guillod, maître de monnaie à Bourg pendant tout ce règne.

Il est impossible de préciser davantage. Les parpaïoles, de 1465 à 1468, étaient de 82 au marc et devaient peser 3,032; de 1468 à 1472, elles étaient de 83 ½ au marc et devaient peser 2,977. La différence entre ces deux chiffres est trop petite pour qu'on puisse conclure du poids effectif de mes deux pièces si elles sont de la première ou de la seconde de ces deux périodes.

Nº 109. Un troisième exemplaire de cette parpaïole, d'un coin légèrement varié, porte à l'avers la contremarque française, consistant en une fleur-de-lis dans un grènetis ovale.



Poids : 2,79. Conservation assez bonne. Ma collection. C'est, à ma connaissance, la plus ancienne pièce de Savoie qui porte une contremarque étrangère.

Nº 110. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé. + AMEDEVS ♯ DVX ❖ SABAVDIE r). Croix pattée, cantonnée de deux lacs aux premier et quatrième quartiers, dans un double contour quadrilobé.

+ MARCHIO # IN # ITALIA # PRIN

Billon. Poids: 1,37-38. Très bonne conservation. Ma collection.

Demi-parpaïole, variété nouvelle différant par les doubles croisettes droites dans les légendes et par l'orthographe PRIN au lieu de PRI' du nº 162/6 du médaillier de Chambéry. L'auteur du catalogue tombe, au sujet de la marque du monnayeur, dans la même erreur qu'au nº 108; elle doit être rectifiée de la même manière. Même incertitude aussi quant à la date à laquelle cette pièce a été frappée; de 1465 à 1468, elle devait peser 1,546; de 1468 à 1472, 1,489.

Nº 111. A majuscule, d'une forme très différente de celle que nous avons vue sous les règnes précédents dans le champ des monnaies; nous en retrouverons un semblable aux nºs 114 et 115.

+ MEDEVS # DVX

R). Ecu de Savoie accompagné de trois annelets, en chef et sur les flancs.

+ SABAVDIE 💸 ET

Billon. Poids : 0,81. Pièce très bien conservée, en partie à fleur de coin. Ma collection. Un second exemplaire, appartenant à M. le D^r Reymond, pèse 0,75.

Fort inédit, du même type que le nº 19, pl. VII, de Promis, attribué par lui à Amédée VIII. Malgré la haute estime en laquelle je tiens cet auteur, je suis obligé de regarder son attribution comme erronée; sa pièce porte une demi-lune (ce qu'on appelle aussi un croissant versé) et la mienne un sautoir trilobé; or ces deux marques, qui ne se voient jamais sur des pièces pouvant être attribuées avec certitude, ou seulement avec quelque probabilité, à Amédée VIII, se trouvent

sur des monnaies qui ne peuvent avoir été frappées que par son petit-fils, neuvième du nom, puisque ce sont des parpaïoles ou des demi-parpaïoles. De plus, le type traditionnel des forts, qui se conserve le même dans ses grands traits depuis le commencement du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIe, est un peu modifié par la présence du mot ET à la fin de la légende du revers, et tous les forts au nom d'Amédée qui portent cette conjonction ont une forme spéciale pour l'A du champ, quelle que soit leur marque, ce qui indique, non une mode différente selon les ateliers, mais une autre époque.

C'est probablement un fort semblable à celui-ci que M. Perrin a décrit dans le catalogue du musée de Chambéry sous le nº 99/16; c'est la seule manière d'expliquer la légende étrange qu'il a cru y voir : à l'avers MEDEVS DVX et au revers SABAVDIE CO; c'est sans doute ET, et non CO, qu'il faut lire; rien n'est plus facile à confondre qu'un C et un E gothiques et, la pièce étant mal conservée, on a fort bien pu prendre pour la partie gauche et inférieure d'un O la boucle d'un T lunaire. Quant au point secret qui se trouverait sous le premier E de l'avers, à supposer que ce ne soit pas une illusion ou un accident de frappe, on ne peut avoir aucune idée de ce qu'il doit signifier.

Nº412. Ecu de Savoie de forme antique dans un double quadrilobe.

- + AMEDEVS 🍪 DVX
- R. Croix alésée cantonnée de quatre croisettes.
- + SABAVDIE ‡ ET ‡ P'

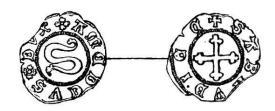
Billon. Poids: 0,61 et 0,52. Assez bonne conservation. Ma collection.

D'après ce que nous avons vu au règne de Louis, ce doit être un viennois. Il diffère par les croisettes droites, au lieu d'être obliques, du nº 106/23 du médaillier de Chambéry; il y est classé, bien à tort, au règne d'Amé-

dée VIII et à la maîtrise de F. Garin, à Cornavin, deux attributions qui s'excluraient si l'une ou l'autre était juste et qui sont toutes deux erronées.

Nº 413. S en forme de serpent.

- + AMEDEVS 🌣 DVX
- R). Croix de Saint-Maurice.
- + SABAVDIE E

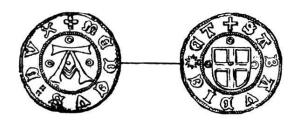


Billon. Poids: 0,60. Conservation médiocre. Ma collection.

Maille de blanchet inédite. Voir ce qui a été dit de ce genre de pièces à propos du nº 71.

Nº 114. A majuscule, d'une forme particulière, accompagné de trois annelets, en chef et sur les flancs. Peutêtre y en a-t-il quatre, l'endroit où devrait se trouver le quatrième, sous l'A, étant lisse.

- + MEDEVS * DVX
- R. Ecu de Savoie, avec un point de centre dans la croix, accompagné de deux ou trois annelets (celui de senestre n'est pas marqué).
 - + SABAVDIE * ET



Billon. Poids : 0,85. Pièce mal frappée, le flan étant d'épaisseur inégale, mais très bien conservée. Ma collection.

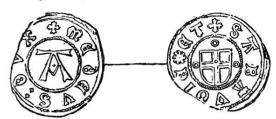
Fort inédit, du même type que le nº 411 et le nº VII, 19

de Promis, en différant par les annelets du champ de l'avers et par la marque. Celle-ci est un soleil à dix rais droits, ou à peine ondulés, qui ressemble de tous points à celui qu'on voit à l'avers sur une parpaïole de ma collection que je n'ai pas décrite parce qu'elle est exactement conforme au nº 159/3 du médaillier de Chambéry. Ce soleil est le même, à très peu de chose près, que celui qu'on voit sur la parpaïole nº 103 de Louis et je n'hésite pas à l'attribuer, pour les raisons exposées plus haut, au maître Cumassel qui a frappé à Turin sous ces deux règnes de 1462 à 1467, ces deux dates étant approximatives.

J'ai fait observer, en parlant du monnayage de Louis, que le soleil qui sert de marque à un de ses maîtres affectait des formes assez différentes : sous Amédée IX il en est de même comme le montre la pièce suivante :

Nº 115. A majuscule.

- + MEDEVS ‡ DVX
- R). Ecu de Savoie accompagné de trois annelets.
- + SABAVDIE * ET



Billon. Poids: 1,10. Bonne conservation. Ma collection.

Nº 416. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

- + AMEDEVS ‡ DVX 🗱 SABAVDIE ‡ CHA
- r). Croix pattée, cantonnée de quatre lacs, dans un double contour quadrilobé.
 - + MARCHIO # IN # ITALIA # PRINCEPS.

Billon. Deux exemplaires de coin légèrement varié, bien conservés. Poids : 2,67 et 2,64. Ma collection. Parpaïole inédite, frappée à Cornavin par J. Philippe, de 1465 à 1469.

Nº 117. Ecu de Savoie de forme antique dans un double quadrilobe.

+ AMEDEVS 🏚 DVX.

Les D ont la forme normale, c'est-à-dire celle des D gothiques majuscules, presque identique à celle des caractères latins.

- r). Croix alésée, cantonnée de quatre croisettes.
- + SABAVDIE ‡ ET ‡ P' · (le D a la forme normale).

Billon. Poids: 0,67. Très bonne conservation. Ma collection.

Nº 418. Ecu de Savoie de forme antique.

+ AMEDEVS 😝 DVX.

Les D ont la forme que j'ai signalée au nº 406, c'est-àdire celle d'un O surmonté d'une tige infléchie à gauche, comme dans l'écriture cursive moderne; pour mieux dire, ce sont des D gothiques minuscules.

- R. Croix alésée, cantonnée de quatre croisettes.
- + SABAVDIE ‡ ET ‡ P' (le D a la forme normale).

Billon. Poids: 0,53. Bonne conservation. Ma collection.

Ces deux pièces ne diffèrent que par la forme des D de l'avers, nouvelle preuve du peu d'importance qu'il faut attacher aux considérations de ce genre pour déterminer l'àge relatif des monnaies. Ce sont des viennois inédits du même type que le nº 112.

Nº 119. Grande S en forme de serpent.

- + AMEDEVS * DVX
- R. Croix de Saint-Maurice.
- + SABAVDIE

Bas billon. Poids: 0,62. Très bonne conservation. Ma collection.

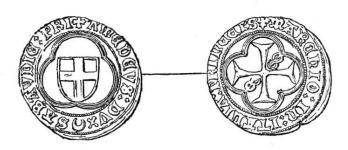
Obole de blanchet inédite, du même type que la pièce semblable de Promis, 3^{nue} planche complémentaire, fig. 5, et que celles décrites plus haut sous les nos 71 et 73.

Nº 120. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

+ AMEDEVS ‡ DVX ← SABAVDIE ‡ PRI

n. Croix pattée, cantonnée de deux lacs aux deuxième et troisième quartiers, dans un double contour quadrilobé.

+ MARCHIO ‡ IN ‡ ITALIA ‡ PRINCEPS



Billon. Poids: 1,41. Très bonne conservation. Ma collection.

Demi-parpaïole inédite. Remarquer que les lacs sont disposés autrement qu'à la pièce de même dénomination décrite plus haut (nº 410).

Nº 121. Une demi-parpaïole de ma collection, tout à fait semblable à la précédente, au point qu'il faut la regarder attentivement à la loupe pour y découvrir de très légères différences de coin, est de cuivre pur fourré d'une mince pellicule d'argent. Très joli travail, de l'époque, cela va sans dire. Poids : 1,32. Très bonne conservation.

Nº 122. A majuscule de la même forme particulière qu'aux nºs 111, 114 et 115, avec un point de centre.

+ MEDEVS ≈ DVX

R. Ecu de Savoie, avec un point de centre dans la croix, accompagné de trois annelets en chef et sur les flancs.

+ SABAVDIE

Billon. Poids : 1,07. Exemplaire à fleur de coin frappé sur un flan trop grand. Ma collection. Deux autres exemplaires, appartenant à M. le D^r Reymond, pèsent 0,96-97 et 0,91-92.

Fort, variété inédite du nº VII, 19 de Promis, qui n'a de point de centre ni dans la croix ni dans l'A, mais qui a le nom du duc tout au long dans la légende.

La marque de ces trois pièces, une demi-lune, ne peut pas être attribuée avec certitude; elle se trouve aussi sur une parpaïole du médaillier de Chambéry, nº 464/5, sur un ducat, fig. 7 de la 9me planche de Promis, et sur un fort, nº VII, 49, déjà cité tout à l'heure, que cet auteur attribue, à tort selon moi, à Amédée VIII. Je ne serais pas éloigné de croire que la demi-lune est la signature d'un maître inconnu dans l'histoire qui aurait travaillé à Chambéry. Je reviendrai plus loin sur cette question : je crois qu'il est nécessaire de considérer à la fois les marques des monnayeurs d'Amédée IX et de Philibert I si l'on veut essayer, avec quelque chance de succès, d'en reconnaître la signification.

Ce que l'on peut faire dès maintenant, c'est de séparer des pièces frappées réellement par Amédée IX celles qui lui ont été attribuées et qui doivent, selon moi, être restituées à Amédée VIII¹; tel est le cas des quarts frappés au type chablaisien, avant 1420, dont j'ai parlé à propos du trésor d'Etercy; ils portent pour marque une fleur à cinq pétales; ce sont le nº 165/9 du médaillier de Chambéry, identique à mon nº 28 de la *Revue*, 1891; le nº 164/8 du même catalogue (81/3 de celui d'Annecy), correspondant à

¹ Les premières feuilles de cette étude étaient déjà composées quand il a paru dans la Revue numismatique dirigée par MM. de Barthélemy et consorts (Paris, 1896), un mémoire de M. A. Raugé van Gennep intitulé: Notes sur le monnayage d'Amédée IX, duc de Savoie; ce travail est une nouvelle preuve du zèle de cet auteur et dénote chez lui un progrès très réel sur ses premières publications, en fait d'esprit scientifique et de connaissance de la numismatique de la Savoie. Il voudra bien me permettre de l'en féliciter vivement en qualité d'aîné.

J'ai pourtant quelques objections à lui présenter. J'ai déjà parlé des D qu'il compare à des G grecs: je crois que ce sont tantôt des O substitués à des D, tantôt des D minuscules dont la tige, montant de droite à gauche, a été coupée par le bord irrégulier du flan. Je puis ajouter:

^{1°} que l'A majuscule qui occupe le champ de l'avers de son n° 1 n'est pas latin, mais gothique;

^{2°} que ce qu'il appelle « une fleur à six pétales et point central » (n° 2), n'a justement pas de point central, comme il appert de la figure qui accompagne cette description;

^{3°} que la réunion de lettres ETC, CTC, CTE, ETE, qu'on trouve souvent sur des monnaies

mon nº 29, pièce que l'auteur, chose curieuse, inscrit aussi sous le nº 86/3 au règne d'Amédée VIII, à l'exemple de Promis VI, 16; le nº 82/4 du médaillier d'Annecy, variante de la pièce précédente, qui ne se trouvait pas dans le trésor d'Etercy; enfin le nº 163/7 du médaillier de Chambéry (80/2 de celui d'Annecy, Promis VIII, 5), correspondant à mon nº 31. Les raisons que j'ai invoquées plus haut me dispensent de revenir sur cette question.

On peut, il me semble, à tout aussi bon droit, restituer à Amédée VIII la pite portant pour marque une fleur à cinq pétales, que Promis figure sous le n° 3 de sa planche VIII et donne à Amédée IX : sous ce dernier prince on ne frappait plus de ces petites pièces dans les ateliers du versant Nord des Alpes et dans celui de Turin, elles avaient déjà depuis Amédée VIII un type très différent : c'est à ce prince qu'appartient la pite frappée dans ce dernier atelier, que Promis figure sous le n° 14 dans la 1^{re} planche de son supplément et qu'il attribue à Amédée IX. Nous en avons parlé plus haut.

Enfin, il est, sinon tout à fait sûr, du moins très probable, que les quarts au type savoyard nºs 166/10 et 167/11 du médaillier de Chambéry ainsi que le nº 6 de la planche IX de Promis, sont d'Amédée VIII; le premier porte, autant qu'on peut en juger par une description non accompagnée d'une figure, le ne m'oblie mye de Bertino Busca, à Ivrée, le second le croissant de J. Picot, à Nyon et le dernier, variété du nº 92/9 du médaillier de Chambéry, a l'étoile de Jean de Masio.

de Louis, ne doit pas, même quand elle prend la forme ETER, ce qui arrive quelquefois, être l'abréviation plus ou moins estropiée de ETERNI (= $\alpha terni$), mais celle de ET CETERA (= et $c\alpha tera$ ou $c\alpha terorum$), ce dont témoigne la leçon XC, X étant (comme aujour-d'hui &) un signe d'abréviation signifiant et;

^{4°} enfin, qu'il n'est pas exact que Louis n'ait frappé que des quarts à l'écu losangé.

En revanche, je me plais à reconnaître que M. Raugé van Gennep a vu juste en constatant que la formule ET P (= et princeps), fréquente sous Amédée IX, ne se rencontre pas sous Amédée VIII et que les doubles annelets qui séparent les mots des légendes sous le règne du grand-père sont remplacés sous celui du petit-fils par les doubles croisettes. Ces deux remarques fournissent de nouveaux critères, dont l'application confirme les résultats auxquels j'étais arrivé par une autre voie, pour séparer les monnaies des deux ducs homonymes.

D'autre part on peut transférer du règne d'Amédée VIII à celui d'Amédée IX les pièces suivantes : le fort nº VII, 19 de Promis, le viennois nº VII, 23 du même auteur (qui l'appelle une obole de blanchet) et le nº 105/22 du médaillier de Chambéry, variété de cette dernière pièce, sont signés d'une demi-lune, et comme cette marque se trouve aussi sur des parpaïoles et demi-parpaïoles, on est forcé de classer toutes ces monnaies à Amédée IX. Quant au nº 100/17 du même catalogue, il a pour marque un soleil, ce qui permettrait de le supposer frappé aussi bien à Nyon, par L. Busca, sous Amédée VIII, qu'à Turin, par Cumassel sous Amédée IX, mais la formule SABAVDIE ET au revers, qu'on ne rencontre jamais sous le premier de ces deux princes, doit faire attribuer ce fort au second. — Le nº 106/23 du médaillier de Chambéry a pour marque un sautoir trilobé et appartient par conséquent au règne du même prince. Enfin, je me suis déjà expliqué au sujet du fort nº 99/16 du médaillier de Chambéry.

PHILIBERT I

1472-1482

Nº 123. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

+ PHILIBERTVS ‡ DVX 🗱 ‡ ABAVDIE

8. Croix pattée, cantonnée de quatre lacs dans un double contour quadrilobé.

+ MARCHIO : IN : ITALIA : PRINCEPS

Billon. Poids: 2,55. Bonne conservation. Appartient à la maison Paul Strœhlin et Cie. Un second exemplaire, appartenant à M. Arnold Meyer, pèse 2,70.

Parpaïole, différant par le manque de l'S à SABAVDIE de la pièce décrite par Rabut, *Cinquième notice*, et ensuite par M. Perrin sous le nº 172/3 du médaillier de Chambéry.

Nº 124. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

- + PHILIBERTVS ‡ DVX 🚓 SABAVDIC
- r). Croix pattée, cantonnée de quatre lacs, dans un double contour quadrilobé.
 - + MARCHIO # IN # ITALIA # PRINCEPS

Billon. Poids: 2,75-76. Bonne conservation. Ma collection.

Parpaïole différant seulement par le C mis à la place d'un E à SABAVDIE de la pièce décrite par les auteurs que je viens de citer.

Je possède trois exemplaires de cette parpaïole où le mot SABAVDIE est écrit en entier et correctement.

L'un, nº 125 — avec des croisettes obliques dans les légendes comme le nº 172/3 du médaillier de Chambéry — a des T gothiques à pied fourchu; c'est sans doute ce que Rabut avait en vue quand il dit ¹ que sur une de ses pièces « la lettre T du mot PHILIBERTVS a une « forme archaïque du XIIIe siècle. » Sans remonter si haut, on trouve quelquefois cette forme sur des monnaies de Louis, d'Amédée IX et de Philibert I, par exemple sur le numéro qui va suivre, et on pourra en juger par les figures qui accompagnent les parpaïoles nºs 130 et 132. Poids : 2,44.

Les deux autres, nº 126, ont — avec les croisettes droites dans les légendes — des T lunaires, ce qui est la forme la plus commune à cette époque. Poids : 2,56 et 2,32.

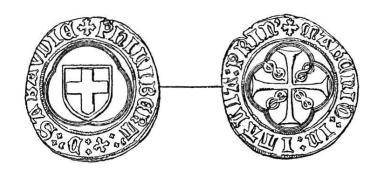
Enfin, sur la parpaïole nº 427 qui va suivre, les T ont la forme usitée en Italie à la fin de la période gothique, c'est-à-dire que la barre transversale se termine par deux petits traits descendant jusqu'au pied de la lettre. On voit une fois de plus que la forme des caractères n'a pas l'importance qu'on lui assigne généralement pour déterminer la date des monnaies du moyen àge.

¹ Cinquième notice, p. 13.

M. Perrin attribue sa pièce à François Garin, maître à Cornavin; d'après ce que nous savons déjà, elle est de Perronnet Guillod à Bourg.

Nº 127. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

- + PHILIBERT' # # D' # SABAVDIE
- r). Croix pattée, cantonnée de quatre lacs, dans un double contour quadrilobé.
 - + MARCHIO # IN # ITALIA # PRIN'

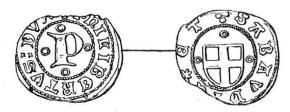


Billon. Poids: 2,38. Bonne conservation. Ma collection.

Parpaïole. Variante inédite du nº 1 de Promis, pl. IX, se distinguant par un apostrophe après PRIN et par la forme particulière des T. La croisette, qui commence les légendes à l'avers et au revers, ayant exactement le même dessin, c'est-à-dire les branches tréflées, que celle qui se trouve après le nom du prince, on peut se demander si cette dernière est bien une marque monétaire. Je crois que c'en est une en effet parce qu'elle est suivie et précédée de doubles croisettes qui, elles, sont des signes de ponctuation qui se trouvent aussi entre les mots des deux légendes. — Je ne peux pas dire avec certitude de quel maître cette croix de Saint-Maurice est la marque, mais j'émettrai tout à l'heure une conjecture à ce sujet.

Nº 128. P majuscule cantonné de quatre annelets. (+ P)HILIBERTVS * DV(X) R). Ecu de Savoie accompagné de trois annelets, en chef et sur les flancs.

+ SABAVD(IE) * ET



Billon. Poids : 0,99-1,00. Très bonne conservation, sauf une brèche qui a détruit une partie des légendes et coupe malencontreusement la marque. Ma collection.

C'est un fort inédit d'un type inédit aussi pour ce règne; la forme plus simple du grand P du champ de l'avers et les annelets qui l'accompagnent, ainsi que la légende du revers qui se termine par la conjonction ET, distinguent complètement cette pièce du fort dessiné au nº 3 de la planche IX de Promis, d'après un exemplaire en très mauvais état, où la marque du maître n'est pas visible, et dont on n'est pas sûr du tout qu'il est bien de Philibert I plutôt que de Philibert II.

La marque de ma pièce, inédite aussi, n'est malheureusement visible qu'en partie; c'est une étoile à huit rais droits et étroits, très différente du soleil qu'on voit sur les monnaies de Louis et d'Amédée IX. Il se peut que cette figure soit la même que l'étoile à huit rais que Rabut a vue sur une parpaïole d'Amédée IX décrite dans sa *Cinquième notice*, p. 12. Je n'en connais pas la signification.

Nº 129. Le duc à cheval, armé de toutes pièces, l'épée haute, galopant à droite, coupant la légende en trois endroits.

HILIBERTVS | DVX 🜹 8A | BAVDIE

r). Dans un double contour formé de quatre demicirconférences alternant avec quatre angles droits, l'écu de Savoie timbré du heaume, celui-ci orné de ses lambrequins, accosté des lettres FERT et surmonté du cimier consistant en une tête de lion ailée.

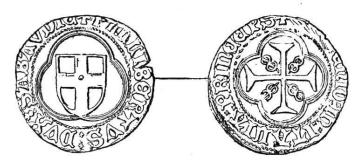
MARCH | IO * IN | ITALIA | PRIN

Or. Poids : 3,47. Très bel exemplaire, un peu rogné. Appartient à M. Arnold Meyer, à Genève.

Ducat inédit.

Nº 430. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

- + PHILIBERTVS * DVX ♥ SABAVDIE
- R. Croix pattée, cantonnée de quatre lacs, dans un double contour quadrilobé.
 - + MARCHIO * IN * ITALIA * PRINCEPS



Billon. Poids: 2,18. Bonne conservation. Ma collection. Parpaïole. J'en ai vu plusieurs exemplaires appartenant à la maison Paul Stræhlin et Cie.

Nº 431. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé. Un point de centre dans la croix.

- + PHILIBERTVS ‡ DVX **‡** SABAVDIE
- R). Croix pattée, cantonnée de quatre lacs, dans un double contour quadrilobé.
 - + MARCHIO * IN * ITALIA * PRINCEPS

Billon. Poids: 2,08. Assez bonne conservation. Ma collection.

Variante de la parpaïole précédente.

L'une ou l'autre de ces deux pièces a été décrite sommairement par Rabut ¹; il mentionne pour la pre-

¹ Cinquième notice, p. 13, nº 3.

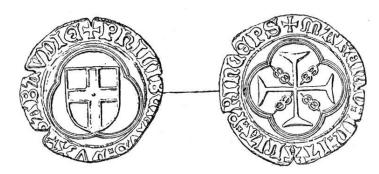
mière fois la marque qu'on y voit et l'appelle une sorte de fleur de grenadier. C'est en effet la comparaison qui vient le plus naturellement à l'esprit, quoiqu'elle ne satisfasse pas entièrement. Je n'en connais pas la signication. Je dois faire remarquer que quand cette marque n'est pas très distincte, elle peut être prise facilement pour un lacs et c'est très probablement ce qui est arrivé à Promis pour le double gros nº 6 de sa 9me planche et à M. Perrin pour la parpaïole nº 173/4 du médaillier de Chambéry.

Nº 132. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé. Un point de centre dans la croix.

+ PHILIBERTVS * DVX 🗲 SABAVDIE

r). Croix pattée, cantonnée de quatre lacs, dans un double contour quadrilobé.

+ MARCHIO * IN * ITALIA * PRINCEPS



Billon. Poids: 2,34. Bonne conservation. Ma collection.

Une pièce semblable, appartenant à M. de Palézieux-Du Pan, paraît avoir les S de l'avers retournées; la légende du revers est presque illisible.

La marque de cette pièce, un oiseau, est inédite. Je suis heureux de l'avoir découverte, quoique je ne sache pas à quel monnayeur elle doit être attribuée, parce qu'elle comble une lacune importante. Cela demande une explication assez longue et assez compliquée, mais indispensable.

Pour le règne de Philibert I, on connaît l'existence de six maîtrises; je ne dis pas de six maîtres, car l'un d'eux a été en fonctions simultanément dans deux hôtels des monnaies fort éloignés et, dans l'un de ces établissements, il a été d'abord seul, puis associé avec un parent. Voici ces six maîtrises :

1º A Cornavin, celle de Michel de Bardonnèche, qui y était installé déjà sous le règne précédent et continua sous le règne suivant;

2º à Bourg, Perronnet Guillod qui se trouve dans le même cas;

3º à Turin, Michel de Bardonnèche, le même qu'à Cornavin, en fonctions depuis le règne d'Amédée IX, seul titulaire jusqu'en février 1482;

4º dans la même ville, depuis cette date, c'est-à-dire pendant les deux derniers mois de Philibert I, mort en avril, le précédent associé avec son frère Pierre; ils continuèrent à travailler ensemble pendant quelques mois sous Charles I;

5º à Chambéry, Pierre Balligny, depuis décembre 1481 jusqu'à la fin du règne et plus tard, comme nous le verrons par la suite;

6º il avait été précédé dans l'atelier de cette capitale par un maître dont le nom ne nous est pas parvenu, mais dont les émissions sont connues par les comptes du garde de la monnaie ¹. Non seulement j'ignore le nom de cet officier, mais je ne sais pas même exactement à quelle date il commença à travailler : la première frappe mentionnée par Duboin avec indication du nombre des pièces émises, de leur titre et de leur taille, celle des ducats, va du 2 mars 1473 au 17 décembre de la même année, tandis que l'intitulé de l'acte qui nous a conservé ces données porte que les opérations de cet inconnu avaient commencé en 1472, en sorte qu'à la rigueur il pourrait avoir été en activité déjà sous Amédée IX ².

¹ Duboin, op. cit., p. 966.

² Peut-être y a-t-il dans le texte de Duboin une erreur de copie ou une faute d'impression comme j'en ai trouvé souvent dans cet ouvrage. C'est un point à revoir d'après l'original.

Pour ces six maîtrises, on ne connaissait que cinq marques avant que j'eusse trouvé celle qui consiste en un oiseau, en sorte qu'on pouvait se demander si Michel de Bardonnèche s'était servi de la même à Cornavin et à Turin ou si peut-être après s'être associé avec son frère pour exploiter ce dernier atelier, il avait continué à signer ses émissions comme du temps où il v était seul en office. On sait maintenant à quoi s'en tenir. Nous avons vu du temps du duc Louis qu'un maître en changeant d'hôtel des monnaies changeait aussi de marque; nous voyons maintenant sous Philibert I qu'en exploitant simultanément deux ateliers le maître devait avoir une marque différente pour chacun, ce qui fait supposer qu'il en avait été de même quelques années auparavant, au commencement de la carrière de Michel, sous Amédée IX, et cela nous aidera à nous orienter dans l'étude des marques des monnaveurs de ce duc.

Sous son règne il a dù y avoir six maîtrises et nous trouvons six marques différentes, en sorte qu'il semble à première vue que tout soit pour le mieux, que les six marques correspondent aux six maîtrises et qu'il n'y ait plus qu'à rechercher comment cette correspondance a lieu. La chose n'est pas si simple, comme nous allons voir.

Voici les six maîtrises:

1º A Cornavin, celle de J. Philippe, qui y était déjà sous le règne précédent et y resta jusqu'au 14 juin 1469;

2º il eut pour successeur, le 14 juillet suivant, Michel de Bardonnèche, déjà maître de monnaie à Turin qui continua jusqu'à la fin du règne et sous le règne suivant;

3º à Bourg, pendant tout le règne, Perronnet Guillod que nous avons déjà vu sous Louis et que nous retrouvons sous Philibert I;

4º à Turin, Cumassel, en fonctions aussi depuis le règne précédent; on ne sait pas au juste quand il cessa de travailler; ce fut peut-être en 1467;

5º dans la même ville, Michel de Grans, mentionné en 1467. On ne connaît pas la date, même approximative, de son installation, ni celle de son remplacement par

6º Michel de Bardonnèche, nommé le 16 juin 1468. Il y resta jusque sous le règne suivant.

Les six marques qui se voient sur les monnaies d'Amédée IX sont :

1º La rosace à six lobes, soit fleur à six pétales sans point central;

- 2º le soleil à rais flammés;
- 3º le sautoir trilobé;
- 4º l'étoile à huit rais;
- 5º la demi-lune;
- 6º la fleur à quatre pétales ronds 1.

Les six marques qui se voient sur les monnaies de Philibert I sont :

- 1º Le sautoir trilobé;
- 2º l'étoile à huit rais;
- 3º la fleur à cinq pétales et à point central 2;
- 4º la croix de Saint-Maurice;
- 5º la fleur de grenadier et
- 6º l'oiseau.

Prenons d'abord les marques d'Amédée IX. Les trois premières, que nous avons déjà vues sous Louis, sont celles des trois maîtres J. Philippe, Cumassel et P. Guillod. Des trois dernières, une seule : l'étoile, se trouve aussi sous Philibert I, tandis qu'il y a deux maîtres, outre Guillod, qui ont fonctionné sous ces deux règnes; il faut donc qu'on découvre encore une marque qui se voie sur des monnaies des deux souverains. Il est extrêmement probable, pour ne pas dire certain, que cette

⁴ Sur une parpaïole, Promis, pl. VIII, fig. 2.

² Sur un ducat, Promis, pl. IX, fig. 5.

découverte se fera sur une monnaie d'Amédée IX et que cette nouvelle et septième marque sera un des nos 3 à 6 de Philibert I. L'inverse est peu probable, car si c'était une des marques déjà connues d'Amédée IX, la demi-lune ou la fleur crucifère, qu'on venait à découvrir sur des pièces de Philibert I, cela porterait à sept le nombre des marques de ce duc; or, nous avons tout lieu de croire que la liste en est déjà complète à six, et on ne saurait que faire d'une septième, tandis qu'une septième marque pour Amédée IX pourrait s'expliquer.

On peut exprimer et faire comprendre cela d'une autre manière : les six marques des monnaies d'Amédée IX et les six de celles de Philibert I ne font pas un total de douze, mais seulement de dix, attendu que deux : l'étoile et le sautoir trilobé, se trouvent sous les deux règnes. D'autre part, les six maîtrises d'Amédée IX et les six de Philibert I ne font pas un total de douze, mais seulement de neuf, attendu que trois des dernières ne sont que la continuation sous un autre duc de pareil nombre des premières. Nous avons donc une marque de plus qu'il n'y a de maîtrises et, comme des découvertes ultérieures ne peuvent pas diminuer le nombre des marques connues mais seulement l'augmenter, on doit en conclure qu'il a existé sous l'un de ces deux princes un maître que les documents écrits ne mentionnent pas. On ne saurait pas où le placer sous Philibert I, dont l'histoire monétaire paraît assez complète, tandis que sous Amédée IX il y a une lacune, ou la possibilité d'une lacune, vers la fin du règne, en 1472 et peut-être déjà auparavant.

De tout cela il résulte qu'il n'est pas possible, dans l'état actuel de la science, d'indiquer la signification de la plupart des marques que nous venons d'étudier; il faut attendre que l'on connaisse un plus grand nombre de monnaies d'Amédée IX et de Philibert I. Si l'on venait à découvrir la série complète de leurs frappes en ce qui concerne les petites pièces, le problème serait

plus facile à résoudre; d'après les ordres de frappe et les registres des délivrances, Michel de Bardonnèche n'a pas frappé de demi-viennois à Cornavin ni de demi-blanchets à Turin, en sorte que les marques, communes aux deux règnes, qu'on trouverait sur ces deux espèces d'oboles, lui appartiendraient et indiqueraient l'une le premier, l'autre le second des ateliers auxquels il était préposé. Malheureusement ces pièces-là ne nous ont pas été conservées.

En résumé, voici à quoi se réduit ce que je peux dire : 1º La rosace à six lobes, le sautoir trilobé et le soleil appartiennent à J. Philippe, à P. Guillod et à Cumassel; cela n'est pas douteux.

2º L'étoile, à supposer que je ne me sois pas trompé et que la partie visible de la marque de mon nº 128 soit réellement la moitié d'une étoile à huit rais et que ce que Rabut a appelé de ce nom en soit bien une et non un soleil, doit appartenir à Michel de Bardonnèche; mais on ne peut pas dire si elle indique l'hôtel des monnaies de Turin ou celui de Cornavin.

Pour tout le reste, obscurité complète. Pourtant il est probable que la croix de Saint-Maurice est la marque d'un des maîtres qui ont travaillé à Turin, car la pièce qui la porte, nº 127, a un certain cachet italien, surtout quant à la forme des T. J'ai aussi l'impression que la fleur de grenadier est la marque du maître anonyme qui a travaillé à Chambéry avant Pierre Balligny, parce que presque toutes les pièces qui la portent ont été trouvées, à ma connaissance, en deçà des Alpes; la plupart sont des parpaïoles et justement cet officier en a frappé dans cette ville pendant deux à trois ans une quantité considérable, 21,600 marcs, soit près de deux millions de pièces. Mais, encore une fois, tout cela est bien conjectural : les collectionneurs qui s'efforcent de se procurer pour leurs séries spéciales les pièces frappées dans tel ou tel hôtel des monnaies, par exemple les amateurs

genevois qui ne recherchent que les produits de celui de Cornavin, feront bien, jusqu'à plus ample informé, de recueillir toutes les pièces de ces deux règnes pour avoir dans le nombre, il est vrai sans les connaître, les frappes qui les intéressent particulièrement, à peu près comme les pèlerins d'Einsiedeln qui, ne sachant pas auquel des quatorze tuyaux de la fontaine monumentale le saint s'est désaltéré, boivent une gorgée à chacun pour être sùrs de ne pas manquer le véritable.

Comme pour le règne d'Amédée IX, on peut et on doit faire pour celui de Philibert I une série, encore plus nombreuse, d'élagations; on doit rendre au deuxième duc de ce nom la plupart des pièces qui ont été attribuées au premier. C'est par une restitution de ce genre que j'ai débuté dans l'étude de la numismatique de la Savoie 1. Quoique encore très inexpérimenté en ces matières, puisque j'avais pris, avec doute il est vrai, des gros pour des doubles gros, j'avais reconnu que certaines pièces attribuées à Philibert I, quatrième duc, devaient appartenir à son cousin germain, deuxième du nom, huitième duc, né quinze ans après lui. Les pièces de ces deux princes diffèrent par l'apparence générale, le style des caractères qui sont entièrement gothiques pour le premier et purement latins ou mêlés de gothique et de latin pour le second, par certaines particularités dans l'orthographe des titres du souverain, surtout par une moindre valeur métallique des pièces du second. On doit prendre aussi en considération les légendes pieuses : in te Domine confido et a Domino factum est istud; la première ne se trouve jamais avant Philibert II, la seconde n'avait été encore employée que par Philippe II, qui a occupé le trône immédiatement avant lui; les pièces qui les portent ne peuvent donc pas être de Philibert I. Enfin, l'argument qui m'avait le plus fortement engagé à remanier

¹ Bulletin de la Société suisse de numismatique, 5^{me} année, p. 11.

cette classification et qui, maintenant que les faits se sont accumulés, toujours dans le même sens, depuis dix ans, m'oblige à persister dans ma première manière de voir, c'est que les marques monétaires consistant en une ou deux lettres font leur apparition seulement sous Charles I en sorte que les monnaies ainsi signées et qui sont au nom d'un Philibert, ne peuvent être que du second de ces ducs. On ne comprend pas vraiment que M. Perrin ait pu classer à Philibert I, qui régnait de 1472 à 1482, des pièces qu'il dit lui-même, avec raison, avoir été frappées à Cornavin par Gatti ¹, entré en fonctions en 1485 et surtout par Blondel ², nommé maître en 1500.

Pour toutes ces raisons, il faut transférer à Philibert II les pièces suivantes : Promis, pl. IX, fig. 7 et pl. X, fig. 8 et 9; Rabut, *Quatrième notice*, p. 40, nº 2, et *Deuxième notice*, pl. I, fig. 5 et 6; Perrin, médaillier de Chambéry, nº 476/7 jusques et y compris 483/44³; même auteur, médaillier d'Annecy, nº 84/2 jusqu'à 89/7. En revanche, je ne crois pas avoir vu de pièces attribuées par les auteurs à Philibert II qui doivent être rendues à Philibert I.

CHARLES I

1482-1490

Le règne de Charles I, quoique de courte durée, a été d'une grande importance pour le développement du monnayage de la Savoie : ce prince introduisit dans ses états, peu de temps après son avènement, deux innovations qu'il emprunta à l'Italie et qui l'une et l'autre constituaient un

¹ Médaillier de Chambéry, n° 183 14.

² Médaillier d'Annecy, n° 89/7.

³ Je tiens à dire expressément, de peur d'être mal compris, que le n° 484/15 a été bien attribué, selon moi, par M. Perrin à Philibert I. C'est une pièce unique jusqu'à présent. On peut seulement se demander si c'est bien une obole de viennois, de 32 au gros, ou un de ces denari piccoli, de 516 à 528 au marc, de 9 au quart, c'est-à-dire de 36 au gros, destinés au pays de Verceil et d'Ivrée dont parle Duboin à la p. 959, en note.

progrès : pour la première fois, on mit sur le numéraire l'effigie du souverain et on y inscrivit des marques formées d'une ou de deux lettres. Ce fut aussi sous ce règne que s'établit l'usage des légendes religieuses, qui existait déjà en France aussi bien qu'en Italie et ailleurs.

Ces changements, du reste, ne se produisirent pas en même temps qu'eut lieu celui du souverain; comme je l'ai fait remarquer ailleurs 1, il en est presque toujours ainsi; les modifications du type de la monnaie, la création de nouvelles espèces, les remplacements de maîtres, les ouvertures et fermetures d'ateliers, ne coïncident généralement pas avec le commencement d'un règne.

Pourtant il paraît que les marques consistant en signes, usitées encore sous Philibert I, furent supprimées dès les premières frappes de Charles I², mais elles ne furent remplacées qu'un peu plus tard par des lettres. Nous nous servirons de ce fait pour distinguer trois périodes dans le monnayage de ce duc :

1º Pas de marque;

2º marque formée d'une lettre qui est l'initiale de l'atelier monétaire : G, C, B ou T;

3º marque formée de deux lettres, dont l'une est l'initiale de l'atelier et l'autre celle du maître : GG, PC et CT.

La première période comprend une partie des années 1482 et 1483, la deuxième va de 1483 à 1485 et la troisième de 1485 à la fin du règne.

1re Période

Pas de marque.

Nº 133. Buste du prince à droite. Un point de centre dans la chevelure.

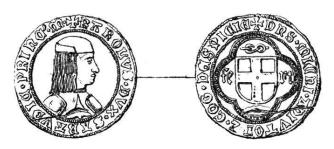
1 Contribution à la numismatique des comtes de Savoie, p. 113.

² M. André Perrin dit, il est vrai (Catalogue du médaillier de Savoie du musée de Chambéry, p. 165), que la croix de Saint-Maurice, marque que nous avons vue sur des monnaies de Louis, d'Amédée IX et de Philibert I, se trouve aussi sur des pièces de Charles I (et de Charles-Jean-Amédée; quant à ce dernier, l'erreur est évidente), mais il n'en cite aucun exemple; je n'en ai jamais vu et n'en ai trouvé ni dans Promis ni dans Rabut.

+ KAROLVS • DVX • SABAVDIE • PRINC • M •

R). Ecu de Savoie surmonté d'un lacs et accosté des lettres FERT minuscules dans un contour quadrilobé formé de deux filets avec points entre deux. Un point de centre dans la croix.

+ DNS • MICHI • ADIVTOR • Z • COG • DESPICIA



Or. Poids: 3,46. Une grande fente; du reste, bonne conservation. A appartenu à la maison Paul Strœhlin et Cie.

Cette curieuse pièce rappelle celle que Promis a figurée sous le nº 7 de sa planche X et décrite comme florin d'or de petit poids à la page 456 et comme ducat à la page 447 l. Le type est le même. La légende diffère beaucoup : sur la pièce antérieurement publiée on lit : DNS • CONLI • ADIVTOI • Z • GOV • DESPICIA. Feu Rabut, qui s'est donné la peine de rassembler dans un chapitre spécial de sa *Troisième notice* les devises religieuses qu'on trouve sur les monnaies de la maison de Savoie et de les traduire quand elles sont parfaitement claires, a négligé de nous donner l'explication de celle-là. Je pense qu'il faut la compléter et la rectifier comme suit : *Dominus consilii adjutor et ego vos despiciam*.

La devise que je fais connaître aujourd'hui présente des variantes importantes : plus correcte quant au mot ADIVTOR, elle l'est beaucoup moins quant à l'assemblage de lettres (je n'ose appeler cela un mot) qui suit la conjonction ET ainsi abrégée : Z. Le GOV de la pièce

¹ En cas de divergence entre le texte de Promis et ses tableaux synoptiques, c'est en général le premier qui doit être considéré comme exact : les tableaux renferment de nombreuses erreurs de numérotation qui rendent inintelligible, par exemple, toute la partie de la p. 456 qui se rapporte à Charles I.

de Promis, déjà difficile à expliquer et dans lequel on ne peut voir que les deux mots EGO et VOS tronqués et soudés, est encore plus fortement dénaturé par l'ignorance du graveur et devient COG, qui serait absolument incompréhensible s'il n'y avait pas la leçon moins incorrecte qui sert de transition. Quant à MICHI au lieu de MIHI, cette faute s'explique par la manière particulière dont on prononce en Italie l'H des mots latins. Quant à l'M qui termine la légende de l'avers, c'est l'initiale de MARCHIO; ce n'est pas une marque. C'est évident, mais je le dis expressément parce que je trouve dans un catalogue de la maison nommée plus haut que cette même lettre, placée au même endroit sur un teston, a été prise pour une marque monétaire.

Le type de cette pièce est le même à l'avers que celui des demi-testons et au revers que celui des testons. Il est très différent de celui des ducats dont nous parlerons plus loin, néanmoins c'en est bien un ; le poids empêche absolument d'y voir un florin ou un double florin, qui auraient dù peser 1 gr. 55 ou 3,41 et il n'a pas été frappé d'écu d'or sous Charles I. Je suppose que cette différence provient de ce que pendant le règne de ce prince, les monnaies, quoique frappées à la même taille et au même poids dans tous les ateliers de la monarchie, n'avaient pas le même type en deçà et au delà des monts et que ce ducat a vu le jour à Turin, où l'on aurait adopté en premier lieu la mode italienne de représenter l'effigie du souverain, tandis qu'au Nord des Alpes on aurait conservé plus longtemps le type du cavalier, ressemblant à celui des monnaies françaises.

Nº 134. K majuscule accompagné d'un annelet à gauche.

⁺ AROLVS • DVX • M

R). Ecu de Savoie surmonté de trois points réunis en forme de trèfle. Un point de centre dans la croix.

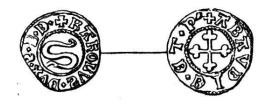
⁺ SABAVDIE

Billon. Poids: 0,91. Conservation médiocre. Ma collection.

C'est un fort, différant de Promis XI, 16 et du nº 219/35 du médaillier de Chambéry par la ponctuation et surtout par l'annelet dans le champ de l'avers. Il a été frappé, probablement d'après l'ordonnance de 1482, à Turin, ce dont témoigne l'identité du type avec celui du fort marqué CT dont il sera question plus loin, nº 164.

Nº 435. Grande S en forme de serpent.

- + G + G + S + XVG + SVLOSAA +
- R). Croix de Saint-Maurice.
- + ABAVDIE ET P'



Billon. Poids: 0,62-63. Assez bonne conservation, mais flan un peu trop petit. Ma collection.

Cette pièce est inédite, mais il en existe une semblable, sans marque comme la nôtre, avec SB au lieu de SBD, au musée d'Annecy, nº 418/16, et une autre avec la marque G, nº 419/7. Toutes deux sont attribuées à Charles II, ce qui est une erreur manifeste, car sous ce prince il n'y avait ni monnaies sans marques, ni marques ne consistant qu'en une seule lettre. Je pense que c'est une maille soit obole de blanchet, parce qu'elle est au même type que les pièces de même dénomination de Louis et d'Amédée IX. Il est vrai qu'il a existé antérieurement, sous Amédée VIII, des blanchets à l'S, mais c'était à une époque où les blanchets et les oboles étaient au même type, soit à celui-là, soit à celui de l'écu dans un quadrilobe à l'avers et de la croix cantonnée de quatre croisettes au revers et ne se distinguaient les uns des autres que par le poids; mais rien ne prouve que cette fàcheuse habitude ait persisté jusqu'à Charles I, et puisqu'on est sùr de connaître de lui des blanchets (voir nºs 165 et 166) on peut, jusqu'à preuve du contraire, voir dans cette pièce une obole. Si tel est bien le cas elle peut, quoique sans marque, être attribuée à Cornavin, car sous ce règne c'était le seul atelier qui frappàt des blanchets et des mailles.

2me Période

Marque unilittère.

Nº 136. Le duc à cheval, galopant à droite, armé de toutes pièces et tenant l'épée haute. Cette figure coupe la légende en trois points.

+ KAROLVS • D | VX • SABA | V | D • B

n). L'écu de Savoie échancré, timbré d'un heaume surmonté du cimier de Savoie et accosté des lettres FERT, dans un double contour formé de quatre lobes, plutôt demi-ellipses que demi-cercles, alternant avec quatre angles droits. Les lobes coupent le filet et la légende.

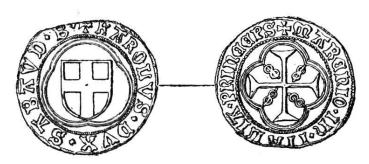
MARCH | IO IN | ITALIA | PRINC'

Or. Poids: 3,44. Assez bonne conservation. Appartient à la maison Paul Stroehlin et Cie.

Le type de ce ducat inédit est le même que celui du nº 1 de Promis, pl. X, qui porte à la fin de la légende du revers, comme marque, les lettres PC (voir ci-après la figure du nº 149). Le B qu'on lit sur cette pièce est l'initiale de Bourg. Cette marque se trouve, à la même place, sur les parpaïoles suivantes :

Nº 137. Ecu de Savoie dans un contour trilobé.

- + KAROLVS DVX SABAVD B •
- R). Croix pattée, cantonnée de quatre lacs, dans un double quadrilobe.
- + MARCHIO IN ITALIA PRINCEPS (les A sans barre intérieure).



Billon. 2 exemplaires de coin varié, bien conservés. Poids : 2,08 et 1,93. Ma collection. Un troisième exemplaire que j'ai eu entre les mains pesait 2,13.

Cette parpaïole diffère, par plusieurs détails des légendes et surtout par la position de la marque, d'une pièce semblable du musée de Chambéry, nº 186/2, où le B est au revers après PR.

Nº 138. Fidèle au système que j'ai suivi jusqu'à présent, je crois devoir signaler une imitation contemporaine de cette parpaïole :

Avers et revers comme au nº 137, mais d'un coin légèrement différent.

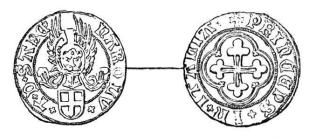
Cuivre. Poids: 2,40-44. Assez bonne conservation. Ma collection.

Nº 139. Ecu de Savoie timbré du heaume; celui-ci surmonté du cimier qui coupe la légende en haut et en bas, avant et après le nom du duc.

KAROLVS + | + T + DVX + SABE'

r). Creix de Saint-Maurice entourée d'un double quadrilobe avec des trèfles aux angles rentrants.

+ PRINCEPS + IN + ITALIA



Cuivre jaune. Poids: 1,28. Bonne conservation. Ma collection.

Demi-gros faux intéressant à deux points de vue : d'abord il nous fait connaître la marque de l'hôtel des monnaies de Turin, T, parallèle à celles des trois autres ateliers de Charles I que nous avons vues ou verrons plus loin, B, C et G; ensuite parce que l'orthographe différente des légendes et le type, semblable en somme à celui qu'avaient les pièces similaires depuis le duc Louis, mais un peu différent de celui du demi-gros sans marque déjà publié ¹, nous montrent que ce dernier avait été frappé en deçà des monts.

Cette manière de voir est confirmée par la pièce suivante :

Nº 140. Ecu de Savoie, etc., comme au nº 139, mais les lambrequins ont une allure différente.

CAROLVS B | DVX \star S \star B \star D

R. Croix etc., comme au nº 139.

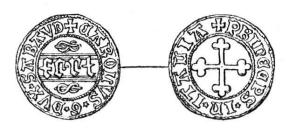
+ PRINCEPS ★ IN ★ ITALIA

Argent. Poids: 4,18. Bonne conservation. Appartient à la maison Paul Stroehlin et Cie.

Ce demi-gros est exactement au même type que le nº 2, pl. X de Promis; il en diffère par des étoiles dans les légendes au lieu de points carrés et surtout par la marque B, qui indique Bourg.

Nº 141. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles, accompagné de deux lacs.

- + CAROLVS \star G \star DVX \star SABAVD
- R. Croix de Saint-Maurice.
- + PRINCEPS ★ IN ★ ITALIA



¹ Promis, pl. X, fig. 2.

Billon. Poids: 1,01-02. Bonne conservation. Ma collection.

Quart inédit frappé à Cornavin, près Genève. Même type et même légende que le nº 10, pl. XI de Promis, lequel ne diffère du mien que par un O avant DVX. C'est sùrement une erreur; sur un de mes deux exemplaires, le G, plus étroit et à sommet peu développé, pourrait facilement être pris pour un O pour peu qu'il fût fruste à cet endroit-là.

Nº 142. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles, accompagné de deux lacs.

- + CABOLVS (sic!) \star G \star DVX \star SABAVD
- R). Croix de Saint-Maurice.
- + PBINCEPS (sic!) ★ IN ★ ITALIA

Billon. Poids: 0,89. Bonne conservation. Ma collection.

Ce quart se distingue du précédent par de très légères différences de coin et par des B au lieu d'R à l'avers et au revers. C'est un nouvel exemple du remplacement d'une lettre par une autre pour faire reconnaître les différentes émissions.

Nº 143. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles, accompagné de deux lacs.

- + CAROLVS ★ B ★ DVX ★ SABAVD
- R). Croix de Saint-Maurice.
- + PRINCEPS IN ITALIA

Billon. Poids: 1,00. Bonne conservation. Ma collection.

Ce quart ne diffère du nº 141 que par la ponctuation du revers et par la marque de Bourg. — Il en existe aussi un avec la marque C décrit par M. A. Perrin.

Nº 144. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + KAROLVS DVX SABAVD B
- r). Croix de Saint-Maurice.

+ PRINCEPS • IN • ITALIA

Billon. Poids: 0,81. Bonne conservation. Ma collection.

Quart différant par la ponctuation de la légende du revers de celui du médaillier de Chambéry, nº 189/5. C'est un second type de quart se distinguant du précédent, nºs 141, 142 et 143, par l'absence des lacs dans le champ de l'avers et par la marque à la fin de la légende. Jusqu'à présent on n'en connaît pas qui porte un G ou un C, mais il est fort probable qu'on en trouvera aussi.

Nº 145. Ecu de Savoie accompagné de quatre annelets.

- + KAROLVS C DVX SABAVD
- R). K majuscule accompagné de quatre annelets.
- + PRINCEPS IN ITALIA

Billon. Poids : 0,68. Exemplaire bien conservé, mais rogné. Ma collection.

Fort inédit avec la marque de Chambéry avant DVX. Cette disposition se trouve sur des forts d'autres ateliers.

Nº 146. Ecu de Savoie accompagné de trois annelets, en chef et sur les côtés.

- + CAROLVS B DVX SABAVD
- R). K majuscule cantonné de quatre annelets.
- + PRINCEPS IN ITALIA (je ne garantis pas la ponctuation de la légende du revers qui est peu lisible).

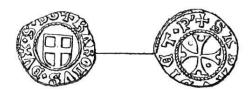
Billon. Poids: 0,97. Bonne conservation. J'ai vu cette pièce il y a longtemps, en ai pris note, mais ne sais pas où elle se trouve maintenant. Fort du mème type que le précédent, mais frappé à Bourg. On voit que sous ce règne on écrivait indifféremment le nom du prince par un C ou par un K et qu'on ne peut rien conclure de ces différences d'orthographe.

Nº 147. Ecu de Savoie. + KAROLVS • DVX • S • B • DG ¹

¹ Le dessinateur a oublié B.

R). Croix pattée encochée, cantonnée d'un point aux premier et quatrième quartiers (le premier n'est pas hors de doute).

+ SABAVDIE • ET • P'



Billon. Poids : 0,60. Pièce fortement rognée. Ma collection.

Diffère par la ponctuation (points carrés au lieu d'annelets; rien entre le D de S • B • D et la marque) du nº 96/7 du médaillier d'Annecy.

Je pense que c'est un blanchet, mais je reviendrai sur cette question plus loin à propos d'autres pièces similaires.

Nº 148. Ecu de Savoie.

+ KAROLVS · T · DVX ·

R). Croix plaine.

+ SABAVDIE

Bas billon. Poids: 0,54. Assez bonne conservation. Ma collection.

Cette monnaie est appelée petit denier dans les comptes de 1482 et obole viennoise dans ceux de 1483. Ma pièce ne diffère du nº 6 de la 3^{me} planche complémentaire de Promis que par des points ronds au lieu de points losanges; je ne la décris pas tant à cause de cette variante insignifiante que pour parler de son poids qui n'est, comme toujours, pas indiqué par Promis; ces petits deniers ont été taillés successivement sous Charles I, à raison de 522, de 502 et de 428 au marc, ce qui les met à 0,476, à 0,495 et à 0,581. Il ne paraît pas qu'il en ait été frappé d'après la dernière ordonnance; du reste cette pièce-ci ne portant que la marque de l'atelier, sans

l'initiale du maître, doit avoir été frappée sous l'empire d'une des ordonnances antérieures et devait peser au plus 0,495. Quoiqu'elle ne soit pas en très bon état, elle dépasse sensiblement ce poids théorique. Cela confirme la remarque que j'ai faite en plusieurs occasions ¹ sur les demi-viennois dont les exemplaires les plus lourds sont seuls parvenus jusqu'à nous.

3me Période

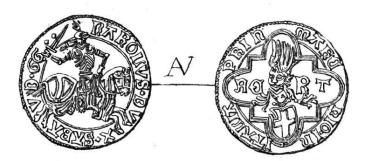
Marque bilittère.

Nº 149. Le duc à cheval, galopant à droite, armé de toutes pièces et tenant l'épée haute. Cette figure coupe la légende en cinq points :

KAROLVS • DV | X • SABA | V | D • GG | • •

n). L'écu de Savoie échancré, timbré d'un heaume surmonté du cimier de Savoie et accosté des lettres FERT dans un double contour formé de quatre lobes elliptiques alternant avec quatre angles. Les lobes coupent le filet intérieur et la légende.

MARC | HIO • IN | ITALIA | PRIN



Or. Poids : 3,49-50. Excellente conservation. Collection de M. le docteur Reymond, à Genève.

Cette belle pièce inédite ressemble au nº 1, pl. X, de Promis; elle en diffère par de nombreux détails de la ponctuation, etc., et surtout par la marque GG (au lieu de PC) qui indique l'atelier de Genève et le maître Gatti.

¹ Voir entre autres : Un trésor de monnaies du moyen âge, p. 33.

Il n'y a aucun doute que ce ne soit un ducat; sous Charles I il n'a pas été frappé d'écus d'or et les florins avaient un poids beaucoup moindre. On voit que le type traditionnel du cavalier s'était conservé pour les ducats dans les ateliers situés au Nord des Alpes.

Si j'ai commencé par celui qui a été frappé à Cornavin, ce n'est pas parce que je suis citoyen de Genève, né dans le quartier de Saint-Gervais, tout près de Cornavin; il y a pour justifier l'ordre de préséance que j'ai adopté une raison plus objective : l'atelier de Cornavin était le plus important de ceux de Charles I. On peut s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur le tableau suivant, qui indique la quantité du numéraire provenant des quatre villes où l'on frappait monnaie sous ce règne :

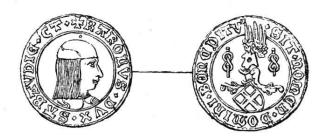
	Or.	Argent et billon.
Cornavin	14,403 pièces	33,275 marcs
Chambéry	9,425 »	24,840 »
Bourg	6,496 »	26,500 »
Turin	6,725 »	6,750 »

Ce relevé ne peut pas prétendre à être tout à fait exact et complet, car il y manque, pour Turin, les comptes des vingt derniers mois, depuis juillet 1488, et, pour Cornavin, ceux des onze premiers mois, jusqu'en mars 1483; ces deux lacunes sont trop considérables pour qu'on puisse comparer exactement l'activité de ces deux ateliers; la plus grande importance de celui de Cornavin, comparé aux deux autres du versant Nord des Alpes, n'en est que plus évidente; en effet, ses émissions, quoique nous n'en connaissions pas la totalité, dépassent déjà de beaucoup celles de chacun des deux autres, dont les comptes comprennent non seulement le règne de Charles I, mais aussi les trois derniers mois de Philibert I en ce qui concerne Chambéry, et les quinze premiers mois de Charles-Jean-Amédée en ce qui concerne Bourg.

Nº 150. Buste du prince à droite; au-dessus, un point. + KAROLVS • DVX • SABAVDIE • CT •

R. Ecu de Savoie, timbré du heaume surmonté du cimier; ce dernier accosté de deux lacs posés perpendiculairement.

• SIT • NOMEN • DOMINI • BENEDITY •



Or. Poids: 3,44. Très bonne conservation. Appartient à la maison Paul Strœhlin et Cie.

Ducat. Variété inédite de Promis, 1^{re} planche complémentaire, nº 7, qui n'a ni le point au-dessus de la tête ni les lacs du revers. Ceux-ci se trouvent sur la monnaie du même type, d'un module plus grand, égal à celui du ducat au cavalier, qui porte le nº 18 de la pl. XI de Promis. La pièce que je décris forme donc la transition entre les deux variétés déjà publiées.

La marque CT est celle de Barthélemy Caccia qui travaillait à Turin de 1484 à 1490, elle a été reconnue et expliquée par Rabut dans sa Cinquième notice, p. 13. Je note en passant que je n'ai jamais rencontré de pièce portant la marque TC indiquée par l'auteur des Monete dei reali di Savoia à la p. 26 et n'en ai trouvé nulle part le dessin ou la description.

Nº 151. Il existe de nombreuses variantes du teston ¹ frappé à Cornavin par N. Gatti, Promis, pl. X, fig. 8; elles

¹ Je dois noter que trois de ces pièces sont décrites dans le *Catalogue du musée de Chambéry*, n° 202/18, 203/19 et 204/20, comme étant des doubles testons, quoiqu'elles pèsent chacune 9,24; c'est probablement une triple faute d'impression, mais il est bon de la signaler parce que je me suis aperçu que quelques collectionneurs suivent aveuglément les indications et attributions de cet ouvrage, malgré les innombrables erreurs qu'il contient, et s'obstinent à le considérer comme une espèce de supplément à Promis.

portent sur des détails de la ponctuation, sur les A qui quelquefois n'ont pas de barre intérieure, sur la position — par rapport au bonnet — de l'épée dont le prince est armé et dont la pointe tantôt dépasse, tantôt n'atteint pas le grènetis intérieur, sur la collerette qu'il a quelquefois, sur la présence ou l'absence d'un point dans la croix du revers, etc. Il est inutile de décrire toutes ces particularités, mais il me paraît bon de faire une exception pour la pièce que voici :

Buste du prince à droite; l'épée haute, derrière la tête, la pointe traversant le grènetis intérieur.

- + KAROLVS D SABAVDIE MAR ITV GG •
- R. Ecu de Savoie surmonté d'un lacs, accosté des lettres FERT en caractères minuscules dans un quadrilobe formé de deux lignes entre lesquelles se trouve une rangée de points.
 - + XPS VINCIT XPS REGNAT XPS INPER' •

Argent. Bonne conservation. Gravure assez négligée surtout à l'avers, dont les A n'ont pas de barre intérieure. Poids : 9,38. Collection de M. le docteur Reymond.

De même pour les demi-testons. Il convient de remarquer que, tandis que tous les testons connus ont à l'avers l'effigie du prince — de là leur nom — il n'en est pas de même des demi-testons : tous ont le même revers, que je vais décrire tout à l'heure, mais ils ont deux types d'avers très différents; les uns ont un cavalier galopant à droite, assez semblable à celui des ducats : ce sont les premiers en date; ils ont été frappés, je crois, sous l'empire de l'ordonnance de 1483, et il serait plus exact de les appeler pièces de quatre gros; les autres ont sur cette face le buste du duc, comme les testons, dont ils ont le module, et ne se distinguent que par le poids, moindre de moitié, et par le fait que le prince n'est pas armé de l'épée. Ce sont les véritables demi-testons. Ils ont été frappés d'après l'ordonnance de 1485. Voir Promis, pl. XI, fig. 14. Ils présentent

quelques variétés portant surtout sur la ponctuation et sur l'endroit où l'écu penché coupe la légende du revers. En voici une qui mérite d'être décrite à part :

Nº 152. Buste du prince à droite.

- + KAROLVS DVX SABAVDIE : G : G :
- R. Ecu de Savoie penché, de forme espagnole, timbré du heaume, celui-ci surmonté du cimier de Savoie accosté de deux lacs.
- XPS RES VNIT (sic! au lieu de VENIT que portent les autres pièces de ce genre) IN PACE DEV :

La pointe de l'écu coupe la légende entre VNIT et • IN

Argent. Bonne conservation. Poids: 4,42. Collection de M. le docteur Reymond.

No 153. Ecu de Savoie dans un double trilobe.

- + KAROLVS DVX SABAVD G G •
- R. Croix pattée cantonnée de quatre lacs dans un double quadrilobe.
 - + MARCHIO IN ITALIA PRINCEPS

Billon. Poids: 2,33-34. Très bonne conservation. Ma collection. Un exemplaire, appartenant à M. le docteur Reymond, pèse 2,05.

Nº 453 bis. Même pièce, avec la marque • G • G

Billon. Poids: 1,91. Bonne conservation. Ma collection. Un second exemplaire, très beau, appartenant à M. le docteur Reymond, pèse 2,12-13.

Ces deux parpaïoles, frappées à Cornavin, d'après l'ordonnance de 1485, sont des variantes de Promis, pl. X, fig. 3, qui a • GG •

Rabut mentionne dans sa *Cinquième notice*, p. 43, une parpaïole ayant pour différent les lettres CT, liées par le haut, mais il ne la décrit pas. Voici cette pièce en deux variantes :

Nº 154. Ecu de Savoie dans un double contour trilobé.

- + KAROLVS + DVX + SABAVDIE + CT liés.
- r). Croix pattée cantonnée de quatre lacs dans un double quadrilobe.
 - + MARCHIO + IN + ITALIA + PRINC'

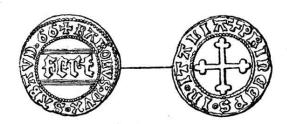
Billon. Poids: 1,95. Bonne conservation. Ma collection. J'en ai vu un second exemplaire pesant 1,82.

Nº 155. Même pièce, mais au revers une petite croisette après PRINC' et un large trait, voulu, traversant les lettres HIO.

Billon. Poids: 2,03. Très bonne conservation. Ma collection.

Nº 456. FERT en caractères minuscules entre quatre traits parallèles.

- + KAROLVS DVX SABAVD GG
- R). Croix de Saint-Maurice.
- + PRINCEPS IN ITALIA (les A des deux légendes sont sans barre intérieure).



Billon. Poids: 0,73. Fruste. Ma collection.

Nº 157. Même pièce avec KAROVS (sic) et G • G, très bien conservée. Poids : 1,02-03. Collection de M. le docteur Reymond.

Quart inédit, en deux variantes, au même type que celui de l'atelier de Chambéry, Promis, pl. X, fig. 4.

Il existe au musée de Chambéry, nº 207/23, un quart portant aussi la marque GG; il diffère du nôtre par la ponctuation et surtout par deux lacs placés horizontalement au-dessus et au-dessous de FERT. Le compilateur l'appelle, bien à tort, denier tournois.

Voilà donc plusieurs variétés de quarts portant la marque de N. Gatti. Or, ce maître, entré en fonctions le 4 décembre 1485, a fait toutes ses émissions d'après l'ordonnance du 25 novembre précédent, approuvée par le duc le 2 décembre, laquelle ne prévoit pas la frappe de ce genre de pièces. Bien plus, dans les comptes qu'il a rendus, qui vont jusqu'à la mort de Charles I, et que nous possédons au complet, il ne mentionne pas les quarts. Cela est étrange et montre qu'il règne une grande incertitude dans l'étude du monnayage des siècles passés, même quand on a à sa disposition les documents écrits et les monuments métalliques, et qu'on ne doit jamais trop se hâter de tirer des conclusions du fait qu'une espèce n'est pas mentionnée dans une ordonnance de frappe ou dans les comptes d'un maître de monnaie. Ces émissions illicites s'expliquent par l'intérêt que le maître avait à les faire : d'un même poids d'argent fin, on tirait une plus grosse somme en le monnavant sous forme de pièces de billon, qu'en en faisant des testons ou des demi-testons, et on peut rapprocher cela du fait que souvent on voit le souverain défendre à ses fonctionnaires de frapper plus qu'une certaine somme, qu'il indique, ou plus qu'une certaine fraction de la totalité de ses émissions, en petites monnaies. Seulement, ce qui ne s'explique pas, c'est que le maître se soit dénoncé lui-même en signant les monnaies qu'il n'avait pas le droit de frapper. On constate souvent, au moyen âge, pour d'autres choses, un pareil mélange de malhonnêteté et de naïveté.

Nº 458. FERT entre quatre traits parallèles.

- + KAROLS \circ DVX \circ SABAVD \circ PC
- R. Croix de Saint-Maurice.
- + PRINCEP IN ITALIA •

Billon. Poids : 1,34. Très belle pièce, différant de Promis X, 4, par les deux fautes d'orthographe KAROLS

et PRINCEP et par l'annelet à la fin de la légende du revers. Ma collection.

La marque PC est celle de Pierre Balligny, maître à Chambéry depuis 1481, comme cela a été fort bien établi par M. A. Perrin 1, et il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'hypothèse émise par M. le Dr Trachsel 2 qui voit dans ces deux lettres la marque d'Amédée Peret, garde à Chambéry : les gardes n'avaient pas à signer les émissions.

Nº 159. FE ° RT en caractères minuscules sans les quatre traits parallèles disposés deux par deux qui enferment ces quatre lettres sur les quarts que je viens de décrire, surmonté d'un lacs placé horizontalement.

- + KAROLVS + CT + D' + SABAV
- R. Croix de Saint-Maurice.
- + PRINCEPS + M + ITALIA (sic! sans IN; l'M gothique, parfaitement nette, ne peut pas être prise pour cette préposition).

Billon. Poids: 0,95. Bonne conservation. Ma collection.

Quart inédit de Caccia, à Turin, ressemblant beaucoup au nº 15, pl. XI de Promis, qui est sans marque et où FERT est accompagné de deux lacs; ma pièce se distingue en outre par l'annelet qui sépare l'E et l'R de ce mot et par l'M, abréviation de MARCHIO.

¹ Le monnayage en Savoie sous les princes de cette Maison, dans : Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XIII, Chambery, 1872. Dans le premier travail que j'ai publié sur la numismatique de la Savoie (Contribution à l'histoire numismatique des pays voisins du Léman, dans Bulletin de la Société suisse de numismatique, 5me année, p. 15), j'ai exprimé mon étonnement de ce que Pierre Balligny eût mis l'initiale de son atelier après celle de son nom et eût choisi celle de son prénom plutôt que celle de son nom de famille. C'était à propos d'une monnaie de Philibert II. Or, sous le règne de Charles I, si nous rapprochons la marque P. C. de celle de Caccia, à Turin, C. T., où l'initiale de l'atelier vient aussi après celle du maître, et si nous réfléchissons que G. G. peut signifier aussi bien Gatti, Genève, que Genève. Gatti, une des deux anomalies qui m'avaient semblé inexplicables s'explique parfaitement; quant à l'autre, le prénom au lieu du nom de famille, nous verrons plus loin que rien n'était fixé à cet égard à l'origine et que chaque maître choisissait l'un ou l'autre de ses noms pour signer ses émissions; ce n'est que sous Charles II que le nom de famille fut définitivement adopté. Il suftit donc, pour que tout devienne parfaitement correct, d'admettre que Balligny a conservé jusqu'à la fin de sa longue carrière la marque qu'il avait une fois adoptée en 1485.

² Revue belge de numismatique, 1893, p. 65.

Remarquons que depuis Charles I, sur les quarts frappés dans les ateliers italiens, FERT est libre dans le champ, avec ou sans accompagnement de lacs ou d'autres signes, tandis que dans les atéliers de langue française, celui d'Aoste compris, ce mot continue à être enfermé entre quatre traits parallèles jusqu'à lá fin du XVI^e siècle.

Nº 160. Ecu de Savoie accompagné de deux annelets, l'un en chef, l'autre en pointe.

- + KAROLVS DVX SABAVD GG
- R). K majuscule accompagné de quatre annelets.
- + PRINCEPS IN ITALIA ·

Les A des deux légendes sans barre intérieure.

Billon. Poids: 0,65. Assez bonne conservation. Ma collection.

Fort, variété de celui 'du médaillier de Chambéry, nº 190/6, où les mots des deux légendes sont séparés par des annelets et qui est lui-même au type de Promis X, 5, où la marque n'est pas lisible.

Nº 161. Ecu de Savoie accompagné de deux annelets, l'un en chef, l'autre en pointe.

- + KAROLVS DVX SABAVD PC
- R). K majuscule accompagné de quatre annelets.
- + PRINCEPS IN ITALIA (les A des deux légendes sans barre intérieure).

Billon. Poids: 0,95. Conservation médiocre. Ma collection.

C'est une variété inédite du fort décrit dans le catalogue du médaillier d'Annecy sous le nº 92/3 qui a l'écu cantonné de quatre annelets.

On remarquera que sur ces deux forts, nºs 160 et 161, le nom du duché est écrit ainsi : SABAVD. Sur les deux pièces de même valeur qui suivent, ce mot est remplacé par S.B.D.

Nº 162. Ecu de Savoie accompagné de deux annelets, l'un en chef, l'autre en pointe.

- + KAROLVZ DVX Z B D GG
- R). K majuscule accompagné de quatre annelets.
- + PRINCEPS IN ITALIA

Billon. Poids: 0,52. Médiocre conservation. Ma collection.

Variante de Promis XI, 11, qui a les S tournées correctement.

Nº 163. Ecu de Savoie accompagné de deux annelets, l'un en chef, l'autre en pointe.

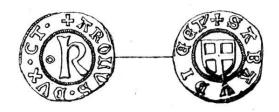
- + KAROLVS \circ DVX \circ S \circ B \circ D \circ PC
- R). K gothique cantonné de quatre annelets.
- + PRINCEP IN ITALIA

Billon. Poids: 0,65-66. Conservation médiocre. Ma collection.

Variété du nº 209/25 du musée de Chambéry, qui a PRINCEPS.

Nº 164. K majuscule accompagné à gauche d'un annelet.

- + AROLVS · DVX · CT ·
- R). Ecu de Savoie sans aucun accompagnement.
 - + SABAVDIE ET'



Billon. Poids: 1,25. Très bonne conservation. Ma collection.

Fort inédit. Il s'en trouve un du même type, c'est-àdire avec le K à l'avers, au musée d'Annecy, nº 102/13, mais il n'a pas l'annelet dans le champ, le K renferme un point secret, les mots de la légende sont séparés

par des croisettes; au revers, l'écu est surmonté de trois globules disposés en trèfle et la légende de cette face se borne à SABAVDIE. Ma pièce, et surtout celle d'Annecy, ressemblent au nº 16 de la pl. XI de Promis, qui ne porte pas de marque; cela prouve que ce type avait existé déjà depuis plusieurs années dans le même atelier, celui de Turin, et que si, pendant le règne de Charles I, la taille et le titre des monnaies étaient les mêmes, comme l'indiquent les ordonnances, dans toute l'étendue de la monarchie, les types n'étaient pas toujours les mêmes dans tous les ateliers et différaient d'un versant des Alpes à l'autre.

Enfin, il y a lieu de remarquer le poids considérable de cette pièce : 1,25; d'après les deux ordonnances qui faisaient loi pendant que Caccia était en fonctions, celles de 1483 et de 1485, le poids normal du fort était de 0,898, et de 0,967. Nouvel exemple de l'irrégularité de la taille des petites espèces.

Nº 165. Ecu de Savoie.

- + KAROLVS DVX S B D GG
- r). Croix pattée encochée cantonnée de deux points aux premier et quatrième quartiers.
- + ZABAVDIE ET P' (les A n'ont pas de barre intérieure).

Bas billon. Poids: 0,67. Médiocre conservation. Ma collection.

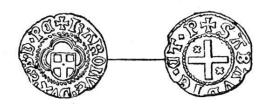
Blanchet, variante de celui du musée de Chambéry, nº 201/17, où les mots des légendes sont séparés par des annelets et qui est lui-même une variante de Promis X, 6, où la marque du maître n'est pas lisible.

Nº 166. Comme au numéro précédent, mais les S sont toutes retournées : 2

Bas billon. Poids: 0,81. Médiocre conservation. Ma collection.

Nº 167. Ecu de Savoie dans un double contour quadrilobé.

- + KAROLVS DVX S B D PC
- R). Croix alésée cantonnée de deux croisettes aux premier et quatrième quartiers.
 - + SABAVDIE ET P



Billon. 3 exemplaires, médiocrement conservés, frappés sur des flans plus ou moins irréguliers. Poids : 0,92, 0,75 et 0,63-64. Ma collection.

Il existe au musée de Chambéry, nº 214/30, deux exemplaires, dont l'un pèse 0,63, d'une pièce tout à fait semblable, ne différant de la mienne que par des annelets dans les légendes au lieu de points carrés, et au musée d'Annecy deux autres pièces, pesant 0,63 et 0,61, dont l'une, nº 99/10, est identique à celle de Chambéry et l'autre, nº 100/11, en diffère par la marque P ° C au lieu de PC. Toutes ces pièces qui ne sont que des variantes l'une de l'autre ont été décrites par M. Perrin (qui suivait en cela l'exemple de Rabut, *Quatrième notice*, p. 40, ce dernier se référant à Promis XI, 12) comme des mailles de blanchet. Je ne suis point de cet avis.

D'abord, leur poids s'y oppose. Les six pièces que je viens d'énumérer pèsent en moyenne 0,696; même si j'élimine celui de mes exemplaires dont le poids exceptionnel, 0,92, s'explique par la grande irrégularité du flan, il reste encore pour les cinq autres une moyenne de 0,651 trop forte pour des mailles; celles-ci, d'après les trois ordonnances de ce règne, devaient peser 0,638, 0,605 et 0,647 et il est sans exemple qu'un certain nombre de petites pièces de bas billon, prises au hasard, dont plusieurs sont mal conservées, pèsent en moyenne

plus que le chiffre indiqué par le calcul. Les faits s'expliquent mieux si l'on admet que ce sont des viennois; ils ont été taillés successivement, sous Charles I, à raison de 374, de 321 et de 289 au marc, ce qui fait 0,665, 0,775 et 0,860 par pièce.

Mais il y a plus. Ces pièces, ainsi que celles du même type, mais avec quatre croisettes au revers, dont une se voit dans Promis (pl. XI, fig. 12) et deux autres ont été décrites par M. Perrin (médaillier de Chambéry, nºs 212/28 et 213/29) ont toutes été frappées à Chambéry. Or, il appert, soit des ordres de frappe, soit des comptes des maîtres, qu'à cette époque on ne fabriquait à Turin, à Bourg et à Chambéry ni blanchets, ni mailles de blanchets, qui étaient réservés à l'atelier de Cornavin, mais seulement des viennois dans le chef-lieu de la Savoie et dans celui de la Bresse et des viennois et des pites dans celui du Piémont.

Je vais au-devant d'une objection. Il existe au musée de Chambéry, nº 215/31, une pièce du même type, quoique avec une légende différente au revers, qui porte la marque GG. Ce serait donc, d'après ce que dessus, un viennois de Gatti à Cornavin. Que devient alors mon argumentation qui repose sur ce qu'on ne devait frapper ni blanchets ni mailles de blanchets à Chambéry, ni viennois à Cornavin? Voici ma réponse : à supposer qu'il n'y ait ni faute d'impression ni erreur de lecture pour la marque de cette monnaie, il en résulterait simplement que Gatti, qui a frappé des quarts — cela est hors de doute — quoiqu'il ne dùt pas le faire, s'était permis la même licence pour les viennois. Il v avait l'è même intérêt. Dans mon système, on connaîtrait de l'atelier de Chambéry toutes les pièces qui ont dù v être fabriquées et rien de plus, et de celui de Cornavin les différentes espèces qui devaient y être émises et en outre deux espèces que le maître avait pris sur lui de frapper sans autorisation; dans le système suivi par Promis, Rabut et M. Perrin, au contraire, on aurait bien, comme dans le mien, de l'atelier de Cornavin un plus grand nombre d'espèces de monnaies que ne le comportent les ordonnances et les comptes, mais nous posséderions de l'atelier de Chambéry précisément plusieurs variétés d'une espèce qu'il ne devait pas fournir (la maille de blanchet), tandis qu'aucun exemplaire d'une autre espèce qui devait faire et a fait l'objet de son activité (le viennois) ne serait parvenu jusqu'à nous. Cela est difficile à admettre. Je tiens donc, jusqu'à preuve du contraire, le nº 167 pour un viennois.

Dr LADÉ.

ERRATA

Page 81, en note, au lieu de : d'Annecy, lire : de Chambéry.

Page 102, entre parenthèses, 6^{me} ligne d'en bas, au lieu de : 65, lire : 72.

Page 148, 6^{me} ligne, le cliché porte DESPICIE, la description, conforme à ma fiche, DESPICIA. Il m'est impossible de dire si c'est moi qui me suis trompé, ou si c'est le dessinateur, la pièce ayant été vendue.

Dr L.